

UFR des Lettres, Langues et Sciences humaines  
Département de communication politique et publique

**Entre diversité et souci d'unité :**  
**Une communication à l'image de l'Économie**  
**Sociale et Solidaire**

Mémoire de Master de Communication politique et publique en  
France et en Europe

Présenté par Lucie VERPRAET  
Promotion 2018-2019  
Session de septembre 2019

Sous la direction de Claire OGER



## Remerciements

Merci à toute l'équipe de la CRESS pour m'avoir fait vivre une belle expérience professionnelle : à Camille, Gabriel, Julie, Josito, Léo, Line, Sébastien, Sorayah, et Steve. Je garde un souvenir merveilleux de ce séjour à Montreuil à vos côtés. Et puis comme dirait un grand sage « Il n'y a que les montagnes qui ne se croisent pas » ...

Plus particulièrement, merci à Camille pour ta participation indéfectible aux activités de l'ESS 117, je te souhaite de rester aussi libre que le vent et de devenir une grande sourcière de jeux de mots contrevent.

Merci à Line, ma tutrice, pour toutes les choses que tu m'as apprises et que tu as éveillées en moi.

Merci à Louise pour tes relectures enchantées.

Merci à Claire Oger, ma directrice de mémoire, de s'être rendue disponible et de m'avoir conseillée toujours comme il fallait. Je vous suis reconnaissante d'avoir anticipé ma trajectoire sur cette formation, ce stage et ce mémoire.

Merci à toutes et à tous les acteurs de l'ESS que j'ai croisé sur mon chemin et qui ont accueilli avec beaucoup de bienveillance la moldue que j'étais alors.

À ma famille et à toutes celles et ceux qui ne sont pas tombé·e·s dans l'ESS quand ielles étaient petit·e·s...



## **Sommaire**

Liste des sigles et abréviations.....	6
Introduction.....	8
<b>CHAPITRE 1 : L’ESS DANS SA DIVERSITÉ ET SA CONFLICTUALITÉ .....</b>	<b>12</b>
I) Une diversité des définitions données à l’ESS.....	12
II) Un paysage institutionnel dense.....	19
III) Des conflits récurrents au sein de l’ESS .....	26
<b>CHAPITRE 2 : LES EXIGENCES DU PLAIDOYER : LA CONSTRUCTION D’UN DISCOURS COMMUN.....</b>	<b>34</b>
I) La construction d’un discours institutionnel.....	34
II) La construction d’un discours expert .....	41
III) Un discours positif et d’actualité.....	51
<b>CHAPITRE 3 : LE CAS PARTICULIER D’UNE TÊTE DE RÉSEAU DE L’ESS : LA CRESS ILE-DE-FRANCE.....</b>	<b>64</b>
I) Présentation de la CRESS Ile-de-France.....	64
II) Rassembler le réseau .....	69
III) Faire vivre le débat.....	79
Conclusion .....	88
Bibliographie.....	92
Table des matières.....	98

## Liste des sigles et abréviations

**AAM** : Association des Assureurs Mutualistes  
**AG** : Assemblée Générale  
**AMAP** : Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne  
**ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine  
**CA** : Conseil d'Administration  
**CAE** : Coopérative d'Activité et d'Emploi  
**CFF** : Centre Français des Fonds et Fondations  
**CJDES** : Centre des Jeunes, des Dirigeants, des acteurs de l'Économie Sociale  
**CNCRESS** : Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire  
**CNLAMCA** : Comité National de Liaison des Activités Mutualistes Coopératives et Associatives  
**CRESS** : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire  
**CSESS** : Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire  
**DIRECCTE** : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
**DLA** : Dispositif Local d'Accompagnement  
**ESPER** : Économie Sociale Partenaire de l'École de la République  
**ESS** : Economie Sociale et Solidaire  
**ESUS** : Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale  
**FNMF** : Fédération Nationale de la Mutualité Française  
**GRAFIE** : Groupement Régional des Acteurs Franciliens de l'Insertion économique

**GRC** : Groupement Régional de la Coopération  
**GRCM** : Groupement Régional de la Coopération et de la Mutualité  
**GRCMA** : Groupement Régional de la Coopération, de la Mutualité et des Associations  
**IAE** : Insertion par l'Activité Économique  
**MOUVES** : Mouvement des Entrepreneurs Sociaux  
**MUFIF** : Mutualité Française d'Ile-de-France  
**OCCE** : Office Central de la Coopération à l'École  
**ORESS** : Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire  
**PTCE** : Pôle Territorial de Coopération Économique  
**QVT** : Qualité de Vie au Travail  
**RECMA** : la Revue des Études Coopératives, Mutualistes et Associatives  
**RIG** : Reconnaissance d'Intérêt Général  
**RIUESS** : Réseau Inter-Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire  
**RTES** : Réseau des Territoires de l'Économie Solidaire  
**RUP** : Reconnaissance d'Utilité Publique  
**RSE** : Responsabilité Sociale des Entreprises  
**SCIC** : Société Coopérative d'Intérêt Collectif  
**SCOP** : Société Coopérative Ouvrière de Production  
**UDES** : Union des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire  
**UNEF** : Union Nationale des Étudiants de France  
**URSCOP** : Union régionale des coopératives



## Introduction

L'économie mondiale au service de la consommation de masse a montré ses limites. Et les incendies qui ont ravagés cet été l'Amazonie, sont une triste preuve de plus. Cette catastrophe écologique est majoritairement causée par le défrichage, de la main de l'homme, à des fins agricoles. Les brûlis permettent d'accéder rapidement à des terres exploitables, pour l'élevage industriel ou la production de denrées alimentaires, qui seront consommées par le bétail et les humains du monde entier. La déforestation de cette source majeure d'oxygène et de diversité a plongé la communauté internationale dans un désarroi total. Elle s'est beaucoup indignée sur les réseaux sociaux notamment, comme on a pu le voir par le passage de publications sarcastiques comme : « C'est pas le bon Amazon qui brûle », avec en arrière-plan, une photographie des incendies. Mais si la forêt est considérée comme le « poumon vert de la planète », en raison de la quantité de dioxygène qu'elle produit et de dioxyde de carbone qu'elle absorbe ; les grandes entreprises ne lui rendent pas la tâche facile. Selon un rapport de l'ONG Carbon Disclosure Project, plus de 70% des émissions de gaz à effet de serre émaneraient de seulement cents entreprises, qui font, sans surprise, parties de l'industrie pétrolière. La surexploitation des ressources naturelles et l'accélération du réchauffement climatique ne semble pas sur la voie de la décroissance. Et pour cause, le seul moment où les émissions de CO2 ont diminué s'est produit en 2008, quand le système économique mondial a été mis à l'arrêt<sup>1</sup>. Si l'on veut respecter la préconisation du GIEC<sup>2</sup> de rester sous la barre des deux degrés, et d'éviter des dommages irrévocables, il faut qu'on apprenne à faire en commun ce qu'on faisait individuellement pour envisager une société basée sur la sobriété. Et des millions d'initiatives préparent déjà notre résilience. Comme celle de rendre les citoyens indépendants du cours de la bourse, en leur donnant le pouvoir de consommer équitable avec des monnaies locales ; ou celle de diminuer les transports et les engrais polluants en favorisant l'agriculture biologique, et produite localement.

Ces alternatives plaident pour une société plus égalitaire et plus respectueuse de l'environnement. On aurait tendance à croire, à tort, que ces valeurs philanthropiques soient

---

<sup>1</sup> Les émissions de gaz à effet de serre de la France ont été estimées à environ 527 millions de tonnes équivalent CO2 pour l'année 2008, soit une baisse de 0,6% par rapport à l'année 2007, selon un inventaire du Citepa (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique) dans le cadre du Système National d'Inventaire des Émissions de Polluants Atmosphériques (SNIÉPA).

<sup>2</sup> Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution climatique.

incompatibles avec le terme d'économie. C'est parce qu'on l'entend dans son sens politique comme « l'ensemble de ce qui concerne la production, la répartition et la consommation des richesses et de l'activité que les hommes vivant en société déploient à cet effet »<sup>3</sup> ; et plus particulièrement sous cette forme qu'elle a pris avec le système capitaliste qui domine aujourd'hui. L'économie capitaliste est tournée vers la maximisation des profits, par l'accumulation du capital, la division du travail et la spécialisation des travailleurs. Des modes de fonctionnement bien éloignés de notre quête de sobriété. Et pourtant, étymologiquement, l'économie c'est aussi la mesure : on parle d'économie de temps, de moyens, et pas que d'argent, puisqu'on peut aussi s'économiser physiquement ! De manière générale « faire des économies » signifie « limiter la dépense, diminuer la consommation de quelque chose lors de son utilisation »<sup>4</sup>.

Et c'est cette économie modérée que promeut l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Plus connue sous la forme associative, coopérative ou mutualiste, elle s'est progressivement institutionnalisée pour devenir le champ complexe que nous tâcherons d'étudier. Les entreprises de l'ESS se distinguent de l'économie classique par leur caractère collectif (tout en restant privées), en donnant la priorité à des besoins sociaux, et non à la rémunération des capitaux. Son émergence serait le résultat d'une rencontre entre le public, le privé, et les mobilisations de la société civile ; qui en s'organisant, en s'institutionnalisant, sont devenues d'ESS. Les acteurs de l'ESS se positionnent différemment dans ce triangle, en fonction de leur statut. Par exemple, les associations se situent plus au croisement des citoyens mobilisés et des pouvoirs publics, car elles appellent des subventions ; tandis que les coopératives seraient davantage entre un rapport au marché et les pouvoirs publics. Cette différence statutaire nous amène à penser des degrés divers de rapport au marché, à la classe politique, et de mobilisation citoyenne. Et l'on se demande bien comment l'ESS arrive à conjuguer avec toute cette hétérogénéité pour ne former plus qu'un seul mode d'entreprendre. C'est d'ailleurs ce qui lui est souvent reproché, dans sa quête de légitimité : de ne pouvoir rassembler autant de diversité.

Au lieu de lui faire perdre toute crédibilité par le simple argument qu'elle recouperait des situations trop variées pour s'accorder, nous prendrons le temps de l'observer. Et cela d'un emplacement de choix, à la tête d'un important réseau régional de l'ESS, grâce à quatre mois de stage passés à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire d'Ile-de-France

---

<sup>3</sup> Trésor de la Langue Française.

<sup>4</sup> *Ibidem*.

(CRESS IdF). Nous y découvrirons des acteurs qui parviennent à se rassembler malgré leur diversité, afin de se développer, et de gagner en visibilité. Car l'ESS semble aujourd'hui confrontée à un problème de représentation et de médiatisation malgré un contexte social favorable à la distillation de ses valeurs. Il faudra alors analyser son discours pour évaluer la place qu'elle prend dans l'économie institutionnelle et dans la représentation collective. Car faire connaître l'ESS aujourd'hui n'est pas une tâche aisée. L'enjeu est de rassembler des statuts aussi variés que les associations, les coopératives ou les mutuelles et de construire une parole commune, qui serve de plaidoyer. Mais l'ESS peine à produire une communication unifiée, principalement en raison de son hétérogénéité, qui entraîne avec elle de la conflictualité. Nous nous demanderons alors comment l'ESS parvient à conjuguer cette diversité avec cette nécessité de se rassembler, par une analyse détaillée des acteurs sociaux qui gravitent dans le champ et de leurs discours.

Tout d'abord nous étudierons ce qui clive dans l'ESS, car si elle paraît au premier abord, consensuelle, c'est qu'elle parvient à gommer certains conflits internes, qu'il s'agira de révéler pour mieux envisager son hétérogénéité.

Ensuite, nous nous concentrerons sur la recherche de consensus, complexe dans un milieu hétérogène, et notamment dans la production d'un discours commun, institutionnel, que l'ESS s'est construite, difficilement, au fil du temps. Cela nous amènera à penser l'existence simultanée du discours neutralisé et conflictuel, au sein de familles parfois en conflit mais toujours en constante interactions.

Enfin, nous pourrions comparer les logiques de conflictualité et d'harmonisation en présence dans l'ESS avec celles qui sont en mouvement au sein de la CRESS Ile-de-France. Car c'est un champ qui a ceci de très particulier de conjuguer à la fois une diversité que l'on ne peut nier, et un entre soi très fort. Et c'est ce qui transparaît dans son discours : il paraîtra à la fois très conceptuel, très large, avec de grandes et belles valeurs, mais aussi très spécialisé comme nous aurons l'occasion de l'analyser.

Ce mémoire a vocation d'être un outil de vulgarisation de l'ESS à celles et ceux qui en seraient étrangers ainsi qu'une production scientifique basée sur une méthode d'entretiens semi-directifs avec des salariés de la CRESS IdF et une partie de ses adhérents.



## CHAPITRE 1 : L'ESS DANS SA DIVERSITÉ ET SA CONFLICTUALITÉ

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est un champ hétérogène et hétéronome en dépit de l'image qu'elle s'efforce de renvoyer. Parler d'ESS comme d'un secteur unifié et institutionnalisé, « c'est parler de la partie émergée d'un iceberg en laissant les véritables causes de son développement dans les profondeurs des eaux troubles des transformations de la société française »<sup>5</sup>. Qu'est-ce qui se cache derrière cette bannière consensuelle de l'ESS ? Nous porterons une attention toute particulière aux différentes définitions que recouvre l'ESS, ainsi qu'aux différents acteurs qui la composent, pour analyser les principaux points de clivages consubstantiels à cette hétérogénéité.

### I) Une diversité des définitions données à l'ESS

#### A) Un peu d'histoire...

La coopération, activité centrale de l'ESS, est ancienne et trouve ses origines dans les débuts de l'humanité. C'est d'ailleurs ce qui caractériserait notre espèce, selon l'historien Yuval Noah Harari : « Sapiens peu coopérer de manière extrêmement flexible avec d'innombrables inconnus. C'est ce qui lui permet de diriger le monde pendant que les fourmis mangent nos restes et que les chimpanzés sont enfermés dans les zoos et les laboratoires de recherche. »<sup>6</sup>. Mais on situe généralement le début de l'histoire de l'ESS, et de la coopération au sens qu'on lui donne aujourd'hui, en concomitance avec la naissance du capitalisme au XIXe siècle. C'est pour pallier aux fortes inégalités qui en ont découlées que l'ESS s'est développée. Dans une émission consacrée à l'ESS, Hervé Defalvard, enseignant chercheur à l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée, remarque : « Dès le départ on observe deux dimensions de l'ESS, celle de la réparation du libéralisme et d'autre part, celle de l'émancipation par rapport à une visée démocratique dans l'économie, à travers notamment les coopératives. »<sup>7</sup>. À partir de ce moment-là ont été théorisés deux courants historiques : « l'économie sociale » d'une part et « l'économie solidaire » de l'autre. La première repose sur la solidarité interne de ses membres,

---

<sup>5</sup> Matthieu HÉLY, « L'économie sociale et solidaire n'existe pas », La Vie des idées, 11/02/2008.

<sup>6</sup> Yuval Noah HARARI, *Sapiens, Une brève histoire de l'humanité*, Albin Michel, 2015, p.36.

<sup>7</sup> Demain TV, *Émission spéciale sur l'ESS*, diffusée le 28/11/2015.

que l'on retrouve dans les milieux coopératifs ou mutualistes. C'est le cas des premières coopératives fruitières dans le Jura, au Moyen-Âge, qui auraient vu le jour grâce à l'association de paysans pour rassembler leurs surplus de lait et produire ensemble une meule de comté. Ou c'est encore, la création de caisses de solidarité par les ouvriers, pour prévenir les accidents du travail qui apparaissent avec la Révolution Industrielle.

L'économie solidaire quant à elle, émerge dans les années quatre-vingt, sur les bases d'une solidarité externe. Les chercheurs Jean-Louis Laville et Bernard Ème, ont été les premiers à employer le terme « d'économie solidaire »<sup>8</sup>, en prenant d'abord acte de :

« l'émergence de nouveaux besoins de services, dus aux évolutions sociodémographiques – allongement de la durée de vie, réduction de la taille des ménages, travail des femmes, développement du temps libre, etc. –, qui ne peuvent trouver de réponses ni dans l'État-providence, en crise, ni dans le marché, incapable d'intégrer la dimension relationnelle de ces nouveaux services. »<sup>9</sup>.

C'est la montée en puissance des entreprises d'insertion, et des associations, qui apportent des solutions à des besoins sociaux auxquels ne répondent pas les services publics et les entreprises privées. Néanmoins, l'économie solidaire reste une tradition ancienne, qui trouve un écho dans la charité chrétienne, et plus récemment dans le bénévolat, qui caractérise « des personnes s'alliant pour rendre service à des tiers »<sup>10</sup>.

Lancées sur deux dynamiques différentes, l'économie sociale « se fonde sur un groupe homogène » tandis que l'économie solidaire « organise le dialogue entre une pluralité de groupes [...] qui co-construisent *a posteriori* leur identité commune. »<sup>11</sup>. La progressive institutionnalisation de l'économie sociale rend indispensable le nouveau souffle qui provient de l'économie solidaire. Au fil des publications<sup>12</sup>, mais aussi grâce à la promotion des pouvoirs publics, une alliance de l'économie sociale et solidaire semble se dessiner. La sociologue Danièle Demoustier est la première à faire figurer les deux termes dans le titre de son livre *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement*<sup>13</sup>, à partir du postulat

---

<sup>8</sup> Jean-Louis LAVILLE et Bernard ÈME *Les petits boulots en question*, Paris, Syros Alternatives, 1988.

<sup>9</sup> Timothée DUVERGER, *L'économie sociale et solidaire, une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Lormont, Le Bord de l'Eau, 2016, p.264.

<sup>10</sup> Philippe FRÉMEAUX, « L'économie sociale et solidaire, virage ou mirage ? », *Le journal de l'école de Paris du management*, 2012/2 (n° 94), p. 21-28.

<sup>11</sup> Timothée DUVERGER, *Ibidem*, p.275.

<sup>12</sup> Par exemple dans le numéro d'ouverture de la RECMA en 2001 dans lequel Jean-François Draperi et Jean-Louis Laville livrent chacun un article.

<sup>13</sup> Danièle DEMOUSTIER, *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros, 2001.

que « l'économie sociale est solidaire... ou elle n'est pas ». L'ESS telle qu'on la connaît aujourd'hui, porte encore la trace de ce rassemblement hétérogène historique. Sans revenir aux conflits qui ont émergé au sein même de l'économie sociale (par exemple entre la dynamique caritative et militante), on observe que ce champ est encore loin d'être consensuel dans son approche par les acteurs.

À la suite de la crise du capitalisme, démarrée par la crise des *subprimes* de 2008, de plus en plus de travaux appellent à dépasser le clivage entre économie sociale et économie solidaire<sup>14</sup>. Leur alliance est renforcée avec l'avènement de l'entrepreneuriat social, qui porte les valeurs d'intérêt public d'une ESS encore en consolidation, sans en appliquer les principes de gestion ou de gouvernance. L'économie sociale et l'économie solidaire partagent des missions démocratiques, en favorisant les initiatives citoyennes au sein de l'activité économique, et des missions territoriales en favorisant les dynamiques locales. Il est donc dans leur intérêt de s'associer pour prospérer.

## **B) Une définition légale**

La Loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire finit par clore les controverses et par réunir théoriquement ces deux courants. Portée par Benoît Hamon, alors Ministre de l'ESS, sous le gouvernement de François Hollande, elle marque la reconnaissance législative « d'un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine »<sup>15</sup>. Les entreprises appartiennent à l'ESS si elles remplissent les conditions suivantes :

« 1° Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices.

2° Une gouvernance démocratique, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.

3° Une gestion conforme aux principes suivants :

a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;

b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées ;

c) En cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du « boni de liquidation » est redistribué à une autre entreprise de l'économie sociale et solidaire. »<sup>16</sup>

---

<sup>14</sup> Comme par exemple l'ouvrage collectif : *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire*, 2013 ; ou encore l'ouvrage de Jean-François DRAPERI, *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ?*, 2011.

<sup>15</sup> Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

L'objectif est donné au projet humain, dans un environnement démocratique, et non plus à la simple recherche de profit qui guide les entreprises classiques.

Aussi, cette loi détaille les statuts qui peuvent se prévaloir de droit de l'ESS. Ce mode d'entreprendre est composé par « les personnes morales de droit privé constituées sous la forme de coopératives, de mutuelles ou d'unions relevant du code de la mutualité ou de sociétés d'assurance mutuelles relevant du code des assurances, de fondations ou d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association » ainsi que par les « sociétés commerciales qui, aux termes de leurs statuts, remplissent [certaines] conditions »<sup>17</sup> sur lesquelles nous reviendrons plus tard. Toutes les associations, coopératives, mutuelles et fondations relèvent donc par défaut de l'ESS. Ces différents statuts sont, ce qu'on appelle dans le milieu de l'ESS, des « familles ». Il y a la famille des associations, qui recouvre une réalité très diverse (de l'aide à la personne aux associations sportives...), la famille des fondations, la famille des mutuelles de santé (comme la Mutualité Française ou la MGEN<sup>18</sup>) et d'assurance (comme la MACIF), et celle des coopératives. Les coopératives peuvent être de différents types : il y a les coopératives d'entreprises (comme Super U), des coopératives d'usagers (comme La Louve), des coopératives de production (comme Scop-ti), des coopératives multisociétaires (comme Plateau Urbain), mais aussi des banque coopératives (comme le Crédit Agricole). À ces familles historiques de l'ESS, s'ajoutent avec la loi, certaines « sociétés commerciales », appelées dans le langage courant « entreprises sociales ». Si les familles précédentes acquièrent de droit une légitimité à faire partie de l'ESS par leurs statuts, ce n'est pas le cas des entreprises sociales, qui doivent ajouter, dans leurs statuts, une finalité sociale. Elles doivent déployer des efforts pour devenir d'ESS, ce qui leur permettra d'acquérir une image positive si elles y arrivent, mais aussi de bénéficier d'une épargne salariale et solidaire (qui correspond à un prêt à taux bas pendant longtemps). La loi du 31 juillet 2014 permet de fixer les contours de l'ESS, en ouvrant la voie à de nouveaux acteurs. La définition usuelle de l'ESS reprend cette délimitation par statuts : ce sont « les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et depuis peu les entreprises sociales »<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> *Ibidem.*

<sup>18</sup> Mutualité générale de l'Éducation Nationale.

<sup>19</sup> Hervé Defalvard dans *Émission spéciale sur l'ESS, Ibidem.*

### C) Une définition de l'ESS par ses acteurs

Malgré une définition juridique, inscrite dans la loi, les grands acteurs de l'ESS s'en réapproprient visiblement le sens avec leurs propres mots :

« L'Economie sociale et solidaire (ESS) regroupe les structures qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté à chaque territoire et à ses habitants. Leurs activités visent le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement. »<sup>20</sup> selon Le Labo de l'ESS, un think tank dédié à l'ESS.

« L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est une manière d'entreprendre autrement, née de la volonté de citoyens de construire une société plus égalitaire, où l'économie est au service de la personne et non l'inverse. »<sup>21</sup> selon Finansol, une association de finance solidaire.

« L'Economie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de donner à notre société davantage de cohésion sociale. »<sup>22</sup> selon le Conseil National des CRESS (CNCRESS), une tête de réseau institutionnelle.

« L'ESS rassemble les entreprises qui ont une finalité sociale, un impact positif sur la société et qui protègent l'environnement. »<sup>23</sup> selon l'Avise, une agence de développement de l'ESS.

« C'est une manière d'entreprendre qui place l'efficacité économique au service de l'intérêt général. Quel que soit le statut juridique des entreprises (association, coopérative, SAS, ...), leurs dirigeants font du profit un moyen, non une fin en soi. »<sup>24</sup> selon le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves), qui rassemble les entreprises sociales.

« L'ESS comprend d'une part l'économie sociale, qui regroupe les associations, les coopératives et les mutuelles. Bien que très diverses, ces structures ont toutes pour objectif premier de satisfaire les besoins de leurs membres selon une gouvernance démocratique. [...] L'ESS comprend, d'autre part, l'économie solidaire, constituée d'organisations dites "d'utilité sociale" : entreprises d'insertion, entreprises adaptées, commerce équitable, etc. »<sup>25</sup> selon Coop FR, l'instance de représentation des coopératives françaises.

---

<sup>20</sup> Le Labo de l'ESS, sur son site internet : <http://www.lelabo-ess.org/-l-economie-sociale-et-solidaire-ess-.html>

<sup>21</sup> Finansol : <https://www.finansol.org/quelques-definitions/>

<sup>22</sup> CNCRESS : <http://www.cncress.fr/fr/leconomie-sociale-et-solidaire>

<sup>23</sup> Kit de sensibilisation SUCCESS disponible en téléchargement libre sur le site de l'Avise : <https://www.avise.org/ressources/kit-de-sensibilisation-success>, fiche « Comment communiquer sur l'économie sociale et solidaire ? ».

<sup>24</sup> Mouves : <http://mouves.org/lentrepreneuriat-social/l-entrepreneuriat-social/>

<sup>25</sup> Coop FR : <https://www.entreprises.coop/economie-sociale-et-solidaire.html>

On remarque une variété de définitions, par des organisations qui appartiennent toutes au domaine de l'ESS. Certains la définissent selon ses valeurs (comme le Labo de l'ESS), d'autres par ses performances économiques (comme le Mouves) et d'autres encore par ses courants (comme Coop FR qui se revendique clairement dans le courant de l'économie sociale). Le terme de « structure » est préféré à celui « d'entreprise » pour parler des acteurs de l'ESS. Bien qu'il n'existe pas de vraie définition légale de l'entreprise, elle est connotée négativement pour certaines associations, principalement, qui refusent d'être qualifiées ainsi : « *Le fait de mettre en avant l'économie ça ne leur convient pas, elles ne s'identifient pas comme un acteur économique.* »<sup>26</sup>.

En dépit de la diversité des définitions, la plupart des acteurs se rejoignent sur le fait que l'ESS soit une économie « anticapitaliste » comme le montre le manifeste de l'ESPER, structure pionnière dans la sensibilisation des jeunes à l'ESS, qui parle « d'une économie à contre-courant du modèle capitaliste, une économie plaçant la personne et non l'argent au centre de ses préoccupations. »<sup>27</sup>. Bien que cette idée soit valable pour la majorité, certains acteurs refusent cette opposition, avec le projet de construire *avec* et non pas *contre* l'économie classique capitalistique. C'est notamment ce qui a fait écrire à Jean-Marc Borello, ancien Président du Mouves et actuel du groupe SOS, le livre au titre évocateur : *Pour un capitalisme d'intérêt général*<sup>28</sup>.

De manière générale, il est fréquent de retrouver dans les définitions qui touchent à l'ESS, des expressions comme « une économie qui a du sens »<sup>29</sup>, et « entreprendre autrement »<sup>30</sup>. Mais de quel sens parle-t-on ? Et de quelle(s) manière(s) d'entreprendre ? Je suis allée poser la question aux salariés de la CRESS Ile-de-France, où j'ai fait mon stage, et voici ce qu'ils m'ont répondu :

Selon Léo Voisin, Responsable de l'Observatoire Régional de l'ESS (ORESS) : « *C'est une économie qui n'est pas à la recherche du profit, qui a le vrai sens d'économie, soit : une organisation collective qui permet de faire des choses en gérant des ressources qui ne soient pas uniquement financières, mais au service des gens. [...] C'est clairement anticapitaliste.* »<sup>31</sup>.

---

<sup>26</sup> Propos de Julie Manac'h, recueillis dans le cadre d'un entretien, dans un café de Montreuil, le 17 avril 2019.

<sup>27</sup> *Manifeste de l'ESPER*, mars 2012 : <https://lesper.fr/wp-content/uploads/2012/03/Manifeste-RV1.pdf>

<sup>28</sup> Jean-Marc BORELLO, *Pour un capitalisme d'intérêt général*, Débats publics, janvier 2017.

<sup>29</sup> Comme le fait le CNCRESS pour la promotion du Mois de l'ESS : <https://lemois-ess.cncres.fr/> ou France Active, un réseau d'entrepreneurs sociaux : <https://www.franceactive.org/decouvrir-france-active/mouvement-entrepreneurs-engages/>

<sup>30</sup> Qu'on retrouve encore ici dans la bouche de Roland Berthilier, secrétaire général de la Mutualité Française, « Economie sociale et solidaire : une pépinière pour « entreprendre autrement » », sur le site de la Mutualité Française, le 28/08/2014 <https://www.mutualite.fr/actualites/Economie-sociale-et-solidaire-une-pepiniere-pour-entreprendre-autrement/>

<sup>31</sup> Propos de Léo Voisin, recueillis dans le cadre d'un entretien, dans les locaux de la CRESS, le 25 avril 2019.

Selon Line Bobi, Responsable communication et sensibilisation à l'ESS, « *C'est une économie qui doit être au service des êtres humains, qui crée une richesse sociale et environnementale, en réinventant des modes plus vertueux de production.* »<sup>32</sup>.

Selon Julie Manac'h, Responsable du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), qui aide au développement des structures de l'ESS : « *C'est une structure qui défend un projet, des valeurs, une activité. Ce sont des gens qui se retrouvent pour partager des valeurs humanistes, progressistes, de solidarité, et dépasser les intérêts personnels pour aller vers un idéal collectif.* »<sup>33</sup>.

Selon Sébastien Chaillou, Directeur de la CRESS IdF : « *Globalement il y a le côté de donner plus de priorité au projet humain. Moi ce qui m'intéresse c'est comment l'ESS permet à des collectifs d'individus de reprendre un peu le contrôle sur tout un tas de choses (leur manière de consommer, l'accès à la culture, leur travail...)* »<sup>34</sup>.

Et enfin, selon Éric Forti, Président de la CRESS IdF : « *L'ESS regroupe des citoyens qui s'organisent collectivement pour répondre à des besoins. C'est une économie qui ne pratique pas la lucrativité mais qui est politique et engagée, visant à répartir les richesses de façon plus juste.* »<sup>35</sup>. « *Ce qui définit l'ESS : c'est un rapport entre citoyens, règles de marché et pouvoirs publics. On ne peut pas imaginer le développement de l'ESS sans les citoyens qui s'organisent, les règles de marché puisque c'est une économie, et les pouvoirs publics parce que ce que développent les citoyens ce sont des réponses utiles socialement.* »<sup>36</sup>.

Ainsi, au sein d'une même organisation, dont la mission est de fédérer les acteurs de l'ESS en Ile-de-France, en fonction des sensibilités et des opinions politiques, on observe différentes définitions. Elle sera plus concrète pour le salarié et plus idéale si la personne occupe une fonction de représentation. Entre des définitions par la négative, par ce qu'elle n'est pas ; des définitions selon ses valeurs ; ou par rapport à sa finalité ; il existe une pluralité de définitions au-delà de celle qui a été entérinée dans la loi. Ce qui est révélateur de la richesse du champ mais qui rend aussi complexe sa promotion.

---

<sup>32</sup> Propos de Line Bobi, recueillis dans le cadre d'un entretien, dans les locaux de la CRESS, le 24 avril 2019.

<sup>33</sup> Propos de Julie Manac'h, recueillis dans le cadre d'un entretien, dans un café de Montreuil, le 17 avril 2019.

<sup>34</sup> Propos de Sébastien Chaillou, recueillis dans le cadre d'un entretien, réalisé à Montreuil, le 26 avril 2019.

<sup>35</sup> Propos d'Éric Forti lors du séminaire d'équipe dans les locaux de la CRESS, le 12 février 2019.

<sup>36</sup> *Ibidem.*

## **II) Un paysage institutionnel dense**

La diversité des courants et des définitions induit une multitude d'acteurs de l'ESS qui se reconnaissent dans différentes visions de l'ESS. Ils se rassemblent parfois en organisations, pour peser davantage sur les négociations et appuyer l'idée qu'ils se font du champ de l'ESS. La compréhension de l'ESS ne peut pas se faire sans connaître les principaux acteurs qui régissent ce champ économique, qu'ils soient institutionnels ou non.

### **A) Le panorama des acteurs de l'ESS**

#### *À chaque famille, sa tête de réseau*

Comme nous l'avons vu, l'ESS s'organise en familles que sont les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises dites « sociales ». Afin d'assurer leur promotion et leur développement, chaque famille est représentée au niveau national par une tête de réseau qui servira leurs intérêts : il s'agit du Mouvement Associatif pour les associations, de Coop FR pour les coopératives, de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) pour les mutuelles de santé, de l'Association des assureurs mutualistes (AAM) pour les mutuelles d'assurance, du Centre Français des fonds et fondations (CFF) pour les fondations, et enfin du Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) pour les entreprises sociales. L'intérêt est de se regrouper en réseau pour décupler sa force de frappe en construisant un discours qui fasse autorité. Plus il y a de membres, plus le poids collectif et la visibilité sont importantes. Il faut qu'ils soient accompagnés tout de même d'un sens commun. Le Mouvement Associatif attribue aux têtes de réseaux six fonctionnalités :

- « Le plaidoyer : regroupe les activités de représentation des membres, de porte-parolat, d'influence et de sensibilisation auprès des pouvoirs publics et du grand-public.
- La mise en réseau et l'animation : correspond à l'animation des membres (échanges, rencontres...).
- La fonction opérateur : traduit le rôle des têtes de réseau qui ont parfois à leur charge la gestion et l'exploitation en nom propre des structures de nature très diverses.
- L'ingénierie : comprend les activités d'appui opérationnel aux membres de la tête de réseau (programmes de formation, documentation, supports techniques...) et d'expertise, en lien avec ses thématiques d'intervention (études, recherches et développement, prospective...)
- L'accompagnement professionnel : aider ou suppléer des acteurs sur le terrain qui font face à des problématiques fortes ou des besoins ponctuels.

- Le pilotage de projets : cela peut consister en de l'incubation, de l'expérimentation, de la consolidation, et de l'essaimage de projets. »<sup>37</sup>

En plus de se rassembler par statuts, les différentes familles peuvent se fédérer autour de l'ESS. Elles sont donc présentes dans les différentes organisations qui structurent le champ de l'ESS.

### ***Des instances représentatives régionales et nationales***

Afin de favoriser le développement et la représentation de l'ESS en France, ces têtes de réseaux se rassemblent au sein d'institutions. Une myriade d'acteurs institutionnels existe, ce qui peut compliquer au départ la compréhension de l'organisation de l'ESS. Elle se structure en un écosystème plus ou moins bien défini dont nous donnerons les principaux acteurs ici, ainsi que leurs principales fonctions.



La Chambre Régionale de l'ESS (CRESS) Ile-de-France est une association qui représente l'ensemble des acteurs de l'ESS de la Région auprès des pouvoirs publics. Il existe une CRESS sur chacun des territoires.



Le Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS (CNCRESS) est la structuration du réseau des 18 CRESS (13 en métropoles et 5 outre-mer) au niveau national, créée en 2004. Il est piloté par les président·e·s de chacune des CRESS régionales qui sont les seules à pouvoir y adhérer.



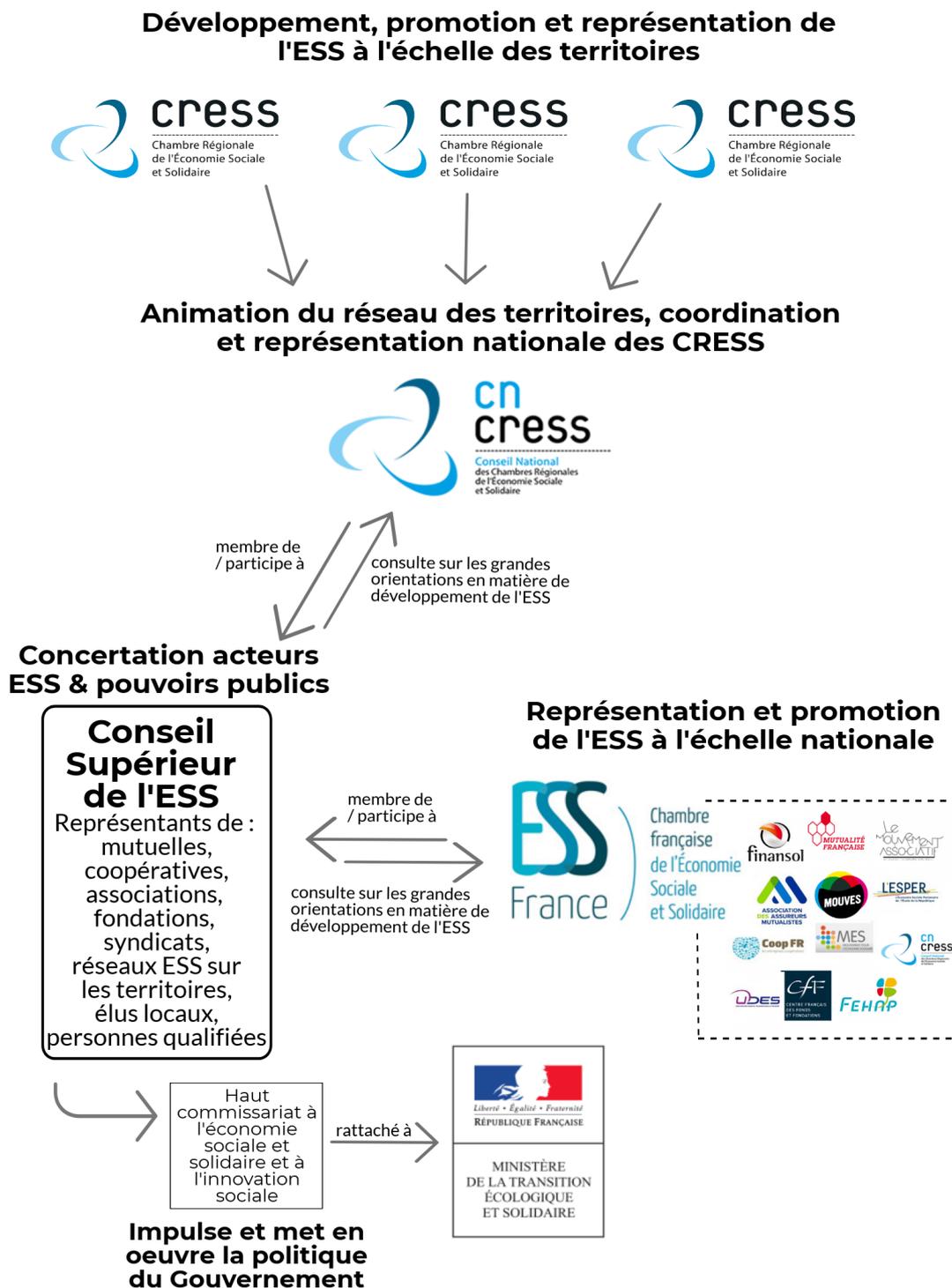
La Chambre française de l'ESS (ESS France) est l'instance de coordination et de représentation de l'ensemble de l'ESS, créée avec la loi de 2014. Elle rassemble les représentants des grandes familles de l'ESS : le Mouvement Associatif, Coop FR, la FNMF, l'AAM, le CFF, le Mouves et enfin le CNCRESS. Son président actuel est Jérôme Saddier (ancien président de l'Avise et vice-président délégué du Crédit Coopératif).



Le Conseil Supérieur de l'ESS (CSESS) est l'instance de concertation entre les acteurs de l'ESS, la société civile et les pouvoirs publics nationaux, rattachée au Ministère de la transition écologique et solidaire. Il est constitué de 72 membres provenant des différentes familles, de réseaux d'acteurs locaux, de syndicats et de personnalités qualifiées. Il est présidé actuellement par un Haut-commissaire à l'ESS : Christophe Itier (ancien président du Mouves et coordinateur des travaux du volet ESS du programme présidentiel d'Emmanuel Macron).

<sup>37</sup> Monographie du Mouvement associatif, janvier 2019 : [https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2019/01/LMA\\_LIVRET-Guide-tetes-de-reseau-associatives.pdf](https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2019/01/LMA_LIVRET-Guide-tetes-de-reseau-associatives.pdf)

Le panorama institutionnel de l'ESS pourrait être représenté dans un schéma<sup>38</sup> :



<sup>38</sup> « Institutions et acteurs de l'ESS », schéma réalisé durant mon stage en vue d'une publication sur le site internet de la CRESS IdF : <https://www.cressidf.org/less/institutions-et-acteurs/>

L'institutionnalisation de l'ESS en France s'organise autour d'acteurs tantôt régionaux tantôt nationaux, tantôt étatiques tantôt non-étatiques. Cette complexité de l'écosystème pose la question de la représentation. Quels sont les jeux de pouvoirs entre les différentes institutions ? Quelle instance est représentative ? De quelle mouvance se revendiquent les institutions (plutôt économie sociale ou solidaire) ? Sur quoi il y a désaccord ? Et quelles sont leurs spécificités ?

## **B) L'exercice du pouvoir institutionnel**

Au niveau régional, les CRESS assurent le développement et la promotion de l'ESS sur chacun de leur territoire. Historiquement, elles sont plus proches du courant « économie sociale », que « solidaire » puisqu'elles ont progressivement adopté le dernier S de CRESS à partir de 2007. Leur légitimité n'est pas remise en cause. Elles sont les références en matière d'institution sur leurs régions et ne sont pas confrontées à des organes qui feraient « concurrence » à leur autorité. Les CRESS dominent le paysage institutionnel de l'ESS au niveau régional. Mais au niveau national, les institutions sont plurielles et il est aisé de s'y perdre. La CRESS Ile-de-France, du fait qu'elle se situe dans la région capitale, peut tenir malgré elle une position ambivalente. Selon son président, Éric Forti « *Dans ce rapport au gouvernement, normalement on ne franchit jamais la limite : ce sont le CNCRESS et ESS France qui interpellent le national. Mais ça m'est déjà arrivé. On a un contact direct avec l'État en capitale. Les rapports Région, Préfecture et État se confondent plus facilement.* »<sup>39</sup>. La CRESS Ile-de-France a aussi ceci de particulier qu'elle est l'unique chambre régionale à laquelle des entreprises nationales adhèrent. Ce choix est souvent motivé par le fait que le siège de ces entreprises se situe à Paris, et qu'il leur semble plus stratégique de développer leurs activités dans la capitale. « *Pourquoi elles adhèreraient à une chambre régionale ? Elles ne peuvent pas non plus adhérer au CNCRESS parce que c'est le rassemblement des CRESS (il n'y a que les CRESS qui y adhèrent). Ce problème est en train d'être réglé avec la fusion d'ESS France et du CNCRESS* » poursuit-il.

La loi de 2014 relative à l'ESS a créé la Chambre française de l'ESS, plus connue sous le nom d'ESS France. L'article 5 précise ses missions : elle « assure, au plan national, la

---

<sup>39</sup> Propos d'Éric Forti, recueillis dans le cadre d'un entretien, dans les locaux de la CRESS, le 25 avril 2019.

représentation auprès des pouvoirs publics nationaux des intérêts de l'ESS »<sup>40</sup>. Les différentes familles, ainsi que le CNCRESS, qui doit porter la voix des CRESS, siègent à ESS France. Si ESS France et le CNCRESS sont toutes les deux des coordinations nationales de réseaux, elles ont chacune en principe des missions qui leurs sont propres. Le CNCRESS, en plus d'animer et de coordonner le réseau des CRESS, doit selon la loi « consolider, au niveau national, les données économiques et les données qualitatives recueillies par celles-ci » (article 6), ce qui s'est traduit par la création d'un Observatoire National de l'ESS. Mais le gouvernement actuel considère que les structures font doublon au niveau national. Dans un souci de « créer une représentation nationale de l'ESS afin de renforcer la lisibilité du plaidoyer »<sup>41</sup>, le Haut-commissaire à l'ESS, Christophe Itier, menaçait de couper leurs subventions si elles n'avaient pas fusionné d'ici janvier 2019. C'est pourquoi a récemment été acté, en juin 2019, une fusion d'ESS France et du CNCRESS, « en vue de constituer une organisation unique de représentation de l'ESS au niveau national »<sup>42</sup>. Les CRESS y voient une opportunité pour améliorer leur coordination au national, qui est actuellement l'objet de nombreuses critiques en interne. Elles reprennent du pouvoir par rapport au CNCRESS, et pourront à l'avenir porter elles-mêmes leurs voix parmi les autres têtes de réseaux nationales. Ce n'est pas la première fois qu'une tentative est faite pour regrouper l'ESS au niveau national. Le fait est qu'ESS France représente une approche statutaire, par famille. Or « *aujourd'hui ces familles sont plutôt en perte de vitesse* » comme le constate Sébastien Chaillou, le directeur de la CRESS Ile-de-France, à propos du Mouvement Associatif ou de la Mutualité Française, « *avec des dirigeants qui sont éloignés du terrain puisque ce sont des représentants de représentants* »<sup>43</sup>. « *L'idée de refonder pour donner de la visibilité ça peut marcher* » mise-t-il. Le paysage institutionnel de l'ESS va donc bientôt connaître des transformations à travers ce processus de rapprochement.

Enfin, le Conseil Supérieur de l'ESS (CSESS) est l'organe gouvernemental de l'ESS. Il rend des avis sur des décrets qui concernent l'ESS. La fonction de « secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation, et de l'économie sociale et solidaire » a été supprimée et remplacée par celle de « haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à

---

<sup>40</sup> Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, *op.cit.*

<sup>41</sup> Propos de Christophe Itier, cité par ABHERVÉ Michel, « Fusion décidée d'ESS France et du CNCRESS. À quand une rationalisation de l'organisation de l'Etat en matière d'ESS ? », Dans *Alternatives Economiques*, le 28 juin 2019, article disponible ici : <https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2019/06/28/fusion-decidee-d-ess-france-et-du-cnress-a-quand-une-rationalisation-de-l-organisation-de-l-etat-en-matiere-d-ess>

<sup>42</sup> Communiqué de presse commun à ESS France et au CNCRESS actant les principes de la fusion, le 27 juin 2019, URL : [https://www.ess-france.org/sites/ess-france.org/files/cp\\_fusion\\_ess\\_france\\_cnress\\_27062019.pdf](https://www.ess-france.org/sites/ess-france.org/files/cp_fusion_ess_france_cnress_27062019.pdf)

<sup>43</sup> Propos de Sébastien Chaillou, recueillis dans le cadre d'un entretien, réalisé à Montreuil, le 26 avril 2019.

l'innovation sociale » le 6 septembre 2017, sous le Gouvernement d'Édouard Philippe. Les acteurs de l'ESS n'ont désormais plus d'interlocuteur interministériel direct même si le commissariat est placé sous la tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire. « Le rattachement du haut-commissariat au Ministère de la transition écologique et solidaire a d'autant moins réglé cette question que ce ministère n'est l'interlocuteur naturel d'aucune des grandes familles de l'ESS et ne dispose pas de services spécialisés sur ces sujets. »<sup>44</sup>, déplore un communiqué d'ESS France. Le secrétariat d'Etat était auparavant rattaché à Bercy, au Ministère de l'économie et des finances. On note un grand désengagement de l'Etat sur la politique de l'ESS : avec un cabinet de six personnes, le gouvernement actuel ne fait pas de l'ESS sa priorité.

Le discours de l'Etat en matière d'ESS repose sur le label « French Impact ». Cette initiative gouvernementale, lancée en janvier 2018 par le Haut-Commissaire, vise à l'accélération de l'ESS en valorisant des entrepreneurs sociaux. L'« innovation sociale » est le maître mot, elle est d'ailleurs comprise dans le titre du Haut-Commissaire (« à l'économie sociale et solidaire et à l'*innovation sociale* ») et employée à foison sur leur site internet : « Le French Impact est un écosystème qui vise à fédérer et valoriser la diversité des acteurs de l'*innovation sociale* » ; « Le French Impact, engagé aux côtés des acteurs de l'*innovation sociale*, veut inspirer un nouvel élan de transformation sociale, à la fois en France et à l'international. »<sup>45</sup>. Suite à un appel à projet clôturé fin 2018, certaines structures ayant fait leurs preuves (« parce qu'elles ont démontré la robustesse de leur modèle et leur impact social sur au moins un territoire et qu'elles ont plus de trois ans d'existence »<sup>46</sup>), vont bénéficier d'aides pour « accompagner leur changement d'échelle ». Parmi elles, a été sélectionnée Baluchon, une entreprise sociale de restauration qui favorise les circuits courts et fait travailler des personnes en insertion. Cette politique du gouvernement en matière d'ESS est très controversée, certains acteurs lui reprochant de « ne favoriser que les premiers de cordée »<sup>47</sup>. Nous reviendrons sur les critiques qui lui sont adressées dans le dernier chapitre de ce mémoire.

Progressivement, l'ESS s'est donc institutionnalisée comme catégorie de politique publique. « Depuis 1981, plusieurs secrétariats d'État, délégations interministérielles [et un

---

<sup>44</sup> Analyse détaillée par ESS France du pacte de Croissance de l'ESS, 03/19, [https://www.ess-france.org/sites/ess-france.org/files/analyse\\_detaillee\\_par\\_ess\\_france\\_du\\_pacte\\_de\\_croissance\\_de\\_less\\_8\\_mars\\_2019.pdf](https://www.ess-france.org/sites/ess-france.org/files/analyse_detaillee_par_ess_france_du_pacte_de_croissance_de_less_8_mars_2019.pdf)

<sup>45</sup> Citations extraites du site internet « French Impact » : <https://le-frenchimpact.fr/#lefrenchimpact>

<sup>46</sup> *Ibidem*.

<sup>47</sup> « Conférence Régionale de l'ESS : le développement de l'ESS en IDF sera sous l'angle de l'accélération ou ne sera pas », CRESS IdF, 8/03/2019, <https://www.cressidf.org/conference-regionale-de-less-le-developpement-de-less-en-idf-sera-sous-langle-de-laceleration-ou-ne-sera-pas/>

Haut-Commissariat] lui ont été consacrés »<sup>48</sup>. De plus, des organismes sont chargés « d'accompagner son développement au niveau local existent depuis une trentaine d'année sur l'ensemble du territoire »<sup>49</sup>, comme par exemple les CRESS.

### C) Une complexité qui dessert l'ESS ?

Enfin, pour dresser un portrait représentatif de l'ESS aujourd'hui en France, il faut ajouter à ce paysage déjà assez dense, d'autres acteurs, plus ou moins institutionnels mais bien omniprésents dans le champ économique. On retrouve souvent dans le domaine de la jeunesse, les têtes de réseaux que sont l'ESPER (Économie Sociale Partenaire de l'École de la République), l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) mais aussi le CJDES (Centre des Jeunes Dirigeants de l'Économie Sociale) ou encore l'ESS Team (des jeunes en services civiques missionné·e·s par l'association Concordia pour sensibiliser d'autres jeunes à l'ESS). Dans le domaine entrepreneurial, on croise fréquemment le chemin de France Active (le réseau d'entrepreneurs sociaux) et de l'Avise (association qui œuvre pour le développement de l'ESS), ainsi que de l'UDES (l'Union des employeurs de l'ESS, rassemblant plus d'une vingtaine de syndicats de l'ESS). La maison des canaux et le RTES (Réseau des collectivités territoriales pour une Economie Solidaire, qui regroupe des collectivités locales engagées en faveur du développement de l'ESS) sont aussi des centralisateurs d'activités ESS qui participent à sa promotion globale. Cette liste n'est pas exhaustive et complique la compréhension de ce champ pour les néophytes. L'ESS est émettrice de voix multiples qui traduisent les différentes mouvances. Les structures de représentation que nous avons évoquées plus haut ont un long travail à faire autour du discours commun. L'agenda des acteurs de l'ESS s'articule autour de plusieurs événements phares dont le Mois de l'ESS et la semaine de l'ESS à l'École. Ce sont deux événements nationaux de sensibilisation et de communication aux enjeux de l'ESS, et à destination principale du grand public.



<sup>48</sup> Clément GÉROME, « L'entrepreneuriat social en France : un renouvellement des discours et des pratiques au sein du secteur associatif ? », *Lien social et Politiques*, 2014, 75–90. P.7.

<sup>49</sup> *Ibidem*.

L'ESS ouvre les portes d'un véritable univers avec une quantité d'acteurs plus ou moins institutionnels, qu'il est important de bien situer pour comprendre cette économie. Les structures de l'ESS sont représentées par leurs têtes de réseaux, regroupées en familles, ainsi que par des institutions régionales (CRESS) et nationales (ESS France et CSESS). Comme dans tout rassemblement conséquent de personnes, d'opinions, et de structures, on assiste à des jeux de pouvoir, qui transparaissent dans les discours, pour prendre les devants d'un champ complexe qui peine encore à se faire connaître.

### **III) Des conflits récurrents au sein de l'ESS**

Après avoir constaté l'hétérogénéité de l'ESS, tant aux niveaux des acteurs, que du sens qu'ils mettaient derrière cette notion, nous pouvons désormais nous pencher sur les cas classiques de conflictualité, qui surgissent inévitablement dans la diversité.

#### **A) Les critiques de l'entrepreneuriat social**

L'entrepreneuriat social soulève, d'abord, plusieurs points de crispations chez un grand nombre d'acteurs de l'ESS. Cette réticence peut s'expliquer par l'histoire et par les divergences idéologiques. D'une part, les entreprises sociales sont intégrées sur le tard à l'ESS. En effet, aux familles historiques de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles et fondations) se joignent, finalement en 2014, les sociétés commerciales dites « entreprises sociales » qui bénéficient de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS). Ces sociétés commerciales doivent respecter les conditions suivantes :

- « poursuivre une utilité sociale à titre d'objectif principal (soit en direction des publics vulnérables, soit en faveur du maintien ou de la recréation de solidarités territoriales), cet objectif devant figurer dans les statuts de l'entreprise ;
- prouver que la recherche d'utilité sociale a un impact soit sur le compte de résultat, soit sur la rentabilité de l'entreprise ;
- avoir une politique de rémunération respectant 2 conditions : la moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux 5 salariés ou dirigeants les mieux payés ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 7 fois le smic et la rémunération versée au salarié le mieux payé ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 10 fois le smic ;
- les titres de capital de l'entreprise ne doivent pas être négociés sur un marché financier »<sup>50</sup>.

---

<sup>50</sup> « ESS : qu'est-ce que l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » », sur le portail de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics, le 04/07/2018.

Si l'entreprise réunit toutes ces conditions, elle peut faire la demande auprès des DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) de l'agrément ESUS et acquérir le statut d'entreprise de l'ESS. Il y a d'un côté, des structures se revendiquant de l'ESS, et qui, pour être considérées comme telles, doivent entamer des démarches ; et de l'autre, il y a des entreprises bénéficiant de plein droit de cet agrément (comme les associations) mais qui ne s'en revendiquent pas, ou parfois n'en ont pas même connaissance. Dans le premier cas, l'intérêt pour la structure est de bénéficier d'une image positive, et de profiter d'une épargne salariale et solidaire attractive.

Seulement, les entrepreneurs sociaux n'ont pas une image très positive auprès de leurs confrères. Carole Brunet, Professeure d'économie à l'Université Vincennes - Saint Denis, évoque à l'assemblée générale de la CRESS IdF, cette : « *relation compliquée avec les entrepreneurs sociaux : qui ont la même finalité que les autres acteurs de l'ESS mais usent de différents moyens pour l'atteindre, en utilisant les moyens traditionnels et donc totalement déconnectés des principes qu'on souhaite diffuser* »<sup>51</sup>. Il est reproché aux entrepreneurs sociaux de ne pas aller assez loin dans leur démarche en adoptant des modes de gestion classique au dépend de la vie démocratique. « L'entrepreneuriat social ne doit pas être à l'ESS ce que le développement durable est aujourd'hui à l'écologie : une version édulcorée, vidée de valeurs sociales, et in fine, compatible avec le *business as usual* » mettent en garde Jean-Marc Gancille et Alexandra Siarri dans un numéro spécial de *Politis* consacré à l'ESS<sup>52</sup>. Clément Gérôme, doctorant à l'Université Paris Est Créteil, considère que le discours de l'entrepreneuriat social aujourd'hui convient parfaitement aux jeunes diplômés d'écoles de commerce, qui ont une vision altérée du capitalisme, mais « dont ils ne remettent pas en cause les fondements »<sup>53</sup>. Un point de vue que l'on pourrait qualifier de militant rejette l'entrepreneuriat social en bloc sur le principe de la propriété collective : « *Le fait qu'une entreprise qui appartient à une personne (parce que c'est une question de propriété) puisse être considérée comme relevant de l'ESS, ça pose question. Vouloir qu'une entreprise t'appartienne ne rentre pas dans la logique de l'ESS.* »<sup>54</sup> affirme Léo Voisin, salarié de la CRESS Ile-de-France. Son Président, Éric Forti, est plus enthousiaste vis-à-vis de ce type de structure, en restant toutefois méfiant : « *Si ce sont les*

---

<sup>51</sup> Propos de Carole Brunet, professeure à P8, recueilli dans le cadre de l'AG de la CRESS IdF le 16 avril 2019.

<sup>52</sup> Marcel CABALLERO, « L'ESS peut-elle éviter le « social washing », n°69 de *Politis*, « Économie sociale. Le nouvel élan solidaire », 14/02/2019.

<sup>53</sup> Clément GÉROME, *op. cit.*

<sup>54</sup> Propos de Léo Voisin, recueillis dans le cadre d'un entretien, dans les locaux de la CRESS, le 25 avril 2019.

*principes de l'ESS qui se diluent dans l'économie classique pour s'adapter au marché, alors l'ESS aura échoué. »<sup>55</sup>.*

La plupart des détracteurs de ce courant entrepreneurial assument la généralité de ce discours critique et restent vigilant sur le fait de ne pas basculer dans une vision binaire et stéréotypée des « gentilles associations » contre les « méchants entrepreneurs sociaux » car toutes les associations ne sont pas forcément exemplaires dans leur gouvernance démocratique.

## **B) Le devoir d'exemplarité de l'ESS**

L'ESS est un mode d'entreprendre qui se défend de valeurs démocratiques, à contre-courant de l'économie classique, et a, de ce fait, un devoir d'exemplarité. Mais elle n'échappe pas, comme ailleurs, aux dysfonctionnements internes. De plus, une large place est donnée à l'affectif, quand on remet en cause, par exemple, la séparation vie personnelle et vie professionnelle, ce qui complique la gestion de la conflictualité. Il est donc important de déconstruire ce cliché d'un champ parfait et d'un discours lissé pour se concentrer sur les points à améliorer.

Car, le statut ne fait pas la vertu, et l'on observe une dualité dans l'ESS entre des grands groupes ou des banques pas nécessairement vertueuses mais qui sont constituantes de l'histoire de l'ESS. Les coopératives par exemple, sont considérées, dans le milieu de l'ESS, comme l'idéal vers lequel tendre en matière de vie démocratique, fondé sur le principe « une personne = une voix ». Pourtant, Leclerc est une coopérative de patrons dont les pratiques commerciales (tant à l'égard des fournisseurs que des clients) et sociales ne diffèrent en rien de celles de leurs concurrents capitalistes. Michel Abhervé, ancien professeur d'ESS à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée, parle même de « capitalisme coopératif »<sup>56</sup> à son propos. Et même chez des associations aux conditions d'exercice de la démocratie plutôt strictes, on peut observer des carences. Certains regrettent, par exemple, la faible fréquence de consultation des adhérents : « Une assemblée générale par an ça ne suffit pas, c'est un simulacre de la démocratie »<sup>57</sup>. Chaque structure se fixe son propre baromètre démocratique en fonction de sa conception du

---

<sup>55</sup> Propos d'Éric Forti, recueillis dans le cadre d'un entretien, dans les locaux de la CRESS, le 25 avril 2019.

<sup>56</sup> Michel ABHERVÉ, « Edouard Leclerc, le héraut du « capitalisme coopératif » publié sur *Alternatives Economiques*, le 17/09/2012.

<sup>57</sup> Propos de Line Bobi, recueillis dans le cadre d'un entretien, dans les locaux de la CRESS, le 24 avril 2019.

travail et il est complexe de les comparer là-dessus. Qui pourrait avoir l'autorité pour juger si une structure est vertueuse ou pas ? Sur quel critère nous baserions-nous ?

Afin d'apporter un début de réponse à cela, et pour contrer la thèse de la dégénérescence, qui annonce fatalement qu'un projet construit sur des bases sociales finira toujours par se dégrader avec le temps<sup>58</sup>, l'ESS dispose d'outils. Comme la révision coopérative, qui est l'inspection d'une coopérative par un autre coopérateur, et le guide des bonnes pratiques<sup>59</sup>. Ce guide constitue, depuis 2017, un appui méthodologique pour les acteurs de l'ESS qui souhaitent évaluer la bonne santé de leur structure, en leur fournissant des outils de mesures, des indicateurs précis. Par exemple, sur le thème de la gouvernance démocratique, les indicateurs pourront être le taux de participation aux votes des instances ; le profil et la répartition des administrateurs par sexe, âge, situation géographique et catégorie socio-professionnelle ; ou encore l'accessibilité aux rapports et aux informations. Si l'initiative est louable, elle est circonscrite à la bonne foi des acteurs de l'ESS qui doivent s'emparer eux-mêmes du guide et trouver ensuite, seuls, la réponse adaptée à leurs besoins. Le guide des bonnes pratiques peut être complété par un rapport de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) notamment sur le respect des principes du développement durable (social, environnemental et économique). Les structures de l'ESS, ont par ce biais, des outils pour être les plus vertueuses possibles et gagnent donc, en droit, en responsabilité et en autonomie. C'est un mode d'autorégulation qui devrait suffire, en théorie.

### C) Des luttes de pouvoir communes

Par les valeurs qu'elle promeut, l'ESS séduit de plus en plus d'actifs. Leurs attentes vis-à-vis de leur travail sont supérieures à celles qu'ils pourraient avoir dans une entreprise classique. Et donc « les désillusions sont souvent fortes entre l'idéal que les gens s'en font et la réalité du travail qu'ils vont rencontrer » remarque Fanny Darbus, chercheuse à l'EHESS et co-auteurice avec Matthieu Hély de l'étude *Travailler dans l'ESS*<sup>60</sup>. Car en plus des clivages historiques

---

<sup>58</sup> À ce sujet, lire : MAROUDAS, L. & RIZOPOULOS, Y. (2014). « La question de la dégénérescence dans les coopératives de production. » dans la *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, (334) octobre 2014, 70–84, <https://www.erudit.org/fr/revues/recma/2014-n334-recma01584/1027277ar.pdf>

<sup>59</sup> *Guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'ESS*, CSESS, Février 2017, consultable ici : <http://www.esspace.fr/files/pdf/Livret1.pdf>

<sup>60</sup> Fanny DARBUS et Matthieu HÉLY, « Travailler dans l'ESS : aspirations, représentations et dispositions : une étude auprès des adhérents de l'association Ressources solidaires. », *Revue internationale de l'économie sociale*, août 2010.

entre économie sociale, économie solidaire et plus récemment entrepreneuriat social, s'ajoutent des conflits classiques entre les différentes familles, et entre les individus.

Parmi les conflits qui rompent avec le cliché d'une ESS unifiée, on retrouve un point de frustration fréquent chez les associations. Elles appartiennent aux membres fondateurs de l'ESS et constituent la part la plus représentée dans ce modèle économique, mais ont l'impression de ne pas peser suffisamment et proportionnellement sur les négociations. De la même façon, les mutuelles, au capital économique plus important, signalent des problèmes de représentation. Fatiguées d'être considérées comme un « tiroir-caisse »<sup>61</sup>, elles cherchent constamment à améliorer leur image auprès des autres acteurs de l'ESS et du grand public. En somme, la plupart des familles se sentent lésées par rapport aux autres.

Aux revendications propres à chaque famille, s'ajoute des conflits liés aux intérêts particuliers des acteurs de l'ESS (comme le cas des « personnes qui ne veulent pas libérer leur siège en conseil d'administration »<sup>62</sup>) mais aussi à des enjeux de pouvoirs plus transversaux comme sur la question de la parité. Cet enjeu d'égalité, qu'on pourrait penser fédérateur dans un secteur aux belles valeurs, fait pourtant émerger des contre-discours. Lors de l'assemblée générale de la CRESS Ile-de-France, Lisa Pleintel, responsable de l'observatoire de l'égalité femmes-hommes au CNCRESS, est intervenue pour dresser un état des lieux sur la question, dans l'ESS en général et dans l'association en particulier. Peu après son intervention, Éric Fibleuil, le représentant au conseil d'administration des mutuelles, lui a opposé, en aparté, son point de vue selon lequel « mis à part changer les chiffres, cela ne changera rien d'avoir plus de femmes au conseil d'administration ». Si des doutes semblent persister sur le bien-fondé de l'égalité, des engagements ont été pris de la part des structures de l'ESS pour les droits des femmes. Cela passe par une promesse de parité dans les instances de gouvernance des entreprises de l'ESS d'ici 2020, signée par les grands réseaux de l'ESS (CNCRESS, le Mouvement associatif, le Mouves, le Centre français des fonds et des fondations, le Mouvement coopératif français, les Sociétés coopératives et participatives ainsi que le Mouvement pour l'économie solidaire), à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes du 8 mars 2018<sup>63</sup>. La signature du présent rapport a entraîné la création d'un Observatoire de l'égalité femmes-hommes au CNCRESS qui a donné suite à l'ouverture d'un

---

<sup>61</sup> D'après les propos recueillis en entretien avec Cécile Espagnet, responsable communication de la Mutualité Française d'Ile-de-France le 11 mars 2019 dans leur locaux, Paris 18<sup>e</sup> arrondissement.

<sup>62</sup> Propos de Line Bobi, recueillis dans le cadre d'un entretien, dans les locaux de la CRESS, le 24 avril 2019.

<sup>63</sup> Engagement pour la parité dans les instances de gouvernance des entreprises de l'ESS d'ici 2020, signé par un consortium d'acteurs institutionnels, le 8 mars 2018.

poste qu'occupe Lisa Pleintel. Alors que l'ESS est composée à 68% de travailleuses, les écarts de salaire s'alignent sur la norme nationale (les femmes gagnent en moyenne 23% de moins que les hommes), et elles ont deux fois moins de chance que les hommes d'être cadre, selon les données de l'Observatoire<sup>64</sup>. D'ici à ce que la parité des instances soit respectée, on peut méditer sur ces données, collectées par Lisa Pleintel pour son intervention à l'assemblée générale de la CRESS Ile-de-France :



Source : Observatoire de l'égalité femmes-hommes, CNCRESS, mars 2019.

Dans l'ESS, les conseils d'administration sont composés en moyenne à 36% de femmes, qui passe à 32% lorsque l'on retire les suppléants. Le conseil d'administration de la CRESS est composé à 46% de femmes ; 36% parmi les titulaires. Dans le Bureau de la CRESS, il y a 25% de femmes à la tête des vice-présidences de collègue.

Comme dans tout regroupement, des luttes de pouvoir s'observent dans l'ESS même si de grands efforts sont déployés pour paraître unifiés. Cela se remarque notamment avec la volonté très prégnante, qui devient presque un impératif, de la part des acteurs de l'ESS, de construire un discours commun.

<sup>64</sup> *État des lieux de l'égalité femmes-hommes dans l'économie sociale et solidaire*, par l'Observatoire de l'égalité femmes-hommes dans l'économie solidaire, CNCRESS, Mars 2019.

Cet aperçu des conflits internes à l'ESS nous permet de casser l'image stéréotypée d'une ESS soudée et consensuelle comme celle qui transparait derrière la douce musique « d'économie sociale et solidaire ». Ce rassemblement historique d'acteurs, qui d'un côté se reconnaissaient plus du courant de l'économie sociale et de l'autre côté de l'économie solidaire, laisse encore des traces. La Loi de juillet 2014 définit les acteurs qui font partie de l'ESS et met partiellement fin aux débats sur qui y appartient ou non. En théorie, car malheureusement, dans la diversité survient souvent la conflictualité.



## **CHAPITRE 2 : LES EXIGENCES DU PLAIDOYER : LA CONSTRUCTION D'UN DISCOURS COMMUN**

L'Économie Sociale et Solidaire est, comme nous avons pu le constater, un champ très hétérogène, et non dénué de conflictualités. Il semble dans ce cas difficile d'en assurer la promotion. Pourtant, les acteurs de l'ESS sont avides d'un « discours commun » ; et c'est cette recherche de consensus par la parole qui attirera toute notre attention. Car appartenir à l'ESS, ce n'est pas juste correspondre aux critères prévus par la Loi de 2014, il faut aussi se reconnaître de certaines valeurs et partager « un sentiment d'appartenance ».

En plus d'être la reine en coopération, l'espèce humaine a réussi à dominer la planète par sa capacité à créer des mythes et des fictions, selon Yuval Noah Harari<sup>65</sup>. Cela a été de nature à fédérer les humains autour d'un projet commun et utilisé comme un puissant levier d'action.

### **I) La construction d'un discours institutionnel**

Après avoir observé les nombreuses différences et points de crispation qui règnent dans l'ESS, nous étudierons ici l'écriture d'une langue commune, fédératrice, parlée par la majorité des acteurs de l'ESS. Ce discours commun est nécessaire pour être identifié des pouvoirs publics et du grand public, mais aussi pour renforcer le sentiment d'appartenance des acteurs qui ne se sentent pas nécessairement impliqués dans le réseau de l'ESS. L'enjeu est donc double : à la fois de représentation et aussi de construction d'une identité. Car si l'ESS n'est pas nouvelle, elle peine à se définir tant elle prend des formes plurielles. Nous verrons comment des acteurs, qui se regroupent physiquement entre eux, en organisations et en institutions, se regroupent aussi derrière des valeurs pour construire un message commun.

Puisque chacun a une définition bien à lui de ce qu'est l'ESS, qu'est-ce qui rassemble dans l'ESS ? Ce sont principalement des valeurs. Tous les acteurs de l'ESS se revendiquent de valeurs humanistes, démocratiques, égalitaires et solidaires. C'est un mode d'entreprendre qui reconnaît l'importance de l'humain sur le capital, la libre adhésion aux projets de l'entreprise, l'ancrage local, la propriété collective, la gestion démocratique de l'organisation (symbolisée

---

<sup>65</sup> Yuval Noah HARARI, *Op. cit.*

par l'expression « une personne = une voix ») ou encore la « lucrativité limitée ». Cette dernière notion est emblématique de l'ESS, et caractéristique des stratégies discursives mises en place dans la construction d'un discours commun. Comme d'autres expressions, elle semble extraite du discours administratif tant sa proximité linguistique avec le « non-lucratif » est grande. Cela nous incite à formuler l'hypothèse que l'ESS construit son langage sur la base d'un discours juridique pour acquérir une certaine légitimité.

Nous tenterons ainsi de distinguer les formules de « non-lucrativité » et de « lucrativité limitée » ; d'« utilité publique » et d'« utilité sociale » ; ainsi que d'« intérêt général » et d'« intérêt collectif ». Ces notions sont des concepts juridiques extraits de textes de loi, qui participent à la construction d'un discours spécifique à l'ESS. Comme tous les concepts abstraits, ils sont singularisés par leur nombre (toujours au singulier) et par les articles définis « le », « la » ou « l' ». Les expressions de « lucrativité limitée », « utilité publique » et « intérêt général » sont souvent étrangères aux personnes extérieures à l'ESS, ce qui renforce l'idée d'un discours spécialisé.

#### **A) La « non-lucrativité » et la « lucrativité limitée »**

On retrouve dans les conditions fixées plus haut par la Loi, bien qu'elle ne soit pas formulée de la sorte, l'idée de « lucrativité limitée », dans notamment le « but poursuivi autre que le seul partage des bénéfiques » (article 1, I, 1). Elle est dérivée de la notion de « non-lucrativité » constitutive d'une association « à but non lucratif », telle que définie par la Loi de 1901 comme « la convention par laquelle plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfiques »<sup>66</sup>. L'article premier de la Loi ESS reprend donc quasiment à l'identique la caractéristique fondatrice des associations. Rien d'étonnant lorsque l'on sait que les associations représentent 90 % des structures de l'ESS<sup>67</sup>. Le champ reprend les bases du modèle économique des associations puisqu'elles en constituent la famille majoritaire.

Néanmoins, l'ESS est moins restrictive, plus souple, du fait notamment de l'intégration des entrepreneurs sociaux. Le principe de gestion désintéressée se retrouve dans les deux cas, quoi qu'il soit un peu atténué dans l'expression de « lucrativité limitée ». Mais cette dernière peut s'appliquer à toutes les structures de l'ESS, qu'elles proviennent du secteur coopératif ou

---

<sup>66</sup> Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat association.

<sup>67</sup> *Panorama 2018 de l'ESS en Ile-de-France*, Observatoire Régional de l'ESS, CRESS IdF.

mutualiste, et suppose que la majeure partie des excédents soient réinvestis, en faveur d'un projet « d'utilité sociale ». Tandis que les associations ne peuvent répartir ou partager les excédents entre leurs membres, elles sont obligées de réinvestir dans les projets ; les entreprises de l'ESS peuvent redistribuer les bénéfices à condition que cela soit fait équitablement. De plus, du côté de la non-lucrativité, « tous » les bénéfices doivent être « réinvestis pour le développement ou le maintien de l'activité de l'entreprise »<sup>68</sup>, alors que du côté de la lucrativité limitée, il faut s'assurer que la « majorité » le soit. La définition que donne la CRESS Ile-de-France de la lucrativité limitée le confirme : « La majeure partie des marges et des réserves doit être réinvestie dans l'entreprise pour assurer sa pérennisation. »<sup>69</sup>. Cependant ces notions ne sont pas à opposer totalement, car elles sont très proches. En somme, la lucrativité limitée est un principe moins restrictif qui garantit « que la rentabilité de l'entreprise soit bien au service de son projet social »<sup>70</sup>. Étonnamment, il n'existe pas de définition précise de cette notion, bien qu'elle soit fréquemment utilisée par les acteurs de l'ESS.

La pertinence de revenir à une comparaison binaire, entre « non-lucrativité » et « lucrativité limitée » réside dans l'analyse de l'évolution d'un discours, qui cherche à inclure de plus en plus de structures et notamment les sociétés commerciales non-coopératives. Les grands principes derrière lesquels se range l'ESS exigent une base solide et pour cela, ils méritent d'être étudiés de plus près. Car bien qu'elle dispose de plusieurs outils de recherche (comme la revue scientifique RECMA), la documentation sur l'expression « lucrativité limitée » est quasi inexistante. Dresser l'état de l'art de la notion est donc délicat. La première occurrence officielle de cette expression que nous pouvons retrouver se trouve dans l'annonce de l'adoption de la Loi ESS, datant du 21 juillet 2014, par la Secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'ESS, Carole Delga<sup>71</sup>. La « lucrativité limitée » est une valeur exprimée ici, qui ne sera pas reprise telle quelle dans le texte de loi officiel. Les associations, comme on pourrait s'en douter, n'adoptent pas ce terme, lui préférant celui de « non lucratif » et finalement très peu d'entrepreneurs sociaux s'en emparent. Par exemple, la start-up Eqosphère lui préfère même l'expression de « lucrativité modérée »<sup>72</sup>. La notion juridique ne dépasse pas ou peu le cadre institutionnel (elle est employée par l'Avise<sup>73</sup>

---

<sup>68</sup> Définition du MOUVES (Mouvement des entrepreneurs sociaux), dans la synthèse de la loi 2014 <https://www.cressidf.org/wp-content/uploads/2017/10/LOI-ESS-SYNTHESE-CNCRES.pdf>

<sup>69</sup> Site de la CRESS IdF, « Qu'est-ce que l'ESS ? » : <https://www.cressidf.org/less/principes-de-less/>

<sup>70</sup> Définition du MOUVES, *Op. cit.*

<sup>71</sup> Portail de l'Economie, « Le projet de loi Economie sociale et solidaire est adopté », Archive du 23/07/2014.

<sup>72</sup> Site d'Eqosphère : <http://www.eqosphere.com/>

<sup>73</sup> Guide « Choisir la forme juridique adaptée à son projet », Avise, 2015, p.3, p.12, p.26, p.35, p.38.

par exemple ou le Ministère de l'économie<sup>74</sup>). Le discours de l'ESS se construit donc autour de notions juridiques qui peinent à entrer dans le discours commun des acteurs pourtant concernés.

## **B) L'« utilité publique » et l'« utilité sociale »**

De la même manière que pour le « non lucratif », dans la jurisprudence relative au secteur associatif, on trouve la notion d'« utilité publique ». La reconnaissance d'utilité publique (RUP) est un label très encadré : « elle est délivrée par décret du Premier ministre, après instruction du ministère de l'Intérieur et sur avis du Conseil d'Etat. »<sup>75</sup>. La RUP va généralement de pair avec la mission « d'intérêt général » sur laquelle nous nous concentrerons plus tard. La RUP est un label qui permet de recevoir plus de dons mais « au vu des faibles avantages que les associations peuvent en retirer et des contraintes que cela engendre pour elles, le Conseil d'Etat s'est demandé s'il ne fallait pas la supprimer »<sup>76</sup>. En effet, la procédure de RUP est très lourde administrativement et n'est pas obligatoire pour recevoir des dons<sup>77</sup>.

La notion d'utilité publique se retrouve dans le discours de l'ESS sous la forme d'« utilité sociale ». Elle bénéficie au plus grand nombre, sans prétendre bénéficier à toute la société, comme le sous-entendait « utilité publique ». Elle est la finalité de l'entreprise, étant donné que « les entreprises de l'ESS proclament que leur finalité est le service de l'homme » dans l'article 7 de la charte de l'ESS du CNLAMCA<sup>78</sup> publiée en 1980. Si la notion émerge dans les années 1990 avec la forte croissance des associations<sup>79</sup>, la première définition législative de l'utilité sociale est donnée bien plus tard, dans la Loi ESS de 2014 (Article 2) :

---

<sup>74</sup> Portail de l'Economie, *Op. cit.*

<sup>75</sup> Colas AMBLARD, « Intérêt général, utilité publique ou utilité sociale : quel mode de reconnaissance pour le secteur associatif ? », *Revue internationale de l'économie sociale*, n°315, février 2010, p.21-39.

<sup>76</sup> *Les associations reconnues d'utilité publique*, Conseil d'Etat, La Documentation française, 2000, p.5

<sup>77</sup> « Elle l'est également pour des associations déclarées non reconnues d'utilité publique : – les associations culturelles ; – les unions d'associations familiales ; – les associations de financement de la vie politique ; – depuis une loi de 1933 complétée par la loi de 1987 sur le mécénat, les associations ayant un but exclusif d'assistance, de bienfaisance ou de recherche médicale agréées à cet effet par arrêté préfectoral, pour une durée de cinq ans (cf. article 6 de la loi du 1er juillet 1901 dans sa rédaction résultant de la loi du 23 juillet 1987 sur le mécénat). » dans *Les associations reconnues d'utilité publique*, *Op.cit.* p.13

<sup>78</sup> Comité National de Liaison des Activités Mutualistes Coopératives et Associatives (CNLAMCA), syndicat d'entreprises de l'ESS, désormais connu sous le nom de Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale (CEGES). *Charte de l'ESS*, 1980 : [https://www.cressidf.org/wp-content/uploads/2018/06/charte\\_economie\\_sociale.pdf](https://www.cressidf.org/wp-content/uploads/2018/06/charte_economie_sociale.pdf)

<sup>79</sup> Sandrine DAUPHIN, « Focus – Mesurer l'utilité sociale des associations », *Informations sociales*, 2012/4 (n° 172), p. 54-57. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2012-4-page-54.htm>

« Sont considérées comme poursuivant une utilité sociale au sens de la présente loi les entreprises dont l'objet social satisfait à titre principal à l'une au moins des trois conditions suivantes :

1° Elles ont pour objectif d'apporter, à travers leur activité, un soutien à des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;  
2° Elles ont pour objectif de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;  
3° Elles concourent au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale, sous réserve que leur activité soit liée à l'un des objectifs mentionnés aux 1° et 2°. »<sup>80</sup>

La reconnaissance d'utilité publique, comme d'utilité sociale, permet des avantages fiscaux. Sauf, qu'il « n'existe pas de procédure de reconnaissance d'utilité sociale (RUS) à proprement parler, c'est-à-dire ouvrant droit pour les associations à des avantages particuliers à l'instar de la reconnaissance d'utilité publique (RUP) ou de la reconnaissance d'intérêt général (RIG) »<sup>81</sup>. De nombreux débats ont cours<sup>82</sup> pour simplifier les processus en reconnaissant uniquement l'utilité sociale. Sans approfondir un sujet qui n'est pas le nôtre ici, nous nous intéresserons plutôt à « l'impact social », qui est un outil pour évaluer l'utilité sociale, fréquemment employé dans les discours de l'ESS. Le Conseil Supérieur de l'ESS (CSESS) définit l'impact social comme « l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général »<sup>83</sup>. Mais évaluer l'impact social est complexe puisqu'il relève des externalités positives sur les individus et la société, qui sont souvent subjectives. On peut comprendre à travers l'exemple qui suit, toute la difficulté de mesurer l'impact d'un service rendu.

---

<sup>80</sup> Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, *op.cit.*

<sup>81</sup> Colas AMBLARD, *Op. cit.*

<sup>82</sup> En témoigne ces quelques exemples bibliographiques :

• Jean GADREY, *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire*, rapport de synthèse pour la DIES et la Mire, février 2004.

• Xavier ENGELS, Matthieu HÉLY., Aurélie PEYRIN, *De l'intérêt général à l'utilité sociale : la reconfiguration de l'action publique entre Etat, associations et participation citoyenne*, Paris, L'Harmattan, 2006.

<sup>83</sup> « La mesure de l'impact social : après le temps des discours, voici venu le temps de l'action », Groupe de travail du CSESS sur la mesure de l'impact social, 2011.

« [À Lille, un] café souhaitait évaluer son impact social en se focalisant sur la mesure de l'épanouissement des enfants participants aux activités proposées par le café. Si nous pouvons mesurer quelques effets, notamment en interrogeant les enfants, en supposant qu'ils soient en âge d'être soumis à un entretien, ou en comptant le nombre de sourires des enfants dans la journée, on comprend bien qu'une évaluation ne pourra jamais capter un effet si vaste et non palpable, mais pourtant réel, de favorisation de l'épanouissement d'un enfant consécutive à l'activité du café. »<sup>84</sup>

La notion d'utilité sociale, comme propre au langage ESS, vient prendre une place laissée vacante depuis le progressif désengagement de l'utilité publique. C'est désormais l'adjectif « sociale » qui domine aujourd'hui aux dépens de « publique ». L'apparition de l'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale », dit agrément ESUS, avec la Loi ESS, participe aussi à la démocratisation de notre expression. Auparavant l'agrément s'appelait simplement « Entreprise Solidaire », on y donc a ajouté « utilité sociale » comme pour délibérément, renforcer son utilisation. Davantage employée, elle devient plus commune. Elle s'ouvre aussi comme la « lucrativité limitée », à plus de flou, à une libre interprétation de « ce que les acteurs pensent être socialement et économiquement souhaitable pour améliorer la société »<sup>85</sup>.

### **C) L'« intérêt général » et l'« intérêt collectif »**

Enfin, et c'est peut-être le plus ancien, le concept « d'intérêt collectif » a tendance à être confondu avec celui « d'intérêt général ». Comme on l'a vu, l'intérêt général est très proche de l'utilité publique, qui, en droit, bénéficie à tout le monde. Pour être reconnu d'intérêt général, c'est-à-dire obtenir ce qu'on appelle la Reconnaissance d'Intérêt Général (RIG), l'organisme intéressé « n'exerce pas d'activité lucrative prépondérante au sens de l'article 1 de l'article 206 du Code Général des Impôts (CGI) ; ne fait pas l'objet d'une gestion désintéressée<sup>86</sup> ; et ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes » selon les termes de l'administration fiscale<sup>87</sup>. S'il remplit ces trois conditions, il peut prétendre à des avantages d'ordre juridiques et fiscaux, comme la défiscalisation des dons. Si l'intérêt général est, à l'origine, une mission

---

<sup>84</sup> Marion STUDER, « L'impact social, objet établi ou projet à co-construire ? », Mémoire de Recherche soutenu en septembre 2017 à l'Université de Lille, p.46.

<sup>85</sup> *Ibidem*, p.34.

<sup>86</sup> « La gestion d'un organisme n'est pas désintéressée si celui-ci a pour but exclusif ou principal de fournir des débouchés à une entreprise ou d'exercer une activité complémentaire de celle d'un organisme du secteur lucratif dans laquelle un dirigeant de l'organisme aurait, directement ou indirectement, des intérêts. » dans la documentation fiscale BOI N° 208 du 18 décembre 2006 [BOI 4H-5-06], disponible ici : <https://studylibfr.com/doc/3614276/boi-n%C2%B0-208-du-18-d%C3%A9cembre-2006--boi-4h-5-06-----bofip>

<sup>87</sup> BOI N° 208 du 18 décembre 2006, *Op. cit.*

étatique, elle est assumée aujourd'hui par de nombreuses associations. Et elles le revendiquent, comme nous le montre le Mouvement associatif qui affirme sur son site : « faire mouvement au service de l'intérêt général »<sup>88</sup>.

On observe dans le discours commun de l'ESS, une évolution de ce concept, en relation avec celui d'« intérêt collectif ». Une structure exerçant son activité au profit d'un groupe restreint de personnes, ou d'un type de population, aura un « intérêt collectif ». La CRESS Ile-de-France définit ce dernier comme « l'ensemble des avantages ou des bénéfices dont peut profiter une collectivité spécifique. Il ne faut donc pas le confondre avec l'intérêt général qui vise le plus grand nombre. »<sup>89</sup>. Les emplois de cette formule sont légion, bien qu'elle soit peu fréquemment définie. Si les occurrences de cette expression sont difficilement quantifiables, on peut néanmoins émettre l'hypothèse qu'elle s'est largement répandue dans le langage commun de l'ESS avec la naissance des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), instaurées par l'article 36 de la loi du 17 juillet 2001<sup>90</sup>. Ces coopératives ont pour objectif « la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale »<sup>91</sup>.

De nos jours, l'ESS regroupe un ensemble si large de structures et de projets, qu'elle peut se targuer d'assumer cette mission d'intérêt général, d'origine étatique. Comme l'affirme Julie Manac'h de la CRESS : « *Les pouvoirs publics sous-financent des actions portées par l'ESS, se dédouanent de missions qu'ils devraient porter et les externalisent. Ce sont des structures extérieures qui portent le dispositif mais en même temps ce sont des choses d'intérêt général et il n'est pas possible de faire des économies sur ça normalement.* »<sup>92</sup>. Cela rejoint aussi le fait que les structures de l'ESS sont de plus en plus poussées par les pouvoirs publics à se tourner vers des financements privés, ce qui pose question sur la responsabilité étatique dans la redistribution des richesses. L'ESS est considérée aujourd'hui par certains, comme le nouveau service public. Comme Mathieu Hély qui fait l'hypothèse que « l'emploi associatif pourrait bien représenter une alternative de plus en plus sérieuse à la raréfaction des postes de fonctionnaires » ; « le nombre de fils de filles de fonctionnaires n'ayant jamais été aussi élevé qu'aujourd'hui (car il prouve que la fonction publique se caractérise par un taux élevé

---

<sup>88</sup> Site du Mouvement associatif, <https://lemouvementassociatif.org/nos-missions/>

<sup>89</sup> Site internet de la CRESS IdF, Index, « Intérêt collectif », URL : <https://www.cressidf.org/definition/interet-collectif/>

<sup>90</sup> Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, relative à la coopération, sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000684004>

<sup>91</sup> Article 19 quinquies, Modifié par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 – art. 33, dans la Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947, *Op. cit.*

<sup>92</sup> Propos recueillis dans le cadre d'un entretien avec Julie Manac'h le 17/04/2019, à Montreuil.

d'hérédité professionnelle), nombre d'aspirations à servir la collectivité devront s'épanouir au-delà de la fonction publique »<sup>93</sup>.

L'ESS auraient-elle donc plutôt intérêt à parler de sa mission d'intérêt général aujourd'hui ? C'est en tout cas une revendication des partisans du courant de l'économie solidaire. On observe une « tension entre l'intérêt collectif des membres porté par l'économie sociale et l'intérêt général défendu par l'économie solidaire »<sup>94</sup>. On voit bien là que le rassemblement historique entre l'économie sociale et l'économie solidaire porte encore des traces aujourd'hui de leurs divergences.

Ces notions de « non-lucrativité » et de « lucrativité limitée » ; d'« utilité publique » et d'« utilité sociale » ; ainsi que d'« intérêt général » et d'« intérêt collectif » ; sont bien évidemment politiques et contribuent à la construction d'une image publique de l'ESS. L'ESS a construit au fil du temps un discours institutionnel bien à elle, s'inspirant du jargon juridico-administratif pour le réinvestir. Comme si l'ESS essayait de se distinguer du secteur associatif, aux notions restrictives, en adoptant un vocabulaire spécifique, qui puisse englober plus de réalités que celles des associations. Le discours de l'ESS se libéralise, s'assouplit, et s'imprécise, laissant une large part à la libre interprétation des acteurs sociaux dans ce que recouvrent les formulations figées de « lucrativité limitée », « utilité sociale » et d'« intérêt collectif », trop rarement théorisées.

## II) La construction d'un discours expert

Si, par certains aspects, le discours de l'ESS semble s'ouvrir à la société civile, il reste, à bien des égards, hermétique en raison de sa grande spécialisation. L'évaluation de l'impact social contribue à alimenter une « pratique centrée sur le chiffre »<sup>95</sup> qu'observe Frédéric Lebaron dans le modèle économique anglo-saxon, et qui est progressivement adopté par la France à partir des années 2000. C'est la fin du « modèle social à la française » défendu par Jean-Pierre Raffarin, Dominique de Villepin puis Jacques Chirac. Pour répondre à la crise et

---

<sup>93</sup> Matthieu HÉLY, « L'économie sociale et solidaire n'existe pas », *Op.cit.*

<sup>94</sup> Timothée DUVERGER, *Op.cit.* p.281

<sup>95</sup> Frédéric LEBARON, 2012, « L'expertise économique en France dans les années 2005-2007 : le triomphe du modèle anglo-saxon ? », in LEGLISE Isabelle et GARRIC Nathalie (dir.), *Discours d'experts et d'expertise*, Berne, Peter Lang, p. 133-152. Disponible ici : <http://www.lebaron-frederic.fr/medias/files/5-lebaron-pl.pdf>

aux enjeux de la mondialisation, Nicolas Sarkozy incite à la « rupture », au « renouveau », sur le modèle de nos voisins européens, durant la campagne sur le Traité Constitutionnel Européen de 2005. Dans cette perspective, l'impact social, ce nouvel indicateur, favorise l'émergence d'experts en évaluation d'impact social qui vont « effectuer un diagnostic [...] et proposer une solution »<sup>96</sup>. Nous verrons ici comment est instauré une expertise du discours à travers l'écriture d'un discours ESS à la fois technique, scientifique et académique.

### **A) L'ESS : un terrain fertile pour la création de sigles**

Il est frappant de constater la profusion de sigles qui composent le champ de l'ESS. L'ESS est elle-même un sigle derrière lequel se cache l'expression figée d'« économie sociale et solidaire ». Après les bouleversements historiques qu'a subie l'ESS et que nous avons évoqué plus haut, on remarque un progressif figement du sigle « ESS » avec le rapprochement de l'économie sociale et de l'économie solidaire au cours du vingtième siècle qui tend, entre autres, à institutionnaliser le champ économique. Nous nous appuierons sur une distinction courante du sigle et de l'acronyme, que rappelle Jacqueline Percebois, professeure à l'université de Montpellier : « un sigle est épelé ; il s'agit d'une initiale ou d'une suite d'initiales servant d'abréviation tandis qu'un acronyme est composé d'un ensemble de lettres ou syllabes initiales, prononcé comme un mot ordinaire »<sup>97</sup>. De manière générale on utilise le sigle pour désigner une suite d'initiales épelées, et l'acronyme comme la composition d'un ensemble de lettres se prononçant comme un mot ordinaire. Néanmoins, « l'acronymie peut être considérée comme un sous-ensemble du processus de réduction du signifiant appelé « siglaison ». Le terme « sigles » pourra donc être employé dans un sens général incluant les acronymes »<sup>98</sup>.

#### ***Une compréhension limitée à une communauté***

Le sigle « ESS », utilisé à profusion par les acteurs gravitant autour, est peu connu à l'extérieur de ce champ. Bien évidemment les mots qu'il recouvre sont transparents et chacun est en mesure de comprendre individuellement « économie », « sociale », et « solidaire ». Mais la compréhension de ces termes, réunis dans une expression figée, n'est pas instinctive. On

---

<sup>96</sup> Frédéric LEBARON, *Op. cit.*, p.1

<sup>97</sup> Jacqueline PERCEBOIS (2001). Fonctions et vie des sigles et acronymes en contextes de langues anglaise et française de spécialité. *Meta*, 46 (4), 627–645. <https://doi.org/10.7202/003821ar>

<sup>98</sup> Jacqueline PERCEBOIS, *Op. cit.*

assiste à l'emploi d'un discours expert dont la compréhension est limitée à une certaine communauté. C'est ce que Jacqueline Percebois a appelé la « fonction dénominative lapidaire grégaire »<sup>99</sup> : lorsque la réduction graphique et phonétique de la séquence syntaxique, qui constitue un sigle pour les initiés, devient, volontairement ou pas, une pratique cryptique. Si ce sigle n'est pas compris du grand public, on peut alors être en mesure de se demander s'il lui est vraiment destiné. Et cette question est légitime dans la mesure où la cooptation est forte dans l'ESS puisque c'est un milieu où tout le monde finit par se connaître, où l'on croise souvent les mêmes personnes. Le sentiment de communauté y est très important, et l'expression « jargon de l'ESS » revient fréquemment.

### ***D'un sigle découle une série d'acronymes***

Les abréviations sont une des caractéristiques des acteurs de l'ESS, prenant une place importante dans un champ dont le nom lui-même s'exprime par un sigle. La tendance à la siglaison pourrait venir de cela. On retrouve d'ailleurs fréquemment une homonymie avec le sigle « ESS » dans le nom des structures, comme c'est le cas de la CRESS, en position de suffixe. Elle se réfère ainsi à une entité plus large, potentiellement identifiable, comme on l'a vu, pour un certain groupe d'initiés. Les familles de l'ESS possèdent des statuts différents mais semblent suivre une même stratégie de siglaison. En témoigne une liste non exhaustive des principaux acronymes que l'on peut croiser :

CAE : Coopérative d'Activité et d'Emploi  
CJDES : Centre des Jeunes, des Dirigeants, des acteurs de l'Économie Sociale  
CNCRESS : Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS  
CSESS : Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire  
DLA : Dispositif Local d'Accompagnement  
ESPER : Économie Sociale Partenaire de l'École de la République  
ESUS : Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale  
IAE : Insertion par l'Activité Économique  
MOUVES : Mouvement des Entrepreneurs Sociaux  
RTES : Réseau des Territoires de l'Économie Solidaire  
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif  
SCOP : Société Coopérative Ouvrière de Production  
UDES : Union des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire

---

<sup>99</sup> Jacqueline PERCEBOIS, *Op. cit.*

Nous pourrions diviser ces acronymes en deux catégories, ce qui faciliterait leur analyse : avec les acteurs (CJDES, CNCRESS, CRESS, CSESS, ESPER, etc.) d'un côté, et les statuts (CAE, IAE, SCIC et SCOP) de l'autre. Mais ces catégories interrogent quant à l'utilisation qui est faite de ces sigles. Les sigles CAE, IAE, SCIC et SCOP, qui sont à la base des qualificatifs administratifs, sont usités quotidiennement pour désigner des acteurs. Dans le jargon de l'ESS ces statuts vont devenir des noms communs. C'est ainsi qu'on peut entendre parler d'« une SCOP », d'« une IAE » (quand bien même, en prime, ce dernier sigle ne désigne ni une structure particulière, ni un statut, mais bien un secteur d'activité). La tendance dans l'ESS est donc de désigner, par des sigles et acronymes, des acteurs, en s'appropriant le discours juridico-administratif, ce qui n'est pas sans faire écho aux notions que nous avons examiné plus haut. Quant aux acronymes désignant un acteur institutionnel, le nom en tête est catégorisant ; on peut lister de la sorte « centre », « conseil », « chambre », « union », « réseau », etc. Et « les extensions sont en général descriptives et spécifient le domaine d'action, l'action elle-même ou ce sur quoi porte l'action. »<sup>100</sup>, comme l'analyse Christine Fèvre-Pernet dans un article consacré à la stratégie de siglaison de la politique de l'eau. La création d'un acronyme vient stratégiquement s'appuyer sur l'homophonie du suffixe « ES » qui peut désigner à la fois « économie solidaire », « économie solidaire », mais aussi « entrepreneurs sociaux ». Comme pour la CRESS, dans la plupart des acronymes est repris le sigle « ESS », ou « ES », afin de se rattacher à quelque chose de connu, de faire partie d'un ensemble, et de marquer son appartenance au champ économique.

### ***Se faire connaître du grand public ?***

L'ESS, qui souffre actuellement d'un défaut de visibilité, s'encombre de cette profusion de sigles et d'acronymes. La vulgarisation de ce modèle économique en devient difficile puisque le déchiffrement de tous ces sigles n'est pas inné pour un public profane. L'ESS tend de la sorte à favoriser l'entre soi, et non la communication grand public. C'est ce qui amène le sociologue Matthieu Hély à dire que l'ESS est « un faux concept qui fait tout le contraire d'un concept en instituant ce qu'il est censé expliquer au lieu d'expliquer ce qui est institué »<sup>101</sup>. Si le sigle est censé faciliter la communication, cette simplification est effective pour les seuls

---

<sup>100</sup> Christine FÈVRE-PERNET, « Stratégies dénominatives dans la politique de l'eau en France. LEMA, PAPI, SANDRE et les autres », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 95 | 2011, mis en ligne le 01 mars 2013, consulté le 10 juin 2019.

<sup>101</sup> Matthieu HÉLY, « L'économie sociale et solidaire n'existe pas », *Op.cit.*

connaisseurs du secteur. La profusion de sigles participe en grande partie à l'invisibilisation de l'ESS. Elle est d'autant plus visible dans le secteur coopératif, qui constitue une source intarissable de sigles : CAE, SCOP, SCIC, etc. La coopération se construit autour d'un discours d'expert, difficile d'accès pour les non-initiés. C'est comme si cette production de discours institutionnels, au lieu de réduire « la diversité des énoncés possibles [...] par des phénomènes de formulations conventionnelles, de figement »<sup>102</sup>, favorisait au contraire la profusion de sigles. Pourtant les acteurs s'entendent sur le fait qu'il est nécessaire de sortir du jargon de l'ESS pour faire comprendre au grand public que l'économie peut être envisagée et opérée « autrement »<sup>103</sup>.

## **B) Une science économique**

Si l'ESS semble écrire sa propre langue, elle n'emprunte pas moins au langage de l'économie dite « classique », avec laquelle elle se dit être en opposition. Et le seul fait de parler d'« économie sociale et solidaire », est révélateur. Cela nous est confirmé par Julie Manac'h, salariée de la CRESS IdF : « parler d'économie c'est déjà une façon pour se faire entendre des pouvoirs publics et du monde de l'entreprise »<sup>104</sup>.

Le rapport entre ces deux types d'économies, « économie classique » d'un côté et « économie sociale et solidaire » de l'autre, est ambigu. Elles sont obligées de conjuguer ensemble dans la société et de se partager le marché. Mais leurs liens sont résumés par Éric Forti par un « je t'aime moi non plus »<sup>105</sup>. L'ESS encourage ses acteurs à entretenir des relations économiques (comme vendre des prestations, ou développer des partenariats) avec elles pour « changer d'échelle, mais il ne faut pas finir dilué dans l'entreprise classique pour s'adapter au marché »<sup>106</sup>. Il existe une controverse au sein de l'ESS dans la manière d'envisager et d'exprimer le rapport aux entreprises classiques. Si certains parlent de « coloniser » ou de « polliniser l'économie classique »<sup>107</sup>, comme Hugues Sibille, le Président du Labo de l'ESS ;

---

<sup>102</sup> Alice KRIEG-PLANQUE et Claire OGER, « Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 94 | 2010, mis en ligne le 06 novembre 2012, consulté le 09 juin 2019.

<sup>103</sup> Terme fréquemment associé à l'ESS, comme en témoigne l'émission « L'économie autrement » diffusée sur *France Culture* dans l'émission « Entendez-vous l'éco », le 21/11/2017. Pour l'écouter : <https://www.franceculture.fr/emissions/entendez-vous-leco/entendez-vous-leco-mardi-21-novembre-2017>

<sup>104</sup> Propos recueillis dans le cadre d'un entretien avec Julie Manac'h le 17/04/2019, dans un café de Montreuil.

<sup>105</sup> Propos d'Éric Forti, recueillis dans le cadre d'un entretien, dans les locaux de la CRESS, le 25 avril 2019.

<sup>106</sup> *Ibidem*.

<sup>107</sup> Hugues SIBILLE, « Comment l'ESS pourrait polliniser l'économie » dans *Alternatives économiques*, le 22/11/2017, <https://www.alternatives-economiques.fr/less-pourrait-polliniser-leconomie/00081669>

ces expressions ne sont pas consensuelles dans le champ de l'ESS. Pour Sébastien Chaillou, directeur de la CRESS IdF, par exemple : « *Coloniser l'économie classique ça n'a aucun sens : on leur explique que c'est un moyen pour eux de se donner une vertu et d'avoir des prestations de qualité – mais c'est nous qui nous développons, on ne pollinise pas.* »<sup>108</sup>. La plupart des acteurs de l'ESS conçoivent qu'il faille traiter avec les entreprises classiques mais restent prudents. Les personnes s'interrogent sur la capacité de l'ESS, et notamment des petites structures, à traiter, sur un pied d'égalité avec les entreprises classiques. À ce sujet Julie Manac'h propose « *d'armer les entreprises de l'ESS à aller négocier avec les entreprises classiques pour ne pas se faire manger par elles. [...] Elles ont du mal à négocier, parce qu'elles ne connaissent pas.* »<sup>109</sup>. La situation ambiguë de l'ESS avec l'économie traditionnelle peut être résumée par Line Bobi, chargée de la communication de la CRESS IdF, comme « *un potentiel problème de dissonance cognitive et en même temps il y a un véritablement un intérêt de développement économique des structures.* »<sup>110</sup>.

Si l'ESS se construit en opposition à l'économie capitaliste avec des expressions comme : « *entreprendre autrement* » ou « *une économie qui a du sens* », elle n'en semble pas si éloignée qu'elle le prétend. D'autant plus, que sa stratégie de siglaison pourrait être rapprochée de l'observation de Jacqueline Percebois<sup>111</sup>, qui remarque la quantité de sigles et d'acronymes existante en économie, tels que le FMI, OMC, OCDE, etc. On peut alors formuler l'hypothèse que l'ESS, par sa dénomination institutionnalisante, tente de s'imposer dans l'économie dite classique en reprenant ses mêmes stratégies de siglaison.

Pour asseoir sa légitimité, l'ESS emprunte aussi le discours de l'économie capitaliste en parlant de ses effets sur le Produit Intérieur Brut (PIB). C'est ainsi qu'on entend régulièrement que « *l'ESS représente 10 % du PIB et près de 12,7 % des emplois privés en France* »<sup>112</sup> de la part des pouvoirs publics mais aussi des institutions du secteur<sup>113</sup>. Elle s'appuie sur des discours, et des méthodes d'analyse, connues et reconnues par de nombreuses personnes, pour légitimer son activité au plus grand nombre. Sur cet aspect, la frontière entre

---

<sup>108</sup> Propos de Sébastien Chaillou, *Op. cit.*

<sup>109</sup> Propos de Julie Manac'h, *Op. cit.*

<sup>110</sup> Propos de Line Bobi, *Op. cit.*

<sup>111</sup> Jacqueline PERCEBOIS, *Op. cit.*

<sup>112</sup> *Les chiffres clefs de l'ESS*, sur le portail du Ministère de l'économie, des finances, de l'action et des comptes publics, [economie.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr/entreprises/chiffres-cles-less), consultable ici : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/chiffres-cles-less>

<sup>113</sup> Par exemple sur le site du Labo de l'ESS, think tank réputé du milieu, l'ESS est définie comme « *un secteur économique performant et innovant, qui représente aujourd'hui près de 2,3 millions d'emplois, soit plus de 10% de l'emploi salarié en France, et plus de 100 000 nouveaux emplois chaque année.* », URL : <http://www.llelabo-ess.org/+ess+.html>

ESS et économie dite « classique » est poreuse puisqu'elles apparaissent souvent en contradiction l'une de l'autre tout en employant les mêmes outils d'évaluation. On peut par exemple trouver dans le kit de sensibilisation SUCC'ESS, un outil de communication pour faire découvrir l'ESS aux 18-30 ans<sup>114</sup>, les données chiffrées ci-dessous. Elles ont vocation à convaincre les jeunes d'entreprendre dans l'ESS.

### #3 L'ESS en chiffres

- ➔ En moyenne, un salarié qui travaille dans l'ESS gagne près de **2 000 €** nets en Île-de-France.
- ➔ L'ESS, c'est **32 400 établissements** employeurs et **386 000 salariés** en Île-de-France.
- ➔ En Île-de-France, plus de la moitié des salariés de l'ESS travaille dans les domaines de l'**éducation**, de la **santé** et de l'**action sociale** (aide aux personnes âgées, accueil des personnes handicapées...).
- ➔ Les entreprises de l'économie sociale francilienne sont souvent des **PME** : elles emploient en moyenne 12 salariés.
- ➔ Plus de **2 salariés sur 5** de l'ESS francilienne ont 45 ans et plus. Au total, ce sont **150 000 salariés** qui seront à la retraite à l'horizon 2025 . L'enjeu de renouvellement est accru pour la catégorie des cadres : 31% des salariés de 55 ans et plus sont cadres !
- ➔ En France, l'ESS c'est **10% de l'emploi**, soit plus de 2 millions de salariés.
- ➔ Chaque année, les entreprises de l'ESS crée en France plus de **100 000 emplois**.

Source : Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire en Île-de-France.

*Source : Avise, La mallette SUCCESS*

De la même façon que l'ESS cherche à s'éloigner du vocabulaire de l'économie classique, en employant de nouvelles formulations comme on l'a vu plus haut, elle invente de nouveaux outils pour s'auto évaluer comme avec l'impact social. Mais il semble difficile de se séparer d'indicateur économique classique comme le PIB. Pour autant, certains acteurs de

---

<sup>114</sup> Kit de sensibilisation SUCCESS disponible en téléchargement libre sur le site de l'Avise : <https://www.avise.org/ressources/kit-de-sensibilisation-success>, fiche « Comment communiquer sur l'économie sociale et solidaire ? ».

l'ESS questionnent cette logique des chiffres : « *L'économie doit être au service des êtres humains. On a tendance à entendre que les indicateurs économiques sont un guide mais en réalité ce sont plutôt les humains qui façonnent l'économie.* »<sup>115</sup>. Cette « pratique centrée sur le chiffre »<sup>116</sup> vient légitimer une économie qui peine à s'imposer face à l'économie capitaliste, et qui s'arme pour cela d'un discours scientifique. Les chiffres apparaissent donc comme un moyen de renforcer sa crédibilité. Et ce constat peut être appuyé par le fait que chaque CRESS se soit dotée après la Loi, d'un Observatoire de l'ESS, chargé de collecter, de produire des études, et de diffuser des données tangibles sur ce champ économique.

### C) Un discours académique et médiatique

La construction d'un discours expert se nourrit aussi du discours académique. Et l'un des producteurs majeurs de ce type de discours est le Réseau Inter-Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire (RIUESS). Il collecte les travaux sur l'ESS et en assure leurs promotions. Le RIUESS rassemble aujourd'hui une trentaine d'universités partenaires afin de « promouvoir la formation et la recherche en ESS à l'université »<sup>117</sup>, et est à l'origine de nombreuses publications dans le domaine. Le discours académique façonne l'ESS comme une science, un enseignement théorique, et participe à son institutionnalisation. La collecte de discours scientifiques et universitaires au sujet de l'ESS, est aussi permise par le Prix des mémoires de l'ESS, organisé chaque année depuis 2016 par le CJDES.

Si ce réseau universitaire alimente des controverses au sujet de l'ESS, il ne contribue pas moins à produire un discours plutôt homogène, par des procédés de lissage discursif. Les chercheuses Claire Oger et Caroline Ollivier-Yaniv qualifient le lissage comme le « gommage des formes de diversité et d'hétérogénéité »<sup>118</sup> qui donne lieu à un « discours de vérité » et un « discours d'autorité ». L'un n'allant pas sans l'autre, le « discours de vérité se construit simultanément comme discours d'autorité »<sup>119</sup>. C'est ce type de discours lissé que l'on retrouve enseigné à la faculté. Et le champ de l'ESS progresse de plus en plus avec pas moins de huit

---

<sup>115</sup> Propos de Line Bobi, *Op. cit.*

<sup>116</sup> Frédéric LEBARON, *Op. cit.*

<sup>117</sup> Site du RIUESS : <https://riuess.org/lassociation/>

<sup>118</sup> Claire OGER et Caroline OLLIVIER-YANIV, « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de « lissage » dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 81 | 2006, mis en ligne le 01 juillet 2008, consulté le 24 août 2019. URL : <http://journals.openedition.org/mots/675>

<sup>119</sup> *Ibidem.*

licences et de dix-huit masters délivrant un diplôme ESS sur la seule région Ile-de-France<sup>120</sup>. Ajoutons à cela, que le champ se professionnalise et diversifie ses angles d'études, avec des formations en « Administration économique et sociale », en « Gestion des organisations de l'ESS » ou encore en « Communication des associations et des collectivités ». Les chercheurs et enseignants, produisent un discours qui va faire autorité auprès de leur public. Ils vont employer un vocabulaire spécifique et des syntagmes figés, que nous avons développé plus en amont, et favoriser ainsi leur essaimage. Les discours autorisés se forment par la « stabilisation des énoncés et l'effacement de la conflictualité »<sup>121</sup> d'après l'analyse d'Alice Krieg-Planque et de Claire Oger. En maîtrisant le discours, il est possible de parvenir à neutraliser le débat. Et l'effacement de la conflictualité permet de bâtir une culture commune et consensuelle de l'ESS. Elle nécessite une base solide pour gagner en légitimité, ce qui est recherché dans la publications de travaux scientifiques. C'est sans doute aussi pourquoi elle répand ses idées la plupart du temps via les mêmes canaux de diffusion et profite d'une presse spécialisée.

Tout d'abord, la Revue internationale de l'économie sociale (RECMA<sup>122</sup>), que nous avons déjà évoquée, est l'instrument principal de production des discours scientifiques sur l'ESS. Sa fonction est « de susciter et de diffuser des études et recherches en sciences sociales, économiques et juridiques, portant sur les organisations d'économie sociale en France, en Europe et dans le monde »<sup>123</sup>. Le comité de rédaction est composé presque exclusivement de chercheurs universitaires. C'est une parole institutionnelle qui s'exprime à travers cette revue, véhiculant les discours de ceux qu'on pourrait qualifier « d'experts de l'ESS ». On retrouve, ainsi, assez fréquemment le nom de Michel Abhervé, professeur émérite de l'Université Paris Est Marne-la-Vallée, membre du comité de rédaction de la RECMA et aussi rédacteur d'un blog diffusé sur *Alternatives Économiques*.

Le mensuel *Alternatives Économiques* est également un magazine phare des discours sur l'ESS. Son projet est de s'intéresser « à l'économie comme enjeu collectif et social, à travers des thématiques variées »<sup>124</sup> ; et à la définition qu'on a donnée plus haut de l'ESS, on perçoit

---

<sup>120</sup> Pour consulter l'intégralité des formations ESS proposées en Ile-de-France, voir le catalogue des formations que j'ai réalisé pour la communication de la CRESS IdF, consultable sur son site internet dans la rubrique « Formations initiales » : <https://www.cressidf.org/se-former/formations-initiales/>

<sup>121</sup> Alice KRIEG-PLANQUE et Claire OGER, « Discours institutionnels : perspectives pour les sciences de la communication » *Op.cit.*, p. 91-96.

<sup>122</sup> Qui tient ses initiales de son appellation précédente : la Revue des Etudes Coopératives, Mutualistes et Associatives (1986)

<sup>123</sup> Site internet de la RECMA : <http://recma.org/la-revue>

<sup>124</sup> Site internet d'Alternatives Economiques : <https://www.alternatives-economiques.fr/projet-dalternatives-economiques-070720168677.html>

bien la cohérence avec ses valeurs. De plus, la notion de transversalité, que l'on retrouve ici, est primordiale quand on affirme que l'économie est avant tout une construction sociale et donc nécessairement plurielle.

Ajoutons à cela, des médias habituellement mobilisés par les acteurs de l'ESS comme le magazine *Socialter*, la rubrique « Économie » du journal *La Croix*, ou encore le supplément économique « EcoFutur »<sup>125</sup> de *Libération* ; ils participent tous à l'élaboration d'un discours commun à l'ESS. Et comme les sigles, ces médias alimentent l'entre soi du champ économique.

Dans l'ESS, la place accordée aux universitaires est majeure. Ils font figure d'autorité et sont conviés à chaque événement touchant de près ou de loin à l'ESS. Nous reviendrons dessus dans le dernier chapitre, en étudiant plus précisément leur rôle durant l'assemblée générale de la CRESS Ile-de-France. Cet examen pourra être rapproché de celui effectué lors d'une conférence de citoyens sur les OGM en 1999, par Marianne Doury et Marie Cécile Lorenzo-Basson, qui y distinguent des participants « experts » et « profanes »<sup>126</sup>. Leur légitimité sera induite à travers le rôle qu'on leur aura attribué. Et dans le cas du milieu universitaire, c'est une légitimité rarement remise en cause qui est à l'œuvre dans le milieu de l'ESS. Cela découle et participe à son institutionnalisation. Ils paraissent légitimes à porter la voix de l'ESS. Mais le recours à l'expert peut être envisagé comme une forme de manipulation. Car son intervention « répond bien souvent à une situation perçue comme problématique, où l'on cherche à désamorcer les controverses et à réduire une « forte conflictualité sociale » par une tentative de « dépolitisation » »<sup>127</sup> d'après Claire Oger, reprenant les notions de Jacques Chevallier<sup>128</sup>. C'est la parole de l'expert qui est autorisée et pas une autre, et avec une telle légitimité qu'elle élimine toute autre alternative. Isabelle Léglise et Nathalie Garric écrivent à propos de l'expert judiciaire : « L'hermétisme scientifique ou professionnel [...] ne permet pas la confrontation de points de vue divergents pour n'imposer que la participation autorisée, valide, « efficace » parce que reconnue. »<sup>129</sup> et cette remarque s'applique tout aussi bien aux experts de l'ESS.

---

<sup>125</sup> « Ecofutur », *Libération* : <https://www.liberation.fr/ecofutur,100181>

<sup>126</sup> Marianne DOURY et Marie-Cécile LORENZO-BASSON, « Les rôles d'expert et de citoyen dans un dispositif de démocratie participative : la conférence des citoyens sur les OGM (France, 1998) », in Isabelle LÉGLISE & Nathalie GARRIC (eds), *Discours d'experts et d'expertise*, 2012 Berne, Peter Lang, pp. 179-213

<sup>127</sup> Claire Oger, *Discours d'autorité, discours autorisés. Faire référence et dire l'institution*, dossier d'habilitation à diriger des recherches en sciences de l'information et de la communication, soutenu le 2 décembre 2013 à l'Université Paris-Sorbonne (CELSA).

<sup>128</sup> Jacques CHEVALLIER, 1996, « L'entrée en expertise », *Politix*, n°36, p. 33-50.

<sup>129</sup> Isabelle LÉGLISE et Nathalie GARRIC, « Analyser le discours d'expert et d'expertise », in *Discours d'experts et d'expertise*, Peter Lang, pp.1-16, 2012.

Ces grands producteurs de discours sur l'ESS, qu'ils prennent la forme d'enseignants-chercheurs ou de médias spécialisés, contribuent à raréfier les prises de positions divergentes et contraires. Ils diffusent des formules comme « entreprendre autrement », « une économie qui a du sens » ou « polliniser l'économie classique » ; des défigements administratif (« lucrativité limitée », « utilité sociale », « intérêt collectif ») ; des données chiffrées (« 10% du PIB ») ; ainsi que de nombreux sigles. Et par ce fait, ils établissent un discours commun à l'ESS, un discours qui s'institutionnalise et se spécialise. Ce discours technique, scientifique, et académique contribue à forger un langage d'expertise. L'ESS assoit sa légitimité à travers le discours, et, par des procédés de lissage discursif rend cohérente la parole institutionnelle. Ce discours expert devient un outil de reconnaissance et de plaidoyer auprès des pouvoirs publics et du grand public.

### III) Un discours positif et d'actualité

L'injonction au rassemblement des acteurs de l'ESS est très présente dans le milieu. Malgré la diversité des situations, et des courants idéologiques, la demande de cohérence au sein d'une même grande famille de l'ESS est très forte dans les milieux institutionnels. Les conflictualités internes sont progressivement gommées pour broser un portrait lissé de l'ESS en externe. Cette communication politique, parce qu'idéologique, souffre d'un manque de reconnaissance de la part des pouvoirs publics et du grand public. Hugues Sibille et Tarik Ghezali qualifient l'économie sociale de « puissance économique mais [de] nain politique »<sup>130</sup>. Pour Clément Gérome « cette critique [concernerait] l'incapacité des représentants de l'économie sociale à construire une identité commune et à se constituer en mouvement politique »<sup>131</sup>. Et pourtant, le discours forgé par les acteurs de l'ESS et qui continue de se développer, propose des idées fortes et des possibilités de résilience à une société en crise. Les valeurs démocratiques et engagées qui transparaissent à travers la formule même « d'économie sociale et solidaire » manifestent les caractéristiques des « discours sans adversaires »<sup>132</sup> étudiés par Philippe Juhem

---

<sup>130</sup> Hugues SIBILLE et Tarik GHEZALI, *Démocratiser l'économie*, Grasset. 2010, 138 pages.

<sup>131</sup> Clément GÉROME, « L'entrepreneuriat social en France : un renouvellement des discours et des pratiques au sein du secteur associatif ? », *Op.cit.*

<sup>132</sup> Philippe JUHEM, « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires ». In : *Mots*, n°65, mars 2001. L'Humanitaire en discours. p. 9-27 ; [https://www.persee.fr/docAsPDF/mots\\_0243-6450\\_2001\\_num\\_65\\_1\\_2484.pdf](https://www.persee.fr/docAsPDF/mots_0243-6450_2001_num_65_1_2484.pdf)

à propos des organisations humanitaires. Dans quelle mesure le contexte actuel est-il favorable au discours de l'ESS et comment l'ESS en tire ou non profit ?

### **A) Un contexte favorable au discours de l'ESS**

Au vu des préoccupations sociales et environnementales grandissantes ces derniers temps, le discours positif et fédérateur de l'ESS pourrait bénéficier aujourd'hui d'une belle fenêtre d'opportunité pour s'implanter. En quoi le contexte actuel est-il favorable à la diffusion et à la réception du discours de l'ESS ?

#### ***Des dynamiques climatiques et sociales***

D'une part, la sensibilité environnementale s'est considérablement accrue depuis les années 1990<sup>133</sup> et les Français sont de plus en plus nombreux à réclamer des politiques publiques efficaces pour la protection de l'environnement<sup>134</sup>. Nous avons pu le constater récemment par les fortes mobilisations pour le climat qui ont suivi la démission de Nicolas Hulot, alors chargé du Ministère de la transition écologique et solidaire. La mobilisation étudiante du 15 mars 2019, a rassemblé plus de trente mille jeunes rien qu'à Paris<sup>135</sup>, auxquels on peut ajouter ceux des six cents villes françaises mobilisées le même jour.

D'autre part, ces dernières années ont vu l'émergence en France de plusieurs mouvements sociaux comme « Nuit debout » en 2016, ou des « Gilets jaunes » en 2018-2019. Chacun à leur manière, ils ont permis de faire naître des débats citoyens sur les places publiques ou les ronds-points. Ces mouvements traduisent un sentiment prégnant de personnes qui ne se reconnaissent plus dans la démocratie et qui réclament davantage de pouvoir politique. On peut le percevoir par la célèbre revendication des « Gilets jaunes » : la mise en place du Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC). Les mouvements actuels n'appartiennent plus au registre des grèves classiques, qui se mobilisent *contre* des décisions politiques, mais les citoyens militent *pour* quelque chose. Ils réclament, à travers des processus « d'empowerment » (ou

---

<sup>133</sup> Voir le graphique de « l'Évolution de la sensibilité environnementale en France de 1976 à 2007 » dans Valérie Lacroix, Edwin Zaccai. « Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante », *Revue française d'administration publique*, vol. 134, no. 2, 2010, p. 217-218.

<sup>134</sup> Selon des sondages faits en 2011 et 2016, 7 Français sur 10 jugent que l'état de l'environnement à l'échelle du monde est mauvais. Ils pensent que les pouvoirs publics doivent agir en priorité pour la protection de l'environnement. D'après une étude du Commissariat général au développement durable du Ministère de la transition écologique et solidaire, « Modes de vie et pratiques environnementales des Français », avril 2018.

<sup>135</sup> Kocila MAKDECHE, Louis SAN « Direct. Marche pour le climat : entre 29 000 et 40 000 jeunes manifestent à Paris », francetvinfo.fr, le 15 mars 2019.

« d'empouvoirement », qui signifie littéralement « renforcer ou acquérir du pouvoir »), des réponses adaptées à leurs besoins, par des politiques publiques de circonstances. Et l'ESS, par les valeurs démocratiques qu'elle promeut, peut apporter un début de solution à ces problèmes publics émergents. Erik Neveu définit le phénomène « d'émergence d'un problème public » comme « la transformation d'un fait social quelconque en enjeu de débat public et/ou d'intervention étatique »<sup>136</sup>. L'ESS pourrait ainsi profiter de ce contexte favorable pour communiquer sur ses modes de gouvernances démocratiques, afin de susciter un engouement pour son domaine ; ou mettre en avant son ancrage local, qui prend en compte la particularité des territoires.

Enfin, au fur et à mesure que les préoccupations des Français pour se nourrir et se loger sont plus ou moins bien satisfaites, des nouvelles considérations émergent. On remarque une appétence grandissante pour le bien-être et la quête de sens. Cela se traduit, pour le premier, par le succès de pratiques non conventionnelles comme la méditation, le yoga ou encore les médecines dites « alternatives » (comme l'homéopathie ou l'ostéopathie). Mais aussi par une tendance à « consommer mieux », « plus responsable » : en témoigne par exemple le succès de l'agriculture biologique. Cette logique est en parfaite adéquation avec les engagements des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) qui font partie de l'ESS. Elles s'engagent à rapprocher un groupe de consommateurs d'une exploitation locale pour qu'ils puissent avoir accès à des produits fermiers à proximité. Par ailleurs, une forte tendance à la « quête de sens », dans la vie en général ou dans le travail, peut également être notée. Elle se manifeste objectivement par de nombreux articles sur le sujet<sup>137</sup> et des études sur le sens au travail, qui révèlent qu'il s'agirait à 49% d'une problématique collective<sup>138</sup>. L'importance n'est pas tant accordée aux missions personnelles qu'à la « contribution globale en tant qu'individu faisant partie de l'ensemble qu'est l'entreprise »<sup>139</sup>. Cette notion de « sens au travail » peut être rapproché d'un outil de mesure de bien-être professionnel qu'est la Qualité de vie au travail (QVT). Elle enjoint, depuis l'accord national interprofessionnel de 2013, les sociétés à évaluer la santé de leurs salariés. La tendance au désir d'améliorer les conditions de travail et de vie se remarque également par l'émergence d'autres outils, comme l'arrivée en 2012 de la

---

<sup>136</sup> Erik NEVEU, « L'approche constructiviste des « problèmes publics ». Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Études de communication* [En ligne], 22 | 1999, mis en ligne le 23 mai 2011, consulté le 17 mai 2019.

<sup>137</sup> Laurence ESTIVAL, « Comment décrocher un job qui a du sens ? », *L'Express*, le 01/10/2014.

<sup>138</sup> « Sens au travail ou sens interdit ? » Cabinet Deloitte, 07/02/2018, <https://www.blog-emploi.com/sens-au-travail/>

<sup>139</sup> *Ibidem*.

Responsabilité sociale des entreprises (RSE), afin de respecter les principes du développement durable ; ainsi que de l'impact social dont nous avons déjà parlé. Tant de mouvements naissants qui placent l'écologie et l'humain au centre des préoccupations dans l'espace public et participent à l'émergence d'un problème public telle que définit par Erik Neveu.

### *Une économie politique*

Dans ce contexte favorable, l'ESS bénéficie, en plus, de la primauté d'initiative. Elle est la première à tenir un discours sur la durée qui réponde si bien aux enjeux sociaux et écologiques actuels de par sa transversalité (sur différentes thématiques et prenant en compte la diversité des territoires). À la manière d'Europe Ecologie Les Verts (EELV), qui sont reconnus comme les précurseurs d'une « écologie politique », l'ESS peut être identifiée comme une autorité en matière « d'économie politique ». Cette dernière expression, créée au début du dix-septième siècle, est employée à l'origine selon Charles Gide pour décrire « l'étude de la production économique, l'offre et la demande de biens et services et leurs relations avec les lois et coutumes ; le gouvernement, la distribution des richesses et la richesse des nations incluant le budget »<sup>140</sup>. Mais la notion a évolué depuis vers une définition bien plus vaste, incluant diverses disciplines comme les sciences politique, la sociologie ou l'anthropologie. Les économistes Michel Beaud et Gilles Dostaler remarquent à son propos que :

« Les plaidoyers ne manquent pas pour la reconstruction de l'économie politique, une économie politique élargie, prenant en compte la dimension éthique, conçue comme une science morale et politique, bref une économie multidimensionnelle.(...) Aujourd'hui (...) la pensée économique laisse face aux grands problèmes de notre temps l'économiste désarmé, avec ses savoirs fragmentés, ses regards parcellaires et ce fascinant abîme entre un édifice théorique en quête de cohérence et un monde en quête de solutions et de réponses »<sup>141</sup>.

Or, actuellement, les récits « d'économie politique » sont dominés par l'ESS. Elle valorise une économie fondée sur le partage des richesses et du pouvoir de décision. En un sens, elle peut jouer le rôle de « contre-pouvoir » économique, en opposition à l'économie capitaliste. Lucile Schmid, essayiste et femme politique écologiste, définit « le contre-pouvoir », comme le pouvoir qui s'organise face à une autorité établie et qui développe des contre-propositions<sup>142</sup>. Le contre-pouvoir de l'ESS serait « face à l'autorité établie » qu'est l'économie classique dominante sur le marché. C'est un nouvel avantage pour l'ESS, puisque

---

<sup>140</sup> Charles GIDE, *Principes d'économie politique*, 1931.

<sup>141</sup> Michel BEAUD et Gilles DOSTALER, *La pensée économique depuis Keynes*, le Seuil, Economica, 1996.

<sup>142</sup> Lucile SCHMID, « Le contre-pouvoir écologique », *Esprit*, vol. janvier-février, no. 1, 2018, pp. 35-45.

ce type de discours anticapitaliste est en vogue dans un contexte de crise économique et climatique comme celui que nous traversons actuellement. L'ESS n'a pas encore perdu le monopole sur sa thématique historique et peut être reconnue comme une autorité, comme un champ précurseur, en matière d'économie politique par la population Française. La plupart des acteurs de l'ESS sont conscients de l'opportunité qu'ils ont, comme l'avoue Éric Forti, le Président de la CRESS :

*« Le développement de l'ESS ne dépend pas que nous, mais dépend surtout de la destruction de la société et du climat. Notre argument historique devient universel : si on ne produit pas autrement, si on ne redistribue pas les richesses autrement, bref si on ne rentre pas dans une économie plus vertueuse vis-à-vis de l'environnement, plus sociale vis-à-vis des richesses, alors on va se confronter à des problèmes de société majeurs. Le premier c'est le climat bien évidemment. Je pense qu'on a un rendez-vous quasi historique avec la société. »<sup>143</sup>.*

Toutes les étoiles semblent alignées pour accueillir le discours de l'ESS, qui présente, depuis son émergence, un mode d'entreprendre plus respectueux de l'humain et de son environnement. Le contexte actuel est favorable à la réception d'un discours qui semble aujourd'hui assez consensuel. Mais ce contexte est-il suffisant pour permettre le développement de l'ESS ?

## **B) Une communication de circonstance ?**

On peut désormais se demander si l'ESS s'empare de ce contexte favorable et si elle adopte une communication politique cohérente.

### ***Des positionnements stratégiques***

Les acteurs prennent conscience de cette fenêtre d'opportunité que leur accorde le contexte et ont demandé à s'en saisir sur les prochains Jeux Olympiques (J.O.). Pour cela, l'ESS a négocié une clause avec les bailleurs qui porte le nom de « Cahiers d'Impact 2024 ». Il s'agit de favoriser les entreprises ESS et les travailleurs en insertion, sur l'organisation et le déroulement des J.O. pour « réussir les premiers Jeux durables, inclusifs et solidaires de l'histoire ! »<sup>144</sup>. Cet événement apparaît alors comme une véritable opportunité pour promouvoir l'ESS. Marianne Cuocq, chargée de mission à l'Agence Nationale pour la

---

<sup>143</sup> Propos d'Éric Forti, recueillis dans le cadre d'un entretien, dans les locaux de la CRESS, le 25 avril 2019.

<sup>144</sup> D'après la plateforme dédiée aux Jeux Olympiques « Solidaires » du nom de « ESS 2024 » : <https://ess2024.org/>

Rénovation Urbaine (ANRU) regrette : « *Où en est-on entre ce militantisme de l'ESS et ce changement d'échelle pour coloniser l'économie classique ? Pourtant on ne parle que de vous avec ESS 2024 pour les J.O. Les innovateurs sont souvent face à des start-ups. Et là on dirait que vous essayez de rentrer dans un moule* »<sup>145</sup>. Cette remarque rejoint la critique souvent adressée à l'ESS d'être « *trop dans le discours et pas assez dans l'action* »<sup>146</sup>. Elle trouve écho dans un projet différent de celui des J.O. : celui d'un livre blanc rédigé par les acteurs de l'ESS et adressé à Emmanuel Macron dans le cadre du « Grand Débat National ». Si une réunion a été organisée à la CRESS Ile-de-France et que des propositions pertinentes ont émergé, sans doute comme dans d'autres institutions de l'ESS, aucun document officiel n'a été remis, après, au Gouvernement Français. ESS France n'a finalement pas rassemblé les contributions des acteurs de l'ESS dans un texte collectif comme il avait été annoncé initialement par un communiqué de presse<sup>147</sup>.

« Nous avons la conviction que l'ESS fait partie des solutions pour répondre durablement et efficacement à la crise de longue durée qui frappe notre pays. Selon les principes qui la définissent, elle rend possible, par des projets collectifs et par l'essor d'une nouvelle citoyenneté économique, un autre modèle de développement plus équilibré et plus durable, favorisant la nécessaire mutation des modes de production, de redistribution et de consommation pour préserver l'environnement et réduire les inégalités. »

### ***Des freins à communiquer***

L'opportunité manquée pour les acteurs de l'ESS de promouvoir leur domaine, peut être en partie imputée au manque de coordination institutionnelle. Nous avons déjà évoqué les insuffisances du CNCRESS dans son rôle de coordinateur, auxquelles nous pouvons ajouter à présent ses faibles moyens alloués à la communication. Ne disposant pas de salarié responsable de la communication, le CNCRESS produit malheureusement peu de communication institutionnelle et nationale sur l'ESS. Mais ce n'est pas qu'une particularité du CNCRESS, et toute l'ESS souffre du manque de professionnalisation dans la communication. La demande est forte pour valoriser les projets et les acteurs s'interrogent sur les moyens pour y parvenir : « *Comment les structures peuvent-elles valoriser leur impact ?* »<sup>148</sup>. Mais les investissements

---

<sup>145</sup> Marianne Cuocq, propos recueillis à l'AG de la CRESS IdF, le 16/04/2019.

<sup>146</sup> Propos recueillis dans le cadre d'un entretien avec Julie Manac'h le 17/04/2019, dans un café de Montreuil.

<sup>147</sup> CP « Le Grand Débat devra compter sur les solutions de l'ESS », ESS France, 25/01/2019, [https://www.ess-france.org/sites/ess-france.org/files/communique\\_ess\\_france\\_grand\\_debat\\_national\\_25\\_janvier\\_2019\\_0.pdf](https://www.ess-france.org/sites/ess-france.org/files/communique_ess_france_grand_debat_national_25_janvier_2019_0.pdf)

<sup>148</sup> Maria Gabriella Saenz, Association Chantiers Ecole, propos recueillis à l'AG de la CRESS IdF, le 16/04/2019.

sont finalement peu nombreux sur la communication, qui détient une assez mauvaise image, dans un milieu composé en grande partie de militants et de professionnels autodidactes. La priorité est donnée *au faire* et non *au faire savoir*. Certains acteurs de l'ESS ne s'attardent pas sur le fait de communiquer. Comme nous le confie Sara Demesse, directrice de Baluchon, une entreprise de restauration qui emploie des personnes en insertion : « *On fait passer la communication en second plan, on manque de temps. Notre renommée s'auto stimule donc on n'en a pas besoin...* »<sup>149</sup>. Plus loin, et cela est caractéristique des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), elle déclare « *nous sommes des professionnels comme les autres donc nous ne valorisons pas l'ESS* ». Est-ce pour gagner en légitimité ? Si oui, c'est que l'ESS à l'heure actuelle n'est pas une valeur ajoutée et que le « *discours commercial classique* » est davantage porteur. Ce que nous confirme Stéphane Berdoulet, directeur d'Halage, association qui réalise des chantiers d'insertion dans les espaces verts : « *C'est important de faire connaître des initiatives mais on n'a pas besoin de visibilité citoyenne, on n'a pas les moyens.* »<sup>150</sup>. Son association comprend cent-vingt personnes, mais aucun moyen n'est dédié à la communication, ce « *n'est pas la priorité, on n'a pas besoin d'ancrage populaire* ». Les intérêts individuels des structures sont priorisés aux dépens d'une communication globale de l'ESS. Et les entreprises d'insertion sont les plus frileuses envers la communication. On peut alors se demander : quelle vision l'ESS a de la communication ?

Si les moyens humains et financiers sont peu nombreux, beaucoup mesurent l'importance de « *l'enjeu systémique de construire l'ESS* »<sup>151</sup> ou plus trivialement « *de faire grossir le gâteau pour y manger une petite part* » comme déclare Benjamin Gueraud-Pinet, juriste chez Finacoop, un cabinet d'expertise comptable de l'ESS. Puisque les acteurs de l'ESS sont très sollicités, ils ont intérêt à communiquer pour entraîner l'émergence d'initiatives similaires (et qui du coup les allègeraient) : « *on répond à la demande mais on ne la suscite pas* ». Mais la projection est difficile à atteindre, comme il le confie plus tard : « *Les salariés ne voient pas toujours l'intérêt de faire de la représentation. Mais il faut qu'ils vivent l'ESS au-delà des comptes. En parlant de leurs propres engagements.* ».

---

<sup>149</sup> Sara Demesse, propos recueillis dans le cadre d'un entretien dans les locaux de Baluchon, le 18/03/2019.

<sup>150</sup> Stéphane Berdoulet, propos recueillis dans le cadre d'un entretien à la CRESS IdF, le 23/03/2019.

<sup>151</sup> Benjamin Gueraud-Pinet, propos recueillis dans le cadre d'un entretien à la CRESS IdF, le 12/03/2019.

## *Une communication fortement spécialisée*

Dans ce milieu principalement associatif, la communication passe généralement en second plan. Mais quand elle est déployée, quelle est sa portée ?

Nous avons pu analyser le discours commun mais aussi d'expertise que s'était forgée l'ESS au cours d'un long processus de légitimation. La communication grand public est quelque peu empêchée comme on l'a vu, par ce discours scientifique difficile d'accès et quelque peu abstrait (se basant sur des termes juridiques et ayant très souvent recours à l'expertise universitaire). Nous pourrions alors émettre l'hypothèse que l'ESS manque d'une « expertise d'usage » telle que définit par Marc Bonnet comme « la somme de compétences acquises [au quotidien] de savoir être et de savoir-faire, des personnes concernées au premier chef »<sup>152</sup>. Trop souvent accordée aux experts, la parole de l'ESS manque son public. Mais de quel public parle-t-on véritablement ? La communication semble plus s'adresser aux pouvoirs publics qu'au grand public. Car si le discours de l'ESS était dirigé vers les citoyens, dans ce discours favorable, il trouverait très certainement des échos. Mais l'ESS ne semble pas profiter de cette fenêtre d'opportunité et ne fait pas de la communication, sa priorité, comme l'assume Benjamin Gueraud-Pinet : « *le grand public ne nous intéresse pas vis-à-vis de nos activités.* »

Ce qui empêche aussi la large portée de la communication ESS c'est sa médiatisation habituelle. Elle emprunte quasi systématiquement, bon gré mal gré, les mêmes canaux de diffusion, et ce sont souvent *Alternatives Economiques*, *La Croix*, *Socialter*, etc. qui sont utilisés. Séverin Husson, journaliste à *La Croix*, remarque :

« L'ESS ne réussit pas toujours à s'adresser aux médias. Les formules passe-partout ("donner du sens", "favoriser l'économie positive", "développer l'impact social") ou techniques ("hybridation", "mutualisation", "formation-action") encombrant encore trop les discours. En plus, le secteur souffre d'un trop grand éclatement pour le rendre intelligible d'un regard. Il manque encore de cohérence, de colonne vertébrale. Peser 10 % du PIB est efficace, mais encore faut-il qu'il y ait des problématiques et des démarches convergentes de ceux qui s'en réclament. »<sup>153</sup>

---

<sup>152</sup> Marc BONNET, « L'expertise d'usage des habitants : une impossible reconnaissance ? », *Economie & Humanisme*, n°376, mars 2006 : [http://www.revue-economie-et-humanisme.eu/bdf/docs/r376\\_61\\_expertiseusage.pdf](http://www.revue-economie-et-humanisme.eu/bdf/docs/r376_61_expertiseusage.pdf)

<sup>153</sup> Séverin HUSSON, « Entre médias et ESS, le courant est encore en mode alternatif », *Le Labo de l'ESS*, le 26 septembre 2012, <https://lelabo-ess.org/entre-medias-et-ess-le-courant-est-encore-en-mode.html>

Ce que soulève ce journaliste ici, est une problématique majeure du secteur : Est-ce que le discours ESS ne serait pas trop général et trop conceptuel ? Est-ce qu'un discours anticapitaliste suffit réellement aujourd'hui ? Est-ce qu'il est suffisamment clivant pour prendre racine dans un contexte de contestations sociales ? Et finalement est-ce qu'il n'y a pas des freins, malgré toute la bonne volonté de l'ESS, qui seraient extérieurs à sa progression ?

### **C) Les risques du *green-* et *social-washing***

La construction d'un discours commun passe nécessairement par des processus de neutralisation et d'effacement de la conflictualité. Pour apparaître unis, cette diversité d'acteurs qui composent l'ESS va se rassembler derrière des valeurs fédératrices, humanistes et écologiques. Mais ce discours ne serait-il pas, en effet, trop dilué, ou pas assez radical, dans une période où l'attention est grandement portée sur ces sujets-là ?

L'ampleur du mouvement se traduit dans les médias par la place donnée aux questions sociales et écologiques, ce qui renforce leur mise sur agenda et accroît les préoccupations françaises sur ces sujets-là. *L'agenda-setting* est une théorie élaborée au début des années soixante-dix par Michael Mac Combs et Daniel Shaw aux Etats-Unis, lorsqu'ils constatent que les médias de masse ont un rôle important sur la formation de l'opinion publique ; en imposant non seulement les sujets traités dans l'actualité mais aussi une hiérarchie d'importance entre eux<sup>154</sup>. L'intérêt des médias porté aux sujets sociaux et environnementaux depuis les années 1990 a effectivement inscrit l'écologie sur l'agenda des médias de masse et a du même coup, impacté l'opinion publique. On compte aujourd'hui des centaines d'articles dans les médias traditionnels et numériques, sur le « développement durable » ou le « bien-être ».

Le discours de l'ESS est donc à la mode. Et les acteurs de l'autre économie l'ont bien compris. Un sondage réalisé en 2008 montre que 64% des grandes entreprises utilisent fréquemment dans leurs communications des arguments sociaux et environnementaux<sup>155</sup>. Pour autant on peut se demander si celles-ci sont vraiment vertueuses et respectueuses de l'environnement. Car malheureusement les exemples sont légion d'entreprises qui « abusent des arguments du développement durable »<sup>156</sup>. Cette pratique couramment appelée « greenwashing » (ou « écoblanchiment »), caractérise le « procédé de marketing ou de relations

---

<sup>154</sup> Maxwell E. MCCOMBS, Donald L. SHAW, « The agenda-setting function of mass media », *Public Opinion Quarterly*, vol. 36, no 2, 1972.

<sup>155</sup> Sondage téléphonique IFOP-KPMG, du 8 au 12 septembre 2008.

<sup>156</sup> Pauline BREDUILLIARD, « Publicité verte et *greenwashing* », *Gestion 2000*, 2013/6 (Volume 30), p.115-131. URL: <https://www.cairn.info/revue-gestion-2000-2013-6-page-115.htm>

publiques utilisé par une organisation (entreprise, administration publique nationale ou territoriale, etc.) dans le but de se donner une image de responsabilité écologique trompeuse »<sup>157</sup>. C'est par exemple l'annonce d'Emmanuel Macron, en amont du G7 : « Nous avons ici un sommet éco-responsable »<sup>158</sup>, qui peut étonner face à l'énormité des moyens déployés pour le déroulement de l'événement. Pauline Breduillieard, chercheuse en communication à l'Université de Montréal, décrypte, comme suit, les effets du *greenwashing* publicitaire :

« Une telle pratique a des effets sur le public et mène parfois à la confusion sur ce qui est véritablement écologique et les comportements à avoir. De plus, cela affaiblit la crédibilité des entreprises auprès des consommateurs. Mais également, cette forte présence de « pseudo produits » écologiques et du *greenwashing* fait de l'ombre aux produits réellement éco-responsables et diminue la signification de la responsabilité sociale et de l'écologie que les consommateurs peuvent avoir des produits verts »<sup>159</sup>.

De la sorte, les effets du discours ESS s'en trouvent diminués. Il se risque à des structures qui maîtrisent les codes de la communication sans être nécessairement vertueuses. Ou du moins, si elles le sont, il fait face à une concurrence discursive. Le *greenwashing* trouve son pendant social dans le « socialwashing » ou le « socialbusiness ». Bien qu'il n'existe pas de définition officielle, c'est une pratique qui valorise des procédés de « diversité », de « mixité », ou d'« intégration » sociale en cachant finalement la reproduction sociale d'une organisation ou des mauvaises conditions de travail. Cette critique vise principalement, dans l'ESS, les entrepreneurs sociaux<sup>160</sup>. Ils useraient d'un discours plus pragmatique, en appuyant sur la nécessité de « transformer de l'intérieur », en accompagnant la transition des entreprises classiques vers plus de social et de solidarité, tout en gardant des « objectifs de performance économique »<sup>161</sup>. Cette approche renvoie à la théorie de l'écoulement, avec l'idée que les valeurs de l'ESS se répandent dans l'économie classique capitaliste, la « pollinise » ou la « colonise ». Ce type de discours est raillé par une grande partie des acteurs de l'ESS :

« Depuis plusieurs mois, la petite musique de « l'entrepreneuriat social », version moderne d'une ESS libérée des rigidités de ses statuts vieillissants, permettrait enfin d'embarquer de « vrais entrepreneurs » pour ré-enchanter l'économie et lui donner du

---

<sup>157</sup> Définition de « Écoblanchiment » selon Wikipédia, <https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89coblanchiment>

<sup>158</sup> Rédaction de *La Provence*, « G7 : Emmanuel Macron met en avant un « sommet écoresponsable et respectueux des équilibres humains », le 24/08/2019, <https://www.laprovence.com/actu/en-direct/5644355/g7-emmanuel-macron-met-en-avant-un-sommet-ecoresponsable-et-respectueux-des-equilibres-humains.html>

<sup>159</sup> Pauline BREDUILLIEARD,, « Publicité verte et *greenwashing* », *Op.cit.*

<sup>160</sup> Marcel CABALLERO, « L'ESS peut-elle éviter le « social washing », n°69 de *Politis*, 14/02/2019.

<sup>161</sup> Muriel JAOUËN, « Économie sociale et solidaire : l'entreprise autrement », *Capital*, 30/07/2013.

sens. La performance du « business » mise au service d'une finalité sociale pallierait idéalement les limites d'une action publique défaillante et vieillissante. »<sup>162</sup>.

Les formules plus ou moins précises, accentuent ce phénomène de *socialwashing*. Parler d'« entreprendre autrement », d'« une économie qui a du sens » ou de « lucrativité limitée », c'est accentuer la confusion autour de ce qu'est l'ESS et de ce qu'elle peut apporter. Et les utilisateurs de ces formules jouent sur le caractère positif de celles-ci, car :

« La formule appelle l'assentiment, engage à l'adhésion, décourage la contradiction. Par-là, elle inhibe les contre-discours possibles et tend à escamoter les occasions d'affrontement. Symétriquement, la minoration des désaccords et des conflits, la valorisation du consensus, s'accomplissent plus aisément par le truchement de formulations stéréotypées, de tournures convenues. »<sup>163</sup>.

L'utilisation de formules participe donc au *social* et *greenwashing*, auxquels, se risque l'ESS en externe, mais aussi et surtout en interne, puisque les entreprises sociales appartiennent au champ de l'ESS. Certains acteurs signalent alors la nécessité de revenir à une sémantique qui a du sens, un vrai, en utilisant des notions nouvelles dépourvues de traces de figement comme celles de :

« lucrativité raisonnable, dynamique territoriale participative, pouvoir de décision non basé uniquement sur la détention de capital, mobilisation d'une part significatif des bénéfices sur des dispositifs favorisant le retour à l'emploi de public très éloigné du marché du travail, recherche permanente de l'autonomie et des capacités de chacun... »<sup>164</sup>.

---

<sup>162</sup> Jean-Marc GRANCILLE et Alexandra SIARRI, « Après le greenwashing, le socialwashing ? », *Libération*, 09/09/2015.

<sup>163</sup> Alice KRIEG-PLANQUE, Claire OGER, *Discours institutionnels*, *Op.cit.*

<sup>164</sup> Jean-Marc GRANCILLE et Alexandra SIARRI, *Op.cit.*

Il n'est de toute évidence pas aisé de mettre en avant la diversité tout en paraissant soudé dans cette économie plurielle. La tâche de l'ESS institutionnelle est de construire un discours qui dépasse l'hétérogénéité des acteurs pour dévoiler un certain nombre de caractéristiques commune. La recherche du consensus s'élabore dans un discours à la fois spécialisé et imprécis. C'est le cas de la notion de *lucrativité limitée* qui a pris le pas sur le *non-lucratif*; amenant par là une ouverture à l'entrepreneuriat social. Le discours d'expert qui est créé au fil des recherches universitaires, va se figer autour d'éléments stéréotypés, qui neutralisent le propos. Le figement a ses avantages : il permet de faire connaître l'ESS plus rapidement et d'institutionnaliser son champ. Mais il enferme également l'ESS dans un discours vidé de son sens, alesté de son poids politique voir militant. Car si elle s'est imposée dès le début face à l'économie classique, l'ESS adopte finalement des logiques qui sont peu éloignées de celles qu'elle critique. À travers des processus de spécialisation, le discours de l'ESS favorise l'entre soi : la communication est adressée à un petit nombre, au vu des expressions employées et des médias utilisés. Elle se théorise et s'institutionnalise à travers un discours à la fois vague et spécialisé, mais qui dans tous les cas ne se destine pas à la société civile. Car le contexte actuel est largement favorable à l'émergence du discours ESS et à sa bonne réception, et pourtant, ne trouve pas de point d'accroche. C'est que les acteurs de l'ESS ne s'en saisissent pas pour communiquer à grande échelle. Pour prendre comme interlocuteur le grand public, il faudrait prendre en compte l'enjeu d'ouverture et de diversification des médiums et des discours qui sont en train d'enfermer l'ESS et de restreindre sa compréhension à un petit groupe d'initiés. Il est nécessaire de revenir à un discours sur les valeurs fédératrices de l'ESS, qui trouverait un écho dans ce contexte favorable, en réinventant sans cesse le discours, et en s'éloignant des figements qui alimentent la pratique du *green* et du *socialwashing*.



## **CHAPITRE 3 : LE CAS PARTICULIER D'UNE TÊTE DE RÉSEAU DE L'ESS : LA CRESS ILE-DE-FRANCE**

Puisque le discours de l'ESS ne semble pas s'adresser à la société civile, nous verrons dans ce dernier chapitre comment il communique en direction des pouvoirs publics, par l'exemple de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Ile-de-France (CRESS IdF). Cette organisation semble à première vue représentative des logiques de conflictualité et de consensus qui caractérisent l'ESS. C'est à la fois un cas particulier et caractéristique des dynamiques de l'ESS, qu'on a pu observer, parvenant à regrouper une diversité d'acteurs aux objectifs variés. Car la CRESS est un réseau ancré localement, qui coordonne les acteurs de l'ESS franciliens. De ce fait, elle doit rassembler, puis fédérer, au sein de l'hétérogénéité, en adoptant un discours commun. Nous pouvons désormais mettre en pratique ce que nous avons observé. Comment la CRESS s'approprie ou se distingue de ce discours de l'ESS ? Est-ce qu'elle défend une vision particulière de l'ESS ?

### **I) Présentation de la CRESS Ile-de-France**

#### **A) La naissance et l'évolution de la CRESS**

La CRESS Ile-de-France est une association qui représente l'ensemble des acteurs de l'ESS de la région auprès des pouvoirs publics depuis plus de trente ans. Elle est chargée par la Loi de 2014 d'assurer « au plan local la promotion et le développement de l'ESS ». Elle rassemble ainsi les différentes « familles » de l'ESS : associations, mutuelles de santé et d'assurance, coopératives, fondations, entreprises sociales, structures d'insertion par l'activité économique, et syndicats d'employeurs ESS. Son président siège au Conseil national des CRESS (CNCRESS), l'organe qui coordonne le réseau des dix-huit chambres régionales du territoire Français.

La genèse de la CRESS Ile-de-France remonte à 1969, avec la création du Groupement régional de la coopération (GRC). En 1981, l'organisation s'ouvre aux mutuelles et devient le Groupement régional de la coopération et de la mutualité (GRCM). Elle intègre peu de temps après, les associations, et devient le Groupement régional de la coopération, de la mutualité et des associations (GRCMA) en 1986. Ce n'est finalement qu'en 1994, qu'elle adopte une dénomination proche de celle qu'on lui connaît désormais, en prenant le nom de Chambre

régionale de l'économie sociale (CRES), et accueille les syndicats employeurs de l'ESS ainsi que les fondations. Finalement, en 2007, elle intègre les mouvements solidaires et adopte le dernier S de Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS). Son histoire s'accorde aux logiques de siglaison qui parcourent le champ de l'ESS ; elle ajoute à chaque étape, un type d'acteur supplémentaire.

Mais ce n'est véritablement que depuis 2017 que la CRESS Ile-de-France est maîtresse de sa région en ESS. Elle a succédé à l'Atelier, le centre de ressources régional de l'ESS, dont les activités ont définitivement cessé lorsque la présidente de la Région, Valérie Pécresse, a mis fin aux subventions le 31 janvier 2017. La CRESS Ile-de-France, a pris le relais d'une « *coquille vide* »<sup>165</sup> laissée par la Région, dont les coupes drastiques dans le budget ont détruit l'organisation :

« Ce tour de vis dans le budget rectificatif de 2016 avait dès octobre retiré à l'Atelier 40% de ses subventions de fonctionnement. L'organisme a alors été contraint de procéder à un plan de départ volontaire. Quatre salariés sur la dizaine que comptait la structure sont partis. [...] De son côté la CRESS Ile-de-France s'est vu gratifier par la Région d'une rallonge budgétaire de 50 000 euros, au deuxième semestre 2016. »<sup>166</sup>.

Les deux organisations coexistaient depuis 1999, date de création de l'Atelier, et ce jusqu'à l'arrêt de ses subventions. Mais la CRESS a hérité des faveurs de la Région et a progressivement gagné en légitimité pour s'imposer dans le paysage régional de l'ESS. Elle est désormais l'interlocutrice privilégiée de la Région et a saisi l'importance de dialoguer avec elle. Nous pouvons alors émettre l'hypothèse que si la communication priorise les pouvoirs publics c'est qu'elle doit avant tout se justifier des actions développées par l'organisation. Sous peine, comme on a pu le constater, de voir sa principale source de financement, retirée.

## **B) Les missions de la CRESS et son modèle économique**

La CRESS a beaucoup évolué depuis et son modèle économique aussi. Elle diversifie ses sources de financement, ce qui la rend de plus en plus autonome vis-à-vis des subventions publiques, qui restent cependant indispensables à sa survie économique. Son modèle financier repose sur l'addition des subventions de l'Etat et de la Région, des adhésions, des prestations et des partenariats. Son développement a été fulgurant. Jusqu'en 2013, la CRESS ne possédait

---

<sup>165</sup> Propos de Sébastien Chaillou. *Op.cit.*

<sup>166</sup> Stéphane GUÉRARD, « Valérie Pécresse ferme l'Atelier et sacrifie l'ESS », *L'Humanité*, 10 janvier 2017, <https://www.humanite.fr/valerie-pecresse-ferme-latelier-et-sacrifie-less-630004>

aucun salarié ; en 2017, ils étaient deux (dont le directeur) ; à compter de 2018, ils étaient six<sup>167</sup> et aujourd’hui c’est une équipe de huit personnes qui occupe les locaux de la Mutualité Française à Montreuil (93). Le Président de la CRESS, Éric Forti, en convient : « à l’époque le budget était de 35 000 euros mais en 8 ans on a explosé, avec une montée en charge brutale, et un budget actuel de 600 000 euros »<sup>168</sup>. Pour les années 2017 et 2018, la CRESS a bénéficié d’une enveloppe de cent mille euros de la part de la Région, au motif de la suppression de l’Atelier. Des négociations sont en cours pour signer une convention de deux cent mille euros, sur la seule année 2019. Les subventions de la Région en seraient, de la sorte, quadruplées. De plus, grâce à une convention avec l’Etat, la CRESS bénéficie de cent mille euros supplémentaires. Sur un budget prévisionnel pour l’année 2019 de six cent mille euros ; trois cent mille euros proviennent de financements conventionnés avec la Région et l’Etat, soit la moitié du budget.

Les subventions ne sont pas les seules à avoir connues une nette augmentation. En témoigne ce tableau récapitulatif de l’évolution des adhésions, qui révèle une belle progression :

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Nombre d’adhésions</b>	15	35	74	108

Source : Séminaire de la CRESS Ile-de-France, le 12 février 2019.

Les adhésions sont un moyen d’auto financement et peuvent être l’objet d’une véritable stratégie pour gagner en indépendance financière.

La CRESS Ile-de-France vit également de prestations conventionnées, à hauteur de deux cent mille euros. L’Agence De l’Environnement et de la Maîtrise de l’Énergie (Ademe) achète régulièrement les études produites par l’Observatoire régional de l’ESS, un pôle de la CRESS. De plus, cette dernière a développé des rencontres d’affaires, nommées « ESS’presso » pour « faire connaître les services solidaires aux entreprises qui s’engagent dans une démarche d’achat responsable »<sup>169</sup>.

Enfin, la CRESS entretient des partenariats avec différentes organisations. Elle a signé une convention d’affaire avec l’ESPER (Economie Sociale Partenaire de l’Ecole de la République) et coordonne les acteurs de la sensibilisation à l’ESS sur le territoire francilien. Elle est également en partenariat avec l’association Concordia, qui propose des missions de

<sup>167</sup> Et ce jusqu’à mon départ de la CRESS en mai 2019.

<sup>168</sup> Propos d’Éric Forti, recueillis dans le cadre d’un entretien, dans les locaux de la CRESS, le 25 avril 2019.

<sup>169</sup> Site internet de la CRESS Ile-de-France : <https://www.cressidf.org/>

service civique à des jeunes désireux de transmettre les valeurs de l'ESS à d'autres jeunes. Ils travaillent notamment à l'élaboration d'une mallette SUCC'ESS pour sensibiliser les jeunes à l'ESS.

Cet argent est un levier d'action pour réaliser l'ensemble de ses missions précisées par l'article 6 de la Loi dite ESS. Nous en retiendrons les quatre premières, qui correspondent véritablement à la stratégie de développement de la CRESS Ile-de-France (cet article étant valable pour les CRESS de tous les territoires) :

- « 1° La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'ESS,
- 2° L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises,
- 3° L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises,
- 4° La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'ESS »<sup>170</sup>

Ces missions sont développées et schématisées dans l'illustration ci-dessous par souci de clarté.



*Les missions de la CRESS. Source : CNCRESS*

<sup>170</sup> Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, *Op. cit.*

### C) L'organisation interne de la CRESS

Ces différentes missions sont portées par le président élu et l'équipe salariée ; ainsi que par un Conseil d'administration (CA).

L'équipe salariée est composée exclusivement de jeunes cadres, âgés de 28 à 30 ans, et possédant un Bac +5 minimum. On remarque une coloration de l'équipe nettement militante, avec des profils plutôt associatifs. Il y a des anciens militants de l'UNEF, et d'autres de Solidarité Etudiante. Les salarié·e·s composent presque tou·te·s un engagement associatif et/ou politique avec leur profession. Il y a des membres coopérateurs, des membres d'associations, une personnalité qualifiée au CSESS<sup>171</sup>, et une membre du bureau national de Génération.s, le parti politique de Benoît Hamon. Ces différentes casquettes des salarié·e·s de l'ESS sont loin d'être antinomiques et sont même plutôt valorisées. Cela renforce l'idée de réseau de l'ESS, qui tisse des liens entre des secteurs hétérogènes.

La figure du président est emblématique pour accompagner cette nouvelle équipe ; le plus ancien salarié étant à la CRESS depuis 2017. Éric Forti a une place historique à la CRESS puisqu'il est son Président depuis 2012, avec une reconnaissance qui a eu le temps de s'installer en sept ans d'exercice. Il s'est au départ familiarisé avec la CRESS en étant d'abord le représentant des associations au CA de 2010 à 2012, de par sa qualité de président, à la fois du Mouvement Associatif d'Ile-de-France mais aussi de la Ligue de l'enseignement d'Ile-de-France. Il est porteur de dynamique politique, et se revendique lui-même comme « *un gauchiste* ».

La CRESS prend une structuration pyramidale avec un président, un directeur, des responsables de chaque pôle et des chargés de pôle. Elle s'organise autour de quatre axes : la communication et la sensibilisation ; l'accompagnement des structures de l'ESS (avec le DLA : Dispositif Local d'Accompagnement) ; la vie interne ou démocratique et le développement d'affaires ; et enfin l'observatoire régional de l'ESS.

En tant qu'association, la CRESS est gouvernée par un conseil d'administration (CA). Il est organisé en huit collèges qui représentent toutes les composantes de l'ESS : coopératives, mutuelles de santé, mutuelles d'assurance, associations, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises sociales, syndicats d'employeurs ESS, et fondations. Lors de leur adhésion à la CRESS, les organisations sont réparties par collège en fonction de leur statut juridique. Les coopératives sont par exemple représentées par l'Union régionale des

---

<sup>171</sup> Conseil Supérieur de l'ESS.

coopératives (URSCOP) ; les mutuelles de santé par la Mutualité Française d'Ile-de-France (MUFIF) ; les mutuelles d'assurance par la MACIF d'Ile-de-France ; les associations par le Mouvement Associatif d'Ile-de-France ; les SIAE par le Groupement Régional des Acteurs Franciliens de l'Insertion économique (GRAFIE) ; les entreprises sociales par Rec Innovation ; les syndicats d'employeurs par l'UDES ; et les fondations par France Active.

La CRESS Ile-de-France opère dans une région particulière, à la fois très riche, mais aussi où les inégalités se font le plus ressentir. Dans ce contexte, le développement de l'ESS, et donc le rôle de la CRESS, est primordial. Car c'est une économie qui prend en compte les particularités de chaque région en accord avec les besoins du territoire. Les enjeux de promotion de l'ESS en Ile-de-France sont de taille dans une région qui en volume compte le plus d'établissements et de salarié·e·s de l'ESS avec 388 700 emplois<sup>172</sup>. Elle représente « 7,1% des salarié·e·s de la région »<sup>173</sup>. Si cette part peut sembler petite, la CRESS s'efforce de faire vivre la voix des acteurs de l'ESS, et de la défendre, face aux pouvoirs publics. Elle possède de la sorte un rôle politique. Elle est rapidement montée en compétences ces dernières années et semble gagner en poids institutionnel. Elle a perdu la place de petite association, bien qu'elle en conserve le statut, pour s'imposer en véritable institution.

## **II) Rassembler le réseau**

Afin de peser dans la représentation et de développer ses activités, la CRESS Ile-de-France s'entoure d'une multitude d'acteurs. Cela rend la communication difficile sachant les tensions qui existent entre les familles, la diversité des positionnements et les différents discours que l'on a pu étudier précédemment. La difficulté de promouvoir l'ESS en Ile-de-France tient à la cette voix qui naturellement se multiplie. La CRESS est confrontée à la nécessité de construire un discours commun, qui ne s'impose pas de lui-même. Comment sont mis de côté les clivages pour fédérer le réseau francilien ? Quel discours est privilégié ? Autour de quels éléments la CRESS fédère ?

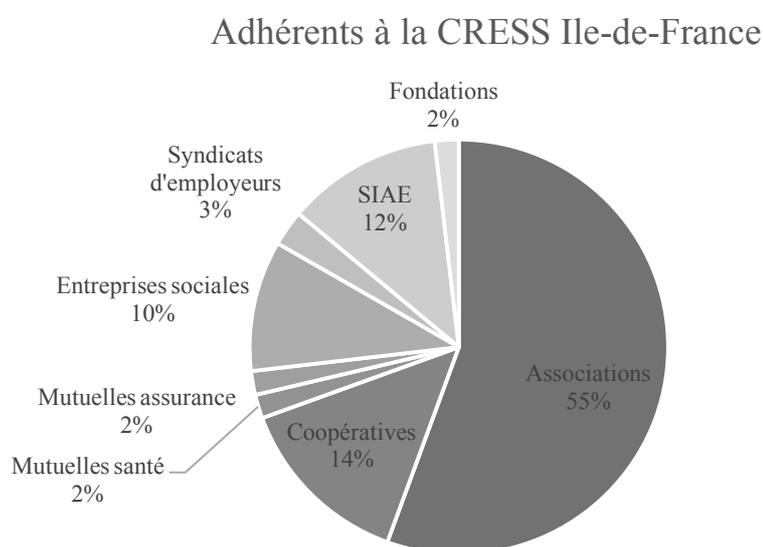
---

<sup>172</sup> *Panorama 2018*, Observatoire Régional, CRESS Ile-de-France, *op.cit.*

<sup>173</sup> *Ibidem.*

## A) Une tête de réseau représentative ?

Avec toutes ces divergences au sein de l'ESS, il est légitime de se demander de quel courant se revendiquent les têtes de réseaux. À supposer qu'elles défendent une vision particulière de ce champ économique. Quelles sont leurs stratégies personnelles pour s'imposer dans le paysage de l'ESS et se doter d'une identité propre ? Pour répondre à cela, il est intéressant de se pencher sur les acteurs qui gravitent autour de chaque organisation, et particulièrement, sur les adhérents, dans le cas d'une association. En étudiant de près ceux qui composent la CRESS nous pourrions être en mesure de déceler son positionnement stratégique.



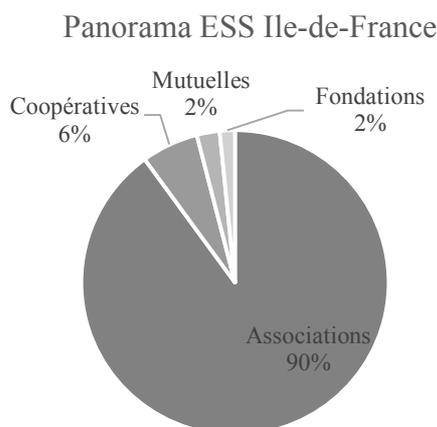
*Source : Données de la CRESS Ile-de-France, recueillies durant mon stage.*

La CRESS doit représenter tous les statuts de l'ESS tels que définis par la loi, et si tout le monde n'est pas représenté c'est qu'elle déroge à la loi. Elle ne doit donc pas favoriser une famille plutôt qu'une autre. Sur cent huit adhérents en 2018, soixante étaient des associations ; quinze des coopératives ; treize des structures d'insertion par l'activité économique ; onze des sociétés commerciales ; trois des syndicats d'employeurs ; deux des mutuelles de santé ; deux des mutuelles d'assurance et enfin deux, des fondations.

La CRESS doit représenter la réalité de l'ESS francilien. Et pour vérifier qu'elle réponde bien à sa mission, nous pouvons comparer le panorama de l'ESS en Ile-de-France avec les adhésions à la CRESS. Si la CRESS semble avoir une appétence associative, elle n'est pas aussi importante que sur le terrain. En Ile-de-France, les associations représentent 90% des structures

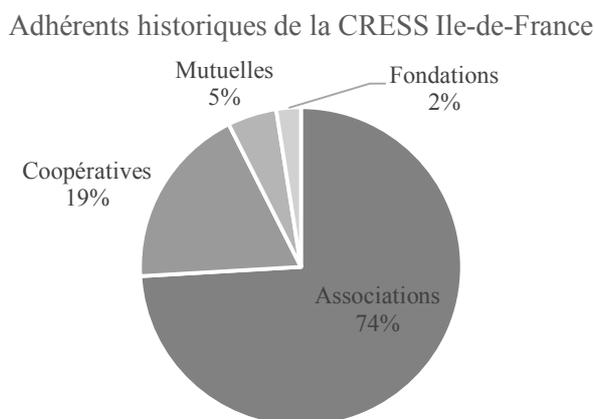
de l'ESS ; elles sont au nombre de trente mille établissements<sup>174</sup>. Les dix pourcents restant sont partagés entre les coopératives avec deux mille établissements ; les mutuelles avec huit cents établissements ; les fondations avec cinq-cent-trente établissements. De plus, on observe une forte concentration de sociétés commerciales dans la région : « en 2017, 33% de ces structures étaient basées en Ile-de-France »<sup>175</sup>. Pourtant elles ne constituent pas plus de 0,1% du paysage ESS francilien.

Si l'on ne sélectionne que les « acteurs historiques », sur lesquelles on possède les données, l'ESS francilienne pourrait être représentée de la sorte :



*Source : Panorama ESS, Observatoire Régional de l'ESS, décembre 2018*

Par comparaison, si l'on garde seulement les adhérents à la CRESS issus des familles historiques, avec les données que nous avons exprimées plus tôt, nous obtenons cette illustration :



<sup>174</sup> *Ibidem.*

<sup>175</sup> *Ibidem.*

Si la tendance est majoritairement associative, nous pouvons de toute évidence remarquer une dissymétrie de proportion ; entre ce qui compose l'ESS francilienne et les rangs de la CRESS Ile-de-France. Une plus large part est détenue par les coopératives dans le dernier cas, qui empiètent sur le terrain des associations. La CRESS ne favorise pas un type de structure néanmoins :

*« Les règles de représentation dans le réseau font qu'il y a une distorsion du poids politique. Si on avait un poids politique des associatifs qui correspondait à leur poids réel dans l'ESS, on aurait 90% des voix dans la CRESS qui seraient données au collègue associatif. Mais c'est l'intérêt de faire un réseau en commun, les associations ont sacrifié du poids politique pour que d'autres rejoignent cette démarche-là. Les associations pèsent 70% à la CRESS alors que c'est 90% en Ile-de-France. Les entreprises sociales pèsent 0,1% et ont 2 places au bureau, dont une secrétaire générale. Il y a des distorsions qui sont là pour assurer la représentation de tout le monde. Mais le poids à la CRESS n'a rien à voir avec le poids réel dans l'ESS. »<sup>176</sup>*

Cette distorsion vient colorer différemment les objectifs de la CRESS par rapport à ceux de l'ESS. La CRESS ne représente pas les familles proportionnellement à la réalité du terrain francilien. Mais elle ne peut pas favoriser non plus une famille au dépend d'une autre puisqu'elle doit respecter la loi et ne refuse jamais un nouvel adhérent. En revanche, une stratégie est adoptée lorsqu'il s'agit de démarcher d'éventuels adhérents. Il s'agit :

*« d'avoir les grands réseaux (qui sont teintés politiquement) comme adhérents pour avoir une base qui permette d'appuyer le mandat : il y a un choix conscient ou inconscient dans les structures que tu vas démarcher pour l'adhésion. Il est plus facile d'avoir un noyau et d'aller au-delà, et en même temps, plus compliqué après d'aller vers des acteurs qui sont pas du même horizon politique que toi. D'où l'intérêt d'avoir un discours à la fois politique mais aussi axé sur les services, professionnalisant, que tu peux servir à tes adhérents. »<sup>177</sup>*

Si l'objectif pour l'association est d'avoir « une ligne politique cohérente »<sup>178</sup> ; en réalité aucune sélection n'est faite pour les adhérents : comme disait Sorayah Mechtouh « on n'a pas de tris à faire, plus il y a du débat, mieux c'est ! ». L'objectif d'agrandir le réseau, pour légitimer la CRESS et pour gagner en indépendance financière auprès des pouvoirs publics. En prenant appui sur le premier schéma, on peut, malgré tout, affirmer que la CRESS est davantage portée par l'économie sociale que solidaire ; et cela nous est confirmé par l'ajout tardif des mouvements solidaires au nom de l'association.

---

<sup>176</sup> Propos de Léo Voisin, *Op.cit.*

<sup>177</sup> Propos de Line Bobi, *Op.cit.*

<sup>178</sup> *Ibidem.*

## B) Conjuguer avec la diversité

Après avoir analysé le contexte, nous verrons comment la CRESS arrive à conjuguer avec toutes ces différences. En tant que tête de réseau, elle assure « la représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire », mission dévolue par la Loi de 2014. Elle doit donc construire, et porter ensuite, un message commun, devant les pouvoirs publics. Mais pas uniquement. Sa communication est pluri-adressée car elle s'adresse à ces derniers, mais aussi à ses adhérents et au grand public. Communique-t-elle différemment à ces trois cibles ? En théorie, les messages devraient être différents. Il s'agirait de *convaincre* les pouvoirs publics, de *fédérer* les adhérents et de *sensibiliser* la société civile. Des objectifs divers, qui semblent emprunter pourtant les mêmes canaux.

En matière d'outils, la CRESS s'est dotée très vite d'un site internet et d'une newsletter ; plus récemment d'une lettre d'information interne. Depuis mars 2019, la newsletter est externalisée et désormais rédigée par le journal *Mediatico*, média de l'ESS. Sans s'éloigner du champ, cette externalisation traduit une professionnalisation de la communication. La newsletter porte un peu moins la trace de la CRESS bien que les échanges entre les parties prenantes soient fréquents. Cette professionnalisation peut conduire à dépolitiser en partie les discours, car elle fait intervenir des acteurs qui ne sont pas nécessairement militants, et assurément professionnel. Cette démarche conduit à lisser le discours, procédé que l'on a observé précédemment et qui nous est de nouveau utile à présent. Car, porter un message commun, implique nécessairement de mettre de côté certaines conflictualités, qui sont, comme nous l'avons vu, endémiques à l'ESS. Nous pouvons à présent nous interroger sur ce qui fédère à la CRESS, puis nous intéresser à son plaidoyer. Les adhérents, qui sont les mieux placés pour répondre à cette question, soulignent justement la valeur ajoutée de son plaidoyer :

*« La CRESS permet de se sentir représenté sur des problématiques de notre quotidien. Mais c'est aussi échanger et être en synergie avec des gens de notre milieu. La CRESS est le porte-voix des acteurs de l'ESS qui nous permet de dépasser les enjeux de familles pour développer un modèle de société, c'est l'endroit où il faut être pour se développer. »*<sup>179</sup> Laurent Perl, Directeur du tiers-lieu ESS'Pace.

Ils soulignent tous la nécessité de se rassembler, de construire en commun une parole, pour porter les mêmes valeurs et pouvoir se développer. Dans ce champ, on remarque que l'engagement des professionnels est important, et c'est même ce qui prime dans leur métier.

---

<sup>179</sup> Propos recueillis à l'assemblée générale de la CRESS IdF, à la Cité du refuge (Paris 13<sup>e</sup>), le 16/04/19.

Avec des objectifs différents, ils ont la volonté d'élaborer globalement un nouveau modèle de société replaçant l'humain au centre des préoccupations ; en portant un projet de transformation sociale.

*« Le rôle de la CRESS est de fédérer les acteurs au niveau régional en permettant aux familles de se réunir. Elle porte une parole et fait valoir l'ESS pour porter son développement. »*<sup>180</sup> Hervé Defalvard, maître de conférence à l'Université Paris-Est-Marne-la-Vallée.

*« La CRESS permet de mieux faire travailler en synergie les différents acteurs de l'Ile-de-France. C'est un réseau auquel on est fiers d'appartenir. »*<sup>181</sup> Lionel Rainfray, Président de France Active Ile-de-France.

Ce qui fédère aussi à la CRESS, sont les valeurs promues par l'ESS. Ces valeurs, dont on a senti la portée politique mais dont on a aussi vu les effets diminués, par leur utilisation excessive. Elles sont bien évidemment présentes dans le discours de la CRESS. Elles sont évoquées dans chaque éditorial du Président, comme on peut le voir dans celui de juillet 2019 :

*« Une économie du partage, de la coopération et de la solidarité, qui nous permet d'envisager d'autres principes que ceux de la concurrence et de la compétitivité, pour définir la valeur de production qui nous est véritablement utile pour mieux vivre ensemble. »*<sup>182</sup>

On retrouve bien là, une forme de « discours sans adversaire »<sup>183</sup>, inscrivant sa légitimité dans des valeurs qui conviennent à tout le monde, positives et fédératrices.

La CRESS doit aussi faire connaître l'ESS aux personnes qui ne connaissent pas le milieu. La communication ciblée grand public dans l'ESS correspondrait plus à ce qui est appelé « sensibilisation ». À l'année, la démarche « Mon ESS à l'Ecole », initiée par l'ESPER en partenariat avec la CRESS, a pour vocation de responsabiliser des jeunes collégiens et lycéens, en faisant d'eux les acteurs d'un projet entrepreneurial, collectif et d'utilité sociale. Ils sont de la sorte, sensibilisés aux valeurs d'égalité, de coopération et de solidarité que porte l'ESS. Dans la pratique cela peut se traduire par l'installation d'une ruche sur le toit d'un lycée, la création d'une monnaie locale ou encore d'un jardin partagé. Une fois par an, aussi, est lancée une campagne de promotion grand public de l'ESS ; il s'agit du « Mois de l'ESS ». Chaque novembre, il est l'occasion pour le grand public, les professionnels et les institutionnels, de

---

<sup>180</sup> *Ibidem.*

<sup>181</sup> *Ibidem.*

<sup>182</sup> Éric FORTI, « Convaincre les plus jeunes qu'une autre économie est possible », CRESS Ile-de-France, le 03/07/2019 : <https://www.cressidf.org/convaincre-les-plus-jeunes-quune-autre-economie-est-possible/>

<sup>183</sup> Philippe JUHEM, *Op.cit.*

s'informer, de se rencontrer ou de se retrouver lors de nombreux événements organisés sur l'ensemble du territoire. Mais si « Mon ESS à l'Ecole » parvient à sensibiliser son public, le « Mois de l'ESS » souffre actuellement d'un entre-soi typique du secteur. Cela pourrait s'expliquer notamment par la place que prennent les Prix de l'ESS remis à l'occasion (qui mobilisent des acteurs internes à l'ESS), mais surtout par le manque de dynamique collective sur le Mois de l'ESS et l'utilisation systématique des canaux classiques de diffusion.

Malgré un réseau très diversifié, la CRESS parvient à rassembler les familles et les fédérer autour d'un même plaidoyer. L'enjeu est de dépasser les clivages existant pour se concentrer sur des valeurs fédératrices et des objectifs communs de développement. Car ce sont rarement des petites associations qui adhèrent à la CRESS, mais plus souvent des têtes de réseaux déjà bien installées dans le paysage de l'ESS, qui ne demandent qu'à grandir davantage. La CRESS adopte donc la stratégie de fédérer plutôt que d'adopter un positionnement politique clivant ; au risque d'y perdre le sens d'une dynamique collective, qui est en jeu dans les campagnes de communication nationales.

### **C) Polémiquer vers l'extérieur : une relation ambivalente à la Région IdF**

Tandis que les divisions sont gommées en interne, les frictions que l'on peut observer sont tournées vers l'extérieur. « L'ennemi commun » dans l'ESS en général est l'économie classique ; à la CRESS c'est la Région, actuellement présidée par Valérie Pécresse, qui est fréquemment prise à partie. Le plaidoyer de la CRESS se traduit souvent par le rappel à l'ordre des pouvoirs publics. C'est ce qui fédère les acteurs, en plus des valeurs. Car un des moyens de parvenir aux objectifs de développement des structures, c'est d'être reconnu et appuyé par les pouvoirs publics, en l'occurrence ici, la Région. La communication réseau en sort renforcée puisqu'elle est consensuelle : il s'agit de chercher toujours plus de reconnaissance, toujours plus de financements, et de défendre, en définitive, les intérêts de l'ESS.

L'ESS a toutes les raisons de se battre pour sa juste représentation. Sur le papier, les institutions étatiques prônent les mêmes valeurs de démocratie et de solidarité mais dans réalité, la suppression des contrats aidés actée par le Gouvernement d'Edouard Philippe en 2017 ; la

promesse non tenue d'un budget alloué au développement de l'ESS<sup>184</sup> ; et la valorisation de l'entrepreneuriat social, sont en grand décalage avec les besoins actuels et la vision de l'ESS que possède la CRESS Ile-de-France. Les associations remplissent aujourd'hui des missions d'intérêt général, dont se sont délestés les services publics, mais ne sont pas aidées financièrement pour autant. À la place, les pouvoirs publics encouragent les structures de l'ESS à se tourner vers d'autres sources de financement, comme les fonds privés. Or les services d'intérêt général et d'utilité sociale doivent normalement être financés par les impôts, subventionnés par le collectif. Le durcissement des politiques publiques invite à se questionner sur la redistribution des richesses dans notre pays et sur la fonction de l'impôt. Et la Région applique cette politique, très critiquable, en matière d'ESS, à laquelle n'adhère pas la CRESS. La CRESS est bien entendu concernée par cette problématique de dépendance aux subventions publiques du fait de son statut associatif, et, est elle-même invitée à se tourner vers des financements privés. Mais elle a aussi une position particulière de tête de réseau qui lui vaut sans doute d'être plus écoutée et de porter une parole qui fasse autorité.

### *Entre dépendance et indépendance financière*

La CRESS Ile-de-France entretient un rapport particulier avec la Région, qui est sa principale source de financement. Cette relation de dépendance qu'implique les subventions publiques ne lui empêche pas pour autant d'adopter un discours critique vis-à-vis des politiques menées. Elle n'est ni dans l'approbation totale des mesures qu'applique la Région, ni dans l'opposition frontale. Elle tient un discours mesuré, qui passe par l'utilisation de nombreuses concessives, comme l'avoue Julie Manac'h : « *la CRESS repose essentiellement sur des subventions de l'Etat et de la Région, on n'a pas la liberté d'avoir un discours politique très offensif* »<sup>185</sup>. Pourtant, elle reste plus ou moins libre dans ce qu'elle dit, tant qu'elle use de diplomatie :

---

<sup>184</sup> Christophe Itier, le Haut-Commissaire à l'ESS, avait annoncé mobiliser un milliard d'euros en cinq ans pour l'ESS le 22/01/2018 mais « aucune somme n'a pour le moment été affectée clairement à ce futur fond dans le budget de l'Etat qui vient pourtant juste d'être voté » d'après Michel Abhervé, « French Impact en panne suite au désengagement de la CDC », dans *Alternatives Economiques*, 10/07/2018 : <https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2018/07/10/french-impact-en-panne-suite-au-desengagement-de-la-cdc>

<sup>185</sup> Propos recueillis dans le cadre d'un entretien avec Julie Manac'h le 17/04/2019, à Montreuil.

*« La marge de manœuvre est dans ce que l'on peut porter, sans entrer directement dans un conflit frontal. Le conflit frontal pourrait être de dire : la politique de la Région est un scandale parce qu'elle n'est pas du tout adaptée aux structures de l'ESS aujourd'hui. Mais ça on ne peut pas le dire publiquement parce que ça serait aller en guerre. Par contre on peut dire « nous espérons que la Région va développer des aides plus adaptées et nous l'accompagnerons pour le faire ». C'est une subtilité, aussi, d'arriver à porter des points de fond sans aller dans un conflit frontal. »<sup>186</sup>*

Sans être un contre-pouvoir absolu, par des moyens de lissage discursif, la CRESS conteste toutefois les décisions qui ne lui paraissent pas appropriées de la part des pouvoirs publics et souligne régulièrement le peu de moyen alloué à l'ESS. Les *« choix de développement économique ne sont pas forcément en accord avec ce qu'on juge pertinent pour le développement territorial, pas forcément favorable aux politiques sociales, pas en accord avec nos adhérents et en même temps ce sont nos principaux financeurs. »<sup>187</sup>*. Pourtant, elle parvient progressivement à s'affranchir de sa relation de dépendance financière par le développement, comme on l'a vu, de sa base d'adhérent. La CRESS s'institutionnalise et devient l'interlocutrice principale du Conseil Régional en matière d'ESS. La progressive reconnaissance de l'ESS par les pouvoirs publics permet à la CRESS de développer un rapport de force. Elle est en mesure de négocier avec les pouvoirs publics, et devient relativement libre dans ce qu'elle fait de l'argent public :

*« Nous souhaitons garder une dimension critique : ils nous financent pour des actions mais les actions, nous les menons comme nous voulons. On est encore libres sur la manière dont on veut développer les choses. Par exemple sur les bassins d'emplois : un quart du budget est complètement libre au fonctionnement général. »<sup>188</sup>*

### ***Contre-discours du French Impact***

La légitimité de la CRESS face aux pouvoirs publics, s'installe progressivement, en témoigne l'augmentation des subventions et de sa marge de manœuvre. Nous verrons désormais, par l'exemple, comment la CRESS se positionne face au discours sur l'ESS de la Région, appelé « French Impact ». On le rappelle, cette initiative gouvernementale se veut être un « accélérateur d'innovation sociale et environnementale »<sup>189</sup> avec une nette mise en valeur des entrepreneurs sociaux. La CRESS est méfiante envers cette dynamique et alerte sur la place

---

<sup>186</sup> Propos de Léo Voisin, *Op.cit.*

<sup>187</sup> Propos de Line Bobi, *Op.cit.*

<sup>188</sup> *Ibidem.*

<sup>189</sup> Site du French Impact : <https://le-frenchimpact.fr/>

des petites structures dans ce paysage qui valorise les « champions ». En privé, Line Bobi me parle du « *mépris de la région, qui fait culpabiliser les petits acteurs et bloque les financements* ».

Le 11 février 2019 a eu lieu une Conférence Régionale de l'ESS organisée par la Région. Avant cette date, elle soulevait déjà des appréhensions de la part de l'équipe salariée de la CRESS, qui n'y voyait « *pas d'intérêt parce que tout [était] déjà très cadré par la Région* »<sup>190</sup>. Cette défiance est rendue publique par un article dans la newsletter publié en janvier 2019, au titre évocateur : « Conférence Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, une occasion manquée ? »<sup>191</sup>. Le corps d'article va plus loin :

« Si les conférences régionales de l'ESS, introduites par la loi ESS du 31 juillet 2014, sont obligatoires, nous pouvons néanmoins déplorer le manque d'investissement collectif dans l'organisation de cette dernière en Ile-de-France. Organisée avec peu de concertation, elle sera au mieux un temps d'échanges avec les pouvoirs publics régionaux, mais les objectifs d'évaluation, de réflexion voir de co-construction que nous sommes en droit d'attendre d'un tel événement ne seront pas atteints. »

Il faut savoir que la CRESS comptait parmi les rares invités de la Région, puisque les places étaient limitées. Ce que déplore l'association après coup sur son site internet : « il aurait été souhaitable de décroquer l'organisation de la conférence en invitant les services et les acteurs des secteurs d'activités à fort potentiel de développement (petite enfance, social, sport, politique de la ville...) »<sup>192</sup>. Cela renforce d'autant plus son rôle de représentation. La position de la CRESS en tant qu'interlocutrice privilégiée de la Région nous amène à penser un discours autorisé. Cette hypothèse est renforcée par la place que prend Éric Forti sur l'estrade durant la Conférence, aux côtés de Valérie Péresse et de Michel Cadot, préfet de Région. Par lui, une voix dissidente s'est faite entendre : reprenant l'élément de langage de la présidente de Région qui disait « *l'idée c'est de vous accélérer comme les startups car vous êtes des pépites à développer* » ; le président de la CRESS a répondu : « *aller chercher les champions c'est bien mais ce n'est pas suffisant* ». Cette idée est reprise dans l'article bilan de la Conférence, publié sur le site internet de la CRESS :

---

<sup>190</sup> Propos entendus à la réunion d'équipe du 4 février 2019, locaux de la CRESS à Montreuil (93).

<sup>191</sup> « Conférence Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, une occasion manquée ? », CRESS IdF, 22 janvier 2019 : <https://www.cressidf.org/conference-regionale-de-leconomie-sociale-et-solidaire-une-occasion-manquee/>

<sup>192</sup> « Conférence Régionale de l'ESS : le développement de l'ESS en IDF sera sous l'angle de l'accélération ou ne sera pas », CRESS IdF, 8/03/2019, <https://www.cressidf.org/conference-regionale-de-leconomie-sociale-et-solidaire-une-occasion-manquee/>

« Si la CRESS [partage] l'objectif de développement de l'ESS sur le territoire francilien, les dispositifs visant l'émergence de « premiers de cordée » ne [peuvent] suffire à eux seuls à faciliter la création de synergies coopératives entre structures. Il faudra sortir de la logique individuelle de pionniers pour inclure les territoires dans cette réflexion globale de schéma de développement de l'ESS notamment en se reposant davantage sur des initiatives collectives telles que celles portées par les PTCE<sup>193</sup>. »<sup>194</sup>

La CRESS tient un discours critique face à la politique ESS de l'Etat et de Région, et défend les intérêts de structures qui sont mises de côté, comme les associations, « alors même que celles-ci constituent 77% de l'emploi dans l'ESS »<sup>195</sup>.

S'affirmer d'une seule voix et avec plus de poids devant l'Etat, suppose d'employer un certain nombre de concessives et de mettre de côté des points clivant internes. Même si personne n'est dupe, et que l'ESS recouvre une si grande diversité d'acteurs qu'il est de facto impossible de mettre tout le monde d'accord ; les clivages sont lissés en interne et les polémiques tournées vers l'extérieur. Pour autant, le discours ne peut pas être trop offensif du fait de la relation de dépendance avec les pouvoirs publics. Il faut donc conjuguer avec, et critiquer en toute subtilité.

### III) Faire vivre le débat

La CRESS Ile-de-France rassemble principalement ses adhérents autour des valeurs consensuelles de l'ESS et sur la contestation des politiques publiques. Mais est-ce suffisant pour fédérer les acteurs qui gravitent autour d'elle ? Cette communication consensuelle est-elle politique ? Satisfait-elle les parties prenantes ? Comment est construit ce message collectif ? Ces interrogations marquent l'évolution de la CRESS qui gagne progressivement la reconnaissance des pouvoirs publics, développe sa base d'adhérent et sa masse salariale ; creusant l'écart entre l'association qu'elle est, et l'institution qu'elle est devenue. Si tant est que l'ESS puisse être considérée comme politique et militante, la CRESS perd-elle, en s'institutionnalisant, de son côté militant ?

---

<sup>193</sup> « Pôle territorial de coopération économique : groupement d'acteurs, ancrés sur un territoire qui visent à développer ensemble des projets économiques innovants, par une stratégie de coopération et de mutualisation » selon la définition de Wikipédia.

<sup>194</sup> « Conférence Régionale de l'ESS : le développement de l'ESS en IDF sera sous l'angle de l'accélération ou ne sera pas », *Op. cit.*

<sup>195</sup> *Ibidem.*

## A) Des efforts pour faire vivre la démocratie

Pour jongler avec les conflictualités à la tête d'un réseau, il est comme on l'a vu, nécessaire d'user de diplomatie. Mais neutraliser les conflits par un discours consensuel, ne veut pas dire non plus le dépolitiser. Il est important de continuer à faire vivre le débat et de ne pas annihiler toutes les conflictualités. C'est un gage de bonne santé démocratique, que nous confirme Line Bobi : « *L'idée de conflit ce n'est pas quelque chose de toxique dans une organisation, c'est qu'il y a du débat et des idées. On est un mouvement de personnes et pas hors sol, déshumanisé.* »<sup>196</sup>. En effet, l'ESS est par essence, un rassemblement hétérogène et a tout à gagner d'exprimer publiquement les tensions qui la traverse. Dans un modèle économique qui place la démocratie au centre des préoccupations, il est essentiel de l'envisager comme conflictuelle. La « démocratie agonistique », est cette démocratie plurielle, dont la spécificité réside dans la centralité qu'elle accorde au conflit. Une des penseuses de cette notion, la philosophe Chantal Mouffe soutient « que la croyance en la possibilité d'un consensus rationnel universel a conduit la pensée de la démocratie sur une fausse route »<sup>197</sup>. Si l'on suit ce raisonnement, il faut faire exister les points de vue divers, dont la rencontre aura des externalités positives, et pour cela créer les conditions favorables à leur émergence.

Pour fidéliser le réseau et prendre en considération les différents avis, il y a bien évidemment les conseils d'administration, qui se déroulent une fois par mois. Mais d'après le directeur de la CRESS, « *Le CA est passif. Ils sont là pour occuper le terrain, mais ne savent pas quoi y faire ou alors ils cherchent quelque chose eux-mêmes, comme des intérêts personnels. [...] On n'a pas encore une parole politique du CA en lui-même. Ils n'assument pas des choses politiques.* ». Ce que confirme Léo Voisin : « *Aujourd'hui il n'y a pas de clivage au sein de la CRESS. Et paradoxalement c'est un problème parce que cela veut dire qu'il n'y a pas d'enjeu aux discussions, parce qu'il n'y a pas de suspens sur ce qui va être adopté ou non. En CA tout le monde est quasiment toujours d'accord.* ». Les représentants des têtes de réseaux qui siègent au CA de la CRESS, sont habitués à un discours sans trop d'aspérités. Les conflits inhérents à chaque famille ont été neutralisés une première fois par le rassemblement en tête de réseau. Il est de ce fait logique qu'une tête de réseau de têtes de réseaux, qui a une fonction de représentation, produise un discours davantage lissé.

---

<sup>196</sup> Propos de Line Bobi, *Op.cit.*

<sup>197</sup> Chantal MOUFFE, *L'illusion du consensus*, Albin Michel, Avril 2016.

La production d'un discours collectif est permise par les commissions, qui réunissent des acteurs de l'ESS sur un sujet particulier et avec un objectif commun. C'est le cas de la commission « accompagnement », créée à l'initiative de Julie Manac'h, qui a permis une rencontre des acteurs de l'accompagnement francilien le 1<sup>er</sup> juillet 2019. L'objectif était de travailler « sur l'émergence, le développement ou le changement d'échelle des acteurs de l'ESS »<sup>198</sup>. Des temps, comme celui-ci, sont l'occasion de voir émerger des méthodes ou des points de vue différents, en l'occurrence ici, sur la transition des structures. La CRESS doit favoriser ces espaces de dialogues pour représenter de la manière la plus juste qui soit, l'ESS francilienne.

L'occasion a été saisie pour le « Grand débat national » lancé par Emmanuel Macron dans le contexte du mouvement des « Gilets Jaunes » le 15 janvier 2019. Alors que les protestations ont cours depuis octobre 2018, la première prise de position publique de la part de la CRESS sur le sujet, a lieu le 22 janvier 2019. Dans un éditorial, Éric Forti déclare que :

« Les entrepreneurs de l'ESS réunis à la CRESS renforceront leur programme de débats, d'échanges et de consultation dans et en dehors du cadre que propose le gouvernement, en nourrissant l'espoir de réconcilier les habitants des territoires franciliens avec un projet de société reposant sur un mode de développement économique durable, social, démocratique et solidaire. »<sup>199</sup>

Sans afficher son soutien direct au mouvement, qui ne lui semble « pas structuré et d'autant plus fragile devant les possibles manipulations politiques et médiatiques »<sup>200</sup>, il dénonce les inégalités subies par un grand nombre de Français. Et afin de concrétiser sa déclaration à propos des consultations, une matinale à la CRESS a été organisé avec les adhérents pour recueillir leurs avis sur les « gilets jaunes » et les propositions du Président de la République. Le 26 février 2019 donc, se sont rassemblés six adhérents (sur une centaine d'invités) pour contribuer à l'élaboration d'un livre blanc adressé au Gouvernement, qui montrerait que l'ESS peut apporter des solutions à la crise actuelle. Comme nous l'avons vu, cette réunion n'a, pour l'instant, pas fait l'objet d'une remise de document officiel ; seul un article bilan été publié sur le site internet de la CRESS. Ce dernier réaffirme que : « L'ESS par sa capacité de démocratisation économique, d'innovation démocratique, et de réinvention des modes de consommation et de production, travaille et porte depuis des années les réponses aux

---

<sup>198</sup> « Les acteurs de l'accompagnement à l'ESS se retrouvent le 1<sup>er</sup> juillet, participez ! », CRESS IdF, 29 mai 2019.

<sup>199</sup> Éric FORTI, « Réconcilier les valeurs républicaines avec un développement économique durable et solidaire », CRESS IdF, 22 janvier 2019, <https://www.cressidf.org/reconcilier-les-valeurs-republicaines-avec-un-developpement-economique-durable-et-solidaire/>

<sup>200</sup> *Ibidem*.

crises politiques et démocratiques que nous traversons »<sup>201</sup> ; mais ne détaille pas les solutions innovantes qui ont été proposées lors de cette matinée, comme celle de favoriser l'éducation aux espaces verts pour tous « au lieu de penser des projets de loi pour la sécurité dans les banlieues »<sup>202</sup>.

Des moyens sont déployés pour penser la diversité et le plaider à la CRESS. On peut ajouter à cela de nombreuses réunions, ainsi que l'assemblée générale qui est un événement clef de l'association. Il est à déplorer que ces rendez-vous ne soient pas exploités dans leurs totalités, notamment sur les retours qui en sont fait, qui semblent pourtant assez homogènes et qui pourraient appuyer le plaider.

## **B) Une demande de plus de politique ?**

La CRESS apparaît alors comme un réseau d'acteurs hétérogènes plutôt consensuel quoique teintée politiquement. Personne ne conteste que l'ESS soit politique « *parce qu'elle cherche à ne pas suivre le dogme de l'économie classique, elle pose un autre paradigme* »<sup>203</sup>. Mais, surtout par ce que « *l'ESS a de plus radical c'est le contrôle par les gens, le côté démocratique* »<sup>204</sup>, que revendique l'équipe salariée. Le discours de la CRESS se légitime progressivement et accède à des sphères politiques auxquelles elle n'avait pas accès auparavant.

Les salarié·e·s de la CRESS IdF, et certains adhérents, sont porteurs d'un discours politisé. Et cela peut s'expliquer, pour les salarié·e·s notamment, au regard de leurs engagements passés : l'équipe est composée de trois anciens militants de l'UNEF et une de Solidarité Etudiante. Mais si leurs discours sont autant politisés, c'est qu'ils sont individuels, et pas rendus publics, avec tous les procédés de lissage discursif que cela implique. Les valeurs véhiculées par l'ESS sont assurément politiques, mais à force d'être répétées, elles perdent de leur portée pour devenir un discours qu'on a qualifié de neutralisé. La CRESS adopte le discours classique de l'ESS, tout en cherchant une identité propre, que traduisent les mots d'un adhérent à l'AG : « *On a intérêt à construire en commun une parole* »<sup>205</sup>. Les espaces de discussion que nous

---

<sup>201</sup> « Matinale de débat à la CRESS sur l'apport des organisations de l'ESS face à la conjoncture écologique, sociale et économique », CRESS IdF, 8 mars 2019, <https://www.cressidf.org/matinale-de-debat-a-la-cress-sur-lapport-des-organisations-de-less-face-a-la-conjoncture-ecologique-sociale-et-economique/>

<sup>202</sup> Propos de Kamera Vesic, de l'association Pikipik, recueillis lors de la Matinale adhérents, 26/02/2019.

<sup>203</sup> Sébastien Chaillou, *Op.cit.*

<sup>204</sup> *Ibidem.*

<sup>205</sup> Laurent Perl, ESS'Pace, AG de la CRESS le 16 avril 2019.

avons présentés viennent apporter du collectif à une parole politique qui est pour l'instant individuelle. C'est en effet, dans la personnalité d'Éric Forti que transparait le plus le discours politique. Comme s'il assumait, incarnait, le poids politique de l'institution. Cette remarque est confirmée par Sébastien Chaillou : « *Pour l'instant la CRESS ne prend pas position et Éric Forti le fait en prenant la légitimité de la CRESS. C'est pour moi un enjeu d'arriver à passer d'un outil de légitimation d'une parole individuelle à un outil collectif dans lequel on fait émerger des choses.* ». La coloration militante se perçoit dans les éditoriaux du Président de l'association, qui commente par exemple l'actualité politique, après les élections européennes de 2019 : « l'Europe écologique a fait un petit pas lors du scrutin européen, mais l'Europe sociale et solidaire bâtie sur la coopération n'est pas encore visible »<sup>206</sup>. Des propos peu clivants mais engagés politiquement.

La CRESS rassemble un certain nombre d'acteurs et reste engagée, mais semble rencontrer des difficultés pour les fédérer. Cela se manifeste par les désengagements sur la campagne du Mois de l'ESS. Cet événement annuel de promotion de l'ESS à destination du grand public, perd, au fil des années, de son sens et de sa dynamique collective. Les acteurs ne sont plus autant impliqués dans la campagne sans doute car ils ne savent pas pourquoi se fédérer. Aussi, peut-être car le discours institutionnel n'est pas adapté au public visé. C'est pourquoi j'ai été missionné, dès mon arrivée en stage, de travailler à la communication du Mois de l'ESS et au sentiment d'appartenance des adhérents. Les entretiens que j'ai pu mener m'ont fait réaliser que ces derniers étaient finalement peu nombreux à vouloir se revendiquer d'ESS et à s'intéresser au grand public. Pourtant, ils reconnaissent tous que la campagne nationale est « *l'occasion de mettre en avant le pouvoir transformatif de l'ESS et de montrer sa diversité.* »<sup>207</sup>. Mais pour y arriver il paraît important de changer de stratégie et d'insuffler du politique en construisant collectivement un discours commun. Stéphane Berdoulet proposait d'en « *parler en CA* », et Sarah Garrido de porter une parole plus large, en diversifiant les médias avec l'ambition de décrocher une interview du président de la CRESS sur *France 3*. Ce nécessaire changement d'échelle serait indissociable d'une vraie réflexion sur la stratégie de communication, qui évite trop souvent son véritable public. La plateforme dédiée au Mois de l'ESS manque, par exemple, de « *pédagogie, elle est illisible pour quelqu'un qui ne connaît pas l'ESS* »<sup>208</sup>. Et cela est regrettable pour un événement qui a pour objectif principal de faire connaître l'ESS au plus grand nombre. La coordination des acteurs est demandée : « *il faudrait*

---

<sup>206</sup> Éric FORTI, « L'Europe sociale et solidaire, toujours aussi peu visible », CRESS IdF, 29 mai 2019.

<sup>207</sup> Sara Demesse, *Op.cit.*

<sup>208</sup> Sarah Garrido *Op.cit.*

*avoir un timing de diffusion, et communiquer le même message le même jour, des messages co-construit avec une portée politique* »<sup>209</sup>. Aujourd'hui, la CRESS ne paraît pas porter de parole particulière lors de ce rassemblement de l'ESS. Paradoxalement, cet événement entretient depuis des années un entre-soi qui ne lui a pas permis de construire les bases d'un plaidoyer politique adressé au grand public.

Pour autant la CRESS se développe largement au niveau régional par un discours adressé aux collectivités. Elle a lancé en avril 2019 le « Club des Collectivités pour l'ESS », en partenariat avec des réseaux institutionnels comme l'Association des Maires d'Ile-de-France et le Réseau des Collectivités pour l'ESS. Ce club a pour vocation de « faciliter les échanges entre élu.e.s, agents des collectivités territoriales impliqué.e.s dans l'ESS et organisations de son champ »<sup>210</sup>. La CRESS IdF par ce biais, se fait l'interlocutrice privilégiée des acteurs publics en matière d'ESS sur le territoire francilien. Elle leur propose également des « diagnostics territoriaux de l'ESS » sur commande, qui seront réalisés par son observatoire régional. La CRESS étend donc sa proposition de services aux pouvoirs publics et engage plus de politique, au sens de l'exercice du pouvoir. Ce changement d'échelle est aussi acté par la nouvelle convention qu'elle a signé avec la Région Ile-de-France sur les bassins d'emplois. Il s'agira pour la CRESS d'animer l'ESS régional sur les vingt-cinq bassins d'emplois délimités par la Région<sup>211</sup>. La CRESS déploie le réseau de l'ESS sur le territoire, et s'institutionnalise davantage en assumant de plus en plus des missions de service public.

### **C) L'AG comme espace de discussion et moment de réaffirmation politique**

L'assemblée générale est un temps fort de l'année pour chaque association. Elle permet de rassembler les adhérents et de leur présenter les actions effectuées au cours de l'année ainsi que celles à venir. La CRESS n'a pas dérogé à la tradition le 16 avril 2019, à la Cité du Refuge (75013). Le choix du lieu n'a pas été fait au hasard : appartenant à l'Armée du Salut, la Cité du Refuge héberge actuellement près de trois cents personnes en difficulté, et résonne avec les valeurs de solidarité de la CRESS. De même, pour le traiteur, la CRESS a fait appel à l'un de ses adhérents, une structure d'insertion par l'activité économique. C'est un moyen de réaffirmer

---

<sup>209</sup> Sara Demesse *Op.cit.*

<sup>210</sup> Site internet de la CRESS IdF : <https://www.cressidf.org/vous-etes-une-collectivite/>

<sup>211</sup> Pour consulter la carte des bassins d'emplois, voir le Rapport Régional, Septembre 2016 : <https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/rapports/RAPCR187-16RAP.pdf>

publiquement ses engagements. La matinée était réservée aux adhérents pour présenter le rapport d'activité et élire les nouveaux représentants. L'après-midi s'est tenue une table ronde sur le thème « L'ESS, actrice indispensable de toutes les transitions » lors d'un temps ouvert à tous. Il est intéressant d'étudier comment l'association s'empare de cet événement statutaire pour communiquer auprès de ses adhérents et du grand public, et en l'occurrence comment elle en profite pour confronter les points de vue divergeant dans son réseau et réaffirmer sa ligne politique.

Le rôle de médiatrice et d'arbitre de la CRESS a été mis en valeur lors de la table ronde « ESS et transition écologique ». Celle-ci a réuni deux personnalités : Estelle Kleffer pour Enercoop et Xavier Corval pour Eqosphère ; aux positionnements radicalement différents. Les structures se distinguent d'abord par leurs statuts : la première est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif ; tandis que la seconde est une entreprise sociale. Elles ne relèvent donc pas, sur un plan juridique de la même réglementation, ni des mêmes modes de gouvernance. De plus, si elles évoluent toutes deux sur le même terrain écologique, elles n'ont pas les mêmes objectifs. Tandis qu'Enercoop est un fournisseur d'électricité renouvelable, Eqosphère est « une start-up qui lutte contre le gaspillage alimentaire »<sup>212</sup>. Et cette différence se traduit en discours. La porte-parole d'Enercoop revendique une « économie citoyenne » tandis que celui d'Eqosphère parle « d'économie circulaire ». Cette dernière est définie comme « un mode de production, de distribution et de consommation qui optimise l'usage des forces naturelles ; qui transforme les déchets en ressource. »<sup>213</sup>. Estelle Kleffer propose un contre-modèle à celui-ci avec la « *transition énergétique citoyenne* ». Par le discours, elle invite à repenser les modes de production et de consommation, en prenant soin de ne pas employer des formulations figées. Elle présente la transition énergétique citoyenne comme « *le changement des moyens de production d'énergie, vers le renouvelable, et aussi la réappropriation par les citoyens des moyens de production et de consommation.* ». On mesure bien là l'écart entre les deux notions : l'une étant centrée sur les besoins matériels et ne remettant aucunement en cause le modèle sur lequel elle s'est établie tandis que l'autre pense une transformation plus large des modes de vie. C'est un décalage que n'a pas manqué de souligner Sorayah Mechtouh, en charge de la médiation du débat, à la suite de ces échanges :

---

<sup>212</sup> Site internet d'Eqosphère : <http://www.eqosphere.com/>

<sup>213</sup> Citations tirées d'un enregistrement personnel durant l'AG de la CRESS ; comme toutes les citations suivantes.

*« Le grand défi que propose Xavier Corval est de développer le champ d'action de l'ESS en matière d'économie circulaire et de transition écologique notamment sur les appels à projets ; et le défis d'Estelle Kleffer est de donner de la visibilité à des structures qui favorisent la transition écologique tout en contribuant à l'incitation citoyenne et à la démocratisation de l'écologie citoyenne. »*

Tandis qu'Estelle Kleffer parle de « *lucrativité limitée* », de « *gestion démocratique* » et de « *réfléchir tous ensemble à un modèle énergétique qui fonctionne* » ; Xavier Corval parle « *objectifs de développement durable* », « *collaborateurs et fournisseurs* », « *potentiel d'emploi* », « *création d'activité* », et « *appels d'offres* », dans un discours plus matérialiste, et moins politique.

Ce débat entre économie circulaire et économie citoyenne permet de faire exister les dissensions internes à l'ESS ; et à la CRESS de se positionner subtilement entre les différentes tendances. L'association ne peut se permettre d'afficher un point de vue clivant du fait de sa mission principale qui est de « *rassembler les structures de l'ESS francilienne, indépendamment de leur statut* ». Ce n'est donc pas elle qui a eu un rôle de contre-discours mais les chercheurs-universitaires présents à l'AG. Une mission qu'a endossée Hervé Defalvard, maître de conférence en ESS à l'Université Paris-Est-Marne-la-Vallée. À la suite des échanges entre les représentants d'Enercoop et d'Eqosphère, il est intervenu pour souligner la différence entre l'économie circulaire et l'économie citoyenne :

*« Il y a un véritable enjeu de parler d'économie citoyenne plutôt que de reprendre le terme d'économie circulaire, car c'est une notion importée des entreprises du CAC40 comme Véolia et Suez, qui sont assez loin du concept de lucrativité limité... C'est bien qu'ils reprennent notre modèle mais il faut qu'ils le fassent bien en pensant aux statuts. C'est simple de parler d'offre verte, ça parle à tout le monde, mais c'est beaucoup plus compliqué de parler de modèle coopératif. »*

Car le changement s'opère avant tout par l'évolution de la pensée et du discours, et l'ESS aurait tout à perdre à reprendre ce concept d'économie circulaire. « *C'est un concept créé pour que rien ne change, [...] qui ne remet pas en question la nature sociale.* » poursuit-il. Un point de vue que partage Carole Brunet, professeure d'économie à l'Université Vincennes-St-Denis et invitée en tant qu'intervenante sur la table ronde : « *L'économie circulaire entre dans une logique qui rompt avec le traditionnel mais elle n'est pas suffisante puisqu'elle s'appuie sur un modèle productiviste.* ». La place de choix accordée aux universitaires pendant l'AG est révélatrice de la stratégie de la CRESS puisque le cadrage d'expert a fini par s'imposer. D'autant plus que la confrontation entre Enercoop et Eqosphère n'est pas anodine dans un champ méfiant envers l'entrepreneuriat social. Le rôle jugé bénéfique des chercheurs a été

souligné par un membre de l'équipe le lendemain lors des retours sur l'AG : « *c'est un bon point d'avoir des universitaires à l'AG* »<sup>214</sup>. Ils ont eu la possibilité de faire émerger un contre-discours que n'auraient pas pu se permettre les salarié-e-s ou le président de la CRESS. L'institution fait vivre les désaccords, tout en réduisant finalement la parole à un discours dominant, qui s'impose par l'expertise des universitaires. Avec l'AG, la CRESS a créé un espace de dialogue supplémentaire, pour faire vivre le débat et arbitrer entre les différentes tendances en interne.

La CRESS adopte naturellement le discours classique de l'ESS, en le complétant par une caractéristique fondatrice de l'ESS : sa particularité locale. L'ESS a pour objectif de répondre aux besoins sociaux et environnementaux tout en prenant en compte les spécificités des territoires. Et ici, la CRESS doit représenter, dans sa diversité et sa réalité, l'ESS d'Ile-de-France. Elle semble dorénavant bien installée dans l'économie francilienne, et fait coexister un discours à la fois critique envers la Région et consensuel auprès de ses adhérents. Malgré sa coloration militante, elle détient une parole autorisée qui lui vaut d'être désormais l'interlocutrice privilégiée en matière d'ESS sur son territoire. La CRESS se sert de l'hétérogénéité qui la façonne et s'en réclame. Elle fait exister les désaccords internes, ce qui est cohérent avec les valeurs démocratiques de l'ESS, en favorisant des espaces de dialogue, mais en ne manquant pas pour autant de réaffirmer ses idées politiques. Il est important d'actualiser les discours de l'ESS et de la CRESS, de se renouveler sans cesse, maintenant que la légitimité est acquise.

---

<sup>214</sup> Propos recueillis dans le cadre d'une réunion d'équipe, le 17/04/2019, à Montreuil.

## Conclusion

Il paraît ambitieux de vouloir construire un discours commun à l'ESS, tant elle rassemble des réalités variées. Elle conjugue différents mouvements, différentes familles, et ne s'appuie jamais sur la même définition. C'est paradoxalement ce qui fait la force de l'ESS et lui permet, par le nombre, de gagner progressivement la reconnaissance des pouvoirs publics. Elle s'est institutionnalisée à partir du XIXe siècle grâce aux travaux de nombreux auteurs ; et à sa structuration en organisations dédiées à ce mode d'entreprendre ; que vient officialiser son entrée dans la loi en 2014. Elle se déploie désormais avec plusieurs structures de représentation, tantôt institutionnelles, tantôt informelles, toutes mues par le désir de se rassembler derrière l'ESS, en laissant les aspects clivants de côté. Car l'ESS ne va pas de soi ; pourquoi les associations, par exemple, qui sont majoritaires, seraient-elles prêtes à sacrifier une partie de leur poids politique pour se rassembler avec des mutuelles ou des entreprises sociales, qui ne partagent pas toujours leurs valeurs ? N'auraient-elles pas plus intérêt, pour appuyer leur plaidoyer, à se regrouper entre elles ? C'est qu'elles aspirent au minimum à un changement d'échelle, et au mieux à une vision plus globale de l'engagement politique, à un modèle de société qui soit partagé. L'objectif sur le long terme est que l'ESS devienne le modèle dominant. D'où l'intérêt de se regrouper en réseau pour décupler le poids politique de l'ESS et pour construire un discours qui fasse autorité. Plus il y a de membres, plus le poids collectif et la visibilité augmentent. L'intérêt collectif et général sont des notions prisées par le discours de l'ESS. Il ne fait donc aucun doute que ce qui est valorisé dans ce champ économique soit la représentation des intérêts collectifs, aux dépens des intérêts individuels, pour apporter de la visibilité à ces modes d'entreprendre.

Si l'ESS reste un champ obscur pour les néophytes, elle tend à s'unifier, et donc à se simplifier, au fil des années. Tout d'abord, nous pouvons citer l'alliance de l'économie sociale et de l'économie solidaire. Puis il y a eu l'intégration des entreprises sociales avec la loi de 2014 ; et récemment la fusion du CNCRESS et de ESS France. Le champ de l'ESS gagne en lisibilité mais annihile du même coup les conflictualités en façonnant un discours lissé. On remarque que certains désaccords sont passés sous silence afin de ne pas mettre en péril, venir contredire, cet impératif de discours commun et cette image d'exemplarité que revêt parfois l'ESS. Mais construire un discours unifié paraît nécessaire pour amorcer un véritable changement de société. La communication de l'ESS est aujourd'hui composée des valeurs

humanistes et progressistes de coopération, de solidarité, de démocratie partagée ; mais aussi de formules d'utilité sociale, d'ancrage local, de lucrativité limitée, etc. Elle est devenue une économie qu'il est finalement plus facile de définir par ce qu'elle n'est pas : « c'est entreprendre autrement », « qui n'est pas tournée vers le profit » voire parfois « anticapitaliste », et qui cherche dans ces dénominations évasives, le consensus.

L'ESS tend à s'unifier et à se spécialiser. Elle s'est construite au fil du temps un discours scientifique, que viennent promouvoir désormais des formations ESS ; et s'éloigne un peu du philosophique pour devenir un discours théorique. Elle est un champ institué, plus ou moins autonome, encadrée par la Loi : c'est un écosystème qui s'auto régule, en se fixant ses propres règles (avec le guide des bonnes pratiques) et ses propres lieux de débats (dans les médias spécialisés ESS et les événements institutionnels comme le Mois de l'ESS). Cela tend à renforcer la cooptation déjà très forte dans le milieu, qu'on a pu observer avec les sigles et qui transparaît dans les parcours professionnels des acteurs sociaux. Penser que l'ESS est connue et comprise de ses seuls initiés serait une erreur : son sens institutionnel vit dans un relatif anonymat mais ses acteurs (associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales, etc.) sont eux, bien populaires. On peut par contre affirmer qu'elle peine à faire connaître son champ dans sa diversité et de manière unifiée. Les différents débats que l'on a observés, internes à l'ESS, ne la font pas moins apparaître comme un groupe cohérent et solidaire. La réduction de l'hétérogène à l'homogène s'opère par le gommage du politique.

On voit bien là que le discours a besoin de se renouveler, que les mêmes valeurs sans cesse mobilisées n'ont plus beaucoup d'effet. Pire, elles sont tellement utilisées désormais qu'elles perdent en crédibilité et en légitimité, comme nous l'avons constaté avec le *green-* et le *social-washing*. L'ESS promeut aujourd'hui un discours de plus en plus établi, qui est de plus en plus accepté. Est-ce que son institutionnalisation y est pour quelque chose dans l'émergence et le succès de pratiques qui font partie de son champ économique ? On peut en tout cas le supposer, puisqu'elle est l'instigatrice d'une économie politique. L'ESS peut attirer par le fait qu'elle présente des solutions écologiques et sociales, mais il peut lui être aussi reproché de n'être pas assez radicale, de tenir un discours trop dilué, surtout dans un contexte de crise. Avec toutes les catastrophes écologiques et sociales à prévoir ces prochaines années, la politique des petits pas menée par les pouvoirs publics est-elle suffisante ? L'ESS n'aurait-elle pas intérêt à se radicaliser voyant qu'elle ne progresse pas assez vite ? Ou du moins à s'adresser à d'autres acteurs, comme la société civile ? Mais pour adopter cette stratégie, elle

doit vulgariser son discours car les abréviations sont trop nombreuses, les formulations trop spécialisées, et la parole trop souvent prise par les mêmes acteurs, bien que l'ESS revendique la diversité d'opinion. Elle manque d'une expertise d'usage ; et gagnerait à se confronter à la parole citoyenne plutôt que de s'imposer comme une science économique à l'aide d'un langage technique, et scientifique.

On a vu que c'était le moment de s'adresser aux citoyens et de faire de la communication grand public. Sinon à quoi bon promouvoir une économie mettant l'humain au centre si elle ne lui est pas adressée ? Le défi de l'ESS réside dans sa vulgarisation. De plus en plus de citoyens décrivent le système, veulent trouver une activité, mais ne connaissent pas les possibilités qu'ils ont d'entreprendre par leurs propres moyens. Il faut remettre l'économie entre les mains des citoyens et ne pas la laisser à l'expertise de quelques-uns. Sinon il n'est pas raisonnable de parler de « citoyenneté économique ». C'est la question de la participation citoyenne et de la démocratie, tant choyée par l'ESS, qui est en jeu. Il faudrait inventer, avec les acteurs, de nouveaux mythes, de nouvelles projections pour envisager un monde plus durable et plus solidaire. Il faudrait fabriquer des utopies et renouveler le discours, car réinventer des modes plus vertueux de production ne peut pas se faire en utilisant toujours le même vocabulaire.



## Bibliographie

### Articles scientifiques

- Colas AMBLARD, « Intérêt général, utilité publique ou utilité sociale : quel mode de reconnaissance pour le secteur associatif ? », *Revue internationale de l'économie sociale*, n°315, février 2010, p.21-39, URL : [http://recma.org/sites/default/files/315\\_021039.pdf](http://recma.org/sites/default/files/315_021039.pdf)
- Pauline BREDUILLIARD, « Publicité verte et *greenwashing* », *Gestion 2000*, 2013/6 (Volume 30), p.115-131. URL: <https://www.cairn.info/revue-gestion-2000-2013-6-page-115.htm>
- Jacques CHEVALLIER, 1996, « L'entrée en expertise », *Politix*, n°36, p. 33-50.
- Sandrine DAUPHIN, « Focus – Mesurer l'utilité sociale des associations », *Informations sociales*, 2012/4 (n° 172), p. 54-57. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2012-4-page-54.htm>
- Fanny DARBUS et Matthieu HÉLY, « Travailler dans l'ESS : aspirations, représentations et dispositions : une étude auprès des adhérents de l'association Ressources solidaires. », *Revue internationale de l'économie sociale*, août 2010 (317), 68–86, <https://www.erudit.org/fr/revues/recma/2010-n317-recma01036/1020882ar/>
- Marianne DOURY et Marie-Cécile LORENZO-BASSON, « Les rôles d'expert et de citoyen dans un dispositif de démocratie participative : la conférence des citoyens sur les OGM (France, 1998) », in Isabelle LÉGLISE & Nathalie GARRIC (eds), *Discours d'experts et d'expertise*, 2012 Berne, Peter Lang, pp. 179-213
- Christine FÈVRE-PERNET, « Stratégies dénominatives dans la politique de l'eau en France. LEMA, PAPI, SANDRE et les autres », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 95 | 2011, mis en ligne le 01 mars 2013, consulté le 10 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org.ezproxy.u-pec.fr/mots/20095>
- Clément GÉROME, « L'entrepreneuriat social en France : un renouvellement des discours et des pratiques au sein du secteur associatif ? », *Lien social et Politiques*, (72), 2014, 75–90. P.7, disponible ici : <https://www.erudit.org/fr/revues/lsp/2014-n72-lsp01577/1027207ar.pdf>
- Philippe JUHEM, « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires ». In : *Mots*, n°65, mars 2001. L'Humanitaire en discours. p. 9-27 ; [https://www.persee.fr/docAsPDF/mots\\_0243-6450\\_2001\\_num\\_65\\_1\\_2484.pdf](https://www.persee.fr/docAsPDF/mots_0243-6450_2001_num_65_1_2484.pdf)
- Alice KRIEG-PLANQUE et Claire OGER, « Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 94 | 2010, mis en ligne le 06 novembre 2012, consulté le 09 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org/mots/19870>
- Frédéric LEBARON, « L'expertise économique en France dans les années 2005-2007 : le triomphe du modèle anglo-saxon ? », in LÉGLISE Isabelle et GARRIC Nathalie (dir.), *Discours d'experts et d'expertise*, Berne, Peter Lang, 2012, p. 133-152. Disponible ici : <http://www.lebaron-frederic.fr/medias/files/5-lebaron-pl.pdf>
- Erik NEVEU, « L'approche constructiviste des « problèmes publics ». Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Études de communication* [En ligne], 22 | 1999, mis en ligne le 23 mai 2011, consulté le 17 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/edc/2342>
- Claire OGER et Caroline OLLIVIER-YANIV, « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de « lissage » dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 81 | 2006, mis en ligne le 01 juillet 2008, consulté le 24 août 2019. URL : <http://journals.openedition.org/mots/675>

• Jacqueline PERCEBOIS, « Fonctions et vie des sigles et acronymes en contextes de langues anglaise et française de spécialité. » *Meta*, 46 (4), 2001, 627–645. <https://doi.org/10.7202/003821ar>

#### Articles de presse

- Michel ABHERVÉ, « Edouard Leclerc, le héraut du « capitalisme coopératif » », *Alternatives Economiques*, le 17/09/2012, <https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2012/09/17/edouard-leclerc-le-heraut-du-capitalisme-cooperatif>
- Michel ABHERVÉ, « French Impact en panne suite au désengagement de la CDC », *Alternatives Economiques*, 10/07/2018 : <https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2018/07/10/french-impact-en-panne-suite-au-desengagement-de-la-cdc>
- Michel ABHERVÉ, « Fusion décidée d'ESS France et du CNCRESS. À quand une rationalisation de l'organisation de l'Etat en matière d'ESS ? », *Alternatives Economiques*, le 28/06/2019, URL : <https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2019/06/28/fusion-decidee-d-ess-france-et-du-cncress-a-quand-une-rationalisation-de-l-organisation-de-l-etat-en-matiere-d-ess>
- Marc BONNET, « L'expertise d'usage des habitants : une impossible reconnaissance ? », *Economie & Humanisme*, n°376, mars 2006, URL : [http://www.revue-economie-et-humanisme.eu/bdf/docs/r376\\_61\\_expertiseusage.pdf](http://www.revue-economie-et-humanisme.eu/bdf/docs/r376_61_expertiseusage.pdf)
- Laure BRETON et Gurvan KRISTANADJAJA, « Harcèlement sexuel : « Je ne voulais pas de ce baiser mais Borello a le bras long », *Libération*, 20/12/2018, URL : [https://www.liberation.fr/france/2018/12/20/harcèlement-sexuel-je-ne-voulais-pas-de-ce-baiser-mais-borello-a-le-bras-long\\_1699070](https://www.liberation.fr/france/2018/12/20/harcèlement-sexuel-je-ne-voulais-pas-de-ce-baiser-mais-borello-a-le-bras-long_1699070)
- Marcel CABALLERO, « L'ESS peut-elle éviter le « social washing », n°69 de *Politis*, « Économie sociale. Le nouvel élan solidaire », 14/02/2019.
- Laurence ESTIVAL, « Comment décrocher un job qui a du sens ? », *L'Express*, 01/10/2014, URL : [https://www.lexpress.fr/emploi/business-et-sens/comment-decrocher-un-job-qui-a-du-sens\\_1603107.html](https://www.lexpress.fr/emploi/business-et-sens/comment-decrocher-un-job-qui-a-du-sens_1603107.html)
- Éric FORTI, « Convaincre les plus jeunes qu'une autre économie est possible », CRESS Ile-de-France, le 03/07/2019, URL : <https://www.cressidf.org/convaincre-les-plus-jeunes-quune-autre-economie-est-possible/>
- Éric FORTI, « Réconcilier les valeurs républicaines avec un développement économique durable et solidaire », CRESS IdF, 22/01/2019, URL : <https://www.cressidf.org/reconcilier-les-valeurs-republicaines-avec-un-developpement-economique-durable-et-solidaire/>
- Éric FORTI, « L'Europe sociale et solidaire, toujours aussi peu visible », CRESS IdF, 29/05/2019, URL : <https://www.cressidf.org/leurope-sociale-et-solidaire-toujours-aussi-peu-visible/>
- Philippe FRÉMEAUX, « L'économie sociale et solidaire, virage ou mirage ? », *Le journal de l'école de Paris du management*, 2012/2 (n° 94), p. 21-28. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-journal-de-l-ecole-de-paris-du-management-2012-2-page-21.htm>
- Jean-Marc GRANCILLE et Alexandra SIARRI, « Après le greenwashing, le socialwashing ? », *Libération*, 09/09/2015, URL : [https://www.liberation.fr/evenements-libe/2015/09/04/apres-le-greenwashing-le-socialwashing\\_1375044](https://www.liberation.fr/evenements-libe/2015/09/04/apres-le-greenwashing-le-socialwashing_1375044)
- Stéphane GUÉRARD, « Valérie Pécresse ferme l'Atelier et sacrifie l'ESS », *L'Humanité*, 10/01/2017, <https://www.humanite.fr/valerie-pecresse-ferme-latelier-et-sacrifie-less-630004>
- Matthieu HÉLY, « L'économie sociale et solidaire n'existe pas », *La Vie des idées*, 11/02/2008, URL : <https://www.laviedesidees.fr/>
- Séverin HUSSON, « Entre médias et ESS, le courant est encore en mode alternatif », *Le Labo de l'ESS*, le 26/09/2012, <https://lelabo-ess.org/entre-medias-et-ess-le-courant-est-encore-en-mode.html>

- Muriel JAOUËN, « Économie sociale et solidaire : l'entreprise autrement », *Capital*, 30/07/2013, <https://www.capital.fr/votre-carriere/economie-sociale-et-solidaire-l-entreprise-autrement-862098>
- Kocila MAKDECHE, Louis SAN « Direct. Marche pour le climat : entre 29 000 et 40 000 jeunes manifestent à Paris », *France TV Info*, le 15/03/2019, URL : [https://www.francetvinfo.fr/meteo/climat/direct-climat-monde-jeunes-lyceens-collegiens-etudiants-greve-marche\\_3234479.html](https://www.francetvinfo.fr/meteo/climat/direct-climat-monde-jeunes-lyceens-collegiens-etudiants-greve-marche_3234479.html)
- Lucile SCHMID, « Le contre-pouvoir écologique », *Esprit*, vol. janvier-février, no. 1, 2018, pp. 35-45.
- Hugues SIBILLE, « Comment l'ESS pourrait polliniser l'économie » dans *Alternatives économiques*, 22/11/2017, <https://www.alternatives-economiques.fr/less-pourrait-polliniser-leconomie/00081669>

### Textes de loi

- Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat association, Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069570>
- Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, relative à la coopération, sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000684004>
- Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id>

### Ouvrages

- Michel BEAUD et Gilles DOSTALER, *La pensée économique depuis Keynes*, le Seuil, Economica, 1996.
- Danièle DEMOUSTIER, *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros, 2001.
- Timothée DUVERGER, *L'économie sociale et solidaire, une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Lormont, Le Bord de l'Eau, 2016.
- Xavier ENGELS, Matthieu HÉLY., Aurélie PEYRIN, *De l'intérêt général à l'utilité sociale : la reconfiguration de l'action publique entre Etat, associations et participation citoyenne*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Jean GADREY, *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire*, rapport de synthèse pour la DIES et la Mire, février 2004.
- Charles GIDE, *Principes d'économie politique*, 1931.
- Yuval Noah HARARI, *Sapiens, Une brève histoire de l'humanité*, Albin Michel, 2015.
- Jean-Louis LAVILLE et Bernard ÈME *Les petits boulots en question*, Paris, Syros Alternatives, 1988.
- Isabelle LÉGLISE et Nathalie GARRIC, *Discours d'experts et d'expertise*, Peter Lang, 2012.
- Maxwell E. MCCOMBS, Donald L. SHAW, « The agenda-setting function of mass media », *Public Opinion Quarterly*, vol. 36, no 2, 1972.
- Chantal MOUFFE, *L'illusion du consensus*, Albin Michel, 2016.
- Claire OGER, *Discours d'autorité, discours autorisés. Faire référence et dire l'institution*, dossier d'habilitation à diriger des recherches en sciences de l'information et de la communication, soutenu le 2 décembre 2013 à l'Université Paris-Sorbonne (CELSA).
- Marion STUDER, « L'impact social, objet établi ou projet à co-construire ? », Mémoire de Recherche soutenu en septembre 2017 à l'Université de Lille, URL : [http://www.projetvisesproject.eu/IMG/pdf/memoire\\_m2\\_apiess.pdf](http://www.projetvisesproject.eu/IMG/pdf/memoire_m2_apiess.pdf)

### Sites internet

- Alternatives Economiques : <https://www.alternatives-economiques.fr/>
- CNCRESS : <http://www.cncres.fr/fr/leconomie-sociale-et-solidaire>
- Coop FR : <https://www.entreprises.coop/economie-sociale-et-solidaire.html>
- CRESS Ile-de-France : <https://www.cressidf.org/>
- « Ecofutur », *Libération* : <https://www.liberation.fr/ecofutur,100181>
- Eqosphère : <http://www.eqosphere.com/>
- Finansol : <https://www.finansol.org/quelques-definitions/>
- French Impact : <https://le-frenchimpact.fr/#lefrenchimpact>
- Jeux Olympiques « Solidaires » du nom de « ESS 2024 » : <https://ess2024.org/>
- Labo de l'ESS : <http://www.lelabo-ess.org/-l-economie-sociale-et-solidaire-ess-.html>
- Mouves : <http://mouves.org/lentrepreneuriat-social/l-entrepreneuriat-social/>
- Portail de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/agrement-entreprise-solidaire-utilite-sociale-ess>
- RECMA : <http://recma.org/la-revue>
- RIUESS : <https://riuess.org/lassociation/>

### Emission Radio

- « L'économie autrement », *France Culture*, dans l'émission « Entendez-vous l'éco », diffusée le 21/11/2017. Pour l'écouter : <https://www.franceculture.fr/emissions/entendez-vous-leco/entendez-vous-leco-mardi-21-novembre-2017>

### Emission TV

- Demain TV, *Émission spéciale sur l'ESS*, diffusée le 28/11/2015, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=b09Lr3Yi3hI>

### Publications ESS

- *Engagement pour la parité dans les instances de gouvernance des entreprises de l'ESS d'ici 2020*, signé par un consortium d'acteurs institutionnels, le 8 mars 2018, URL : [https://drive.google.com/file/d/1atb6gTVJ6VQWpK5mhEN2ku4\\_I0NB3xKy/view](https://drive.google.com/file/d/1atb6gTVJ6VQWpK5mhEN2ku4_I0NB3xKy/view)
- *Etat des lieux de l'égalité femmes-hommes dans l'économie sociale et solidaire*, par l'Observatoire de l'égalité femmes-hommes dans l'économie solidaire, CNCRESS, Mars 2019, URL : <http://www.cncres.org/media/client/gridfichier/actu2/plaquetteegaliteinteractive.pdf>
- *Panorama 2018 de l'ESS en Ile-de-France*, Observatoire régional de l'ESS, CRESS IdF : <https://www.cressidf.org/wp-content/uploads/2019/01/Panorama-ESS-2018.pdf>
- Guide « Choisir la forme juridique adaptée à son projet », Avise, 2015, [https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20151019/guide\\_choisir\\_la\\_forme\\_juridique\\_avise\\_201510\\_web.pdf](https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20151019/guide_choisir_la_forme_juridique_avise_201510_web.pdf)
- *Les associations reconnues d'utilité publique*, Conseil d'Etat, La Documentation française, 2000.
- « La mesure de l'impact social : après le temps des discours, voici venu le temps de l'action », Groupe de travail du CSESS sur la mesure de l'impact social, 2011, [https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20140204/201112\\_CSESS\\_Rapport\\_ImpactSocial.pdf](https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20140204/201112_CSESS_Rapport_ImpactSocial.pdf)

- Kit de sensibilisation SUCCESS disponible en téléchargement libre sur le site de l'Avise : <https://www.avise.org/ressources/kit-de-sensibilisation-success>
- Communiqué de presse, « Le Grand Débat devra compter sur les solutions de l'ESS », ESS France, 25/01/2019, [https://www.ess-france.org/sites/ess-france.org/files/communique\\_ess\\_france\\_grand\\_debat\\_national\\_25\\_janvier\\_2019\\_0.pdf](https://www.ess-france.org/sites/ess-france.org/files/communique_ess_france_grand_debat_national_25_janvier_2019_0.pdf)

## **Corpus :**

### **- Entretiens**

#### **Salariés de la CRESS IdF**

- Entretien avec Julie Manac'h, responsable du DLA de la CRESS IdF, dans un café de Montreuil, le 17/04/2019.
- Entretien avec Line Bobi, Responsable communication et sensibilisation de la CRESS, dans les locaux de la CRESS, le 24/04/2019.
- Entretien avec Léo Voisin, Responsable de l'Observatoire Régional d'IdF, dans les locaux de la CRESS, le 25/04/2019.
- Entretien avec Éric Forti, Président de la CRESS IdF, dans les locaux de la CRESS, le 25/04/2019.
- Entretien avec Sébastien Chaillou, Directeur de la CRESS IdF, réalisé à Montreuil, le 26/04/2019.

#### **Adhérents de la CRESS IdF**

- Entretien avec Sara Demesse, directrice de Baluchon, dans les locaux de Baluchon, le 18/03/2019.
- Entretien avec Stéphane Berdoulet, directeur d'Halage, à la CRESS IdF, le 23/03/2019.
- Entretien avec Benjamin Gueraud-Pinet, juriste chez Finacoop, à la CRESS IdF, le 12/03/2019.
- Entretien avec Sarah Garrido, correspondante de l'ESPER, à la CRESS IdF, le 05/03/2019
- Entretien avec Cécile Espagnet, responsable communication de la Mutualité Française d'Ile-de-France, dans leur locaux, Paris 18<sup>e</sup> arrondissement, le 11/03/2019.

### **- Observations participantes dans le cadre de mon stage à la CRESS IdF (de janvier à mai 2019)**

- Conférence Régionale de l'ESS : le 11 février 2019, Conseil Régional d'Ile-de-France.
- Assemblée générale de la CRESS IdF : le 16 avril 2019, Cité du Refuge Paris 13.
- Séminaires, réunions d'équipes, etc.



## Table des matières

Liste des sigles et abréviations.....	6
Introduction.....	8
<b>CHAPITRE 1 : L'ESS DANS SA DIVERSITÉ ET SA CONFLICTUALITÉ .....</b>	<b>12</b>
I) Une diversité des définitions données à l'ESS.....	12
A) Un peu d'histoire.....	12
B) Une définition légale.....	14
C) Une définition de l'ESS par ses acteurs.....	16
II) Un paysage institutionnel dense.....	19
A) Le panorama des acteurs de l'ESS.....	19
B) L'exercice du pouvoir institutionnel.....	22
C) Une complexité qui dessert l'ESS ?.....	25
III) Des conflits récurrents au sein de l'ESS.....	26
A) Les critiques de l'entrepreneuriat social.....	26
B) Le devoir d'exemplarité de l'ESS.....	28
C) Des luttes de pouvoir communes.....	29
<b>CHAPITRE 2 : LES EXIGENCES DU PLAIDOYER : LA CONSTRUCTION D'UN DISCOURS COMMUN.....</b>	<b>34</b>
I) La construction d'un discours institutionnel.....	34
A) La « non-lucrativité » et la « lucrativité limitée ».....	35
B) L'« utilité publique » et l'« utilité sociale ».....	37
C) L'« intérêt général » et l'« intérêt collectif ».....	39
II) La construction d'un discours expert.....	41
A) L'ESS : un terrain fertile pour la création de sigles.....	42
B) Une science économique.....	45
C) Un discours académique et médiatique.....	48
III) Un discours positif et d'actualité.....	51
A) Un contexte favorable au discours de l'ESS.....	52
B) Une communication de circonstance ?.....	55
C) Les risques du <i>green-</i> et <i>social-washing</i> .....	59

<b>CHAPITRE 3 : LE CAS PARTICULIER D'UNE TÊTE DE RÉSEAU DE L'ESS : LA CRESS ILE-DE-FRANCE</b> .....	64
I) Présentation de la CRESS Ile-de-France.....	64
A) La naissance et l'évolution de la CRESS.....	64
B) Les missions de la CRESS et son modèle économique .....	65
C) L'organisation interne de la CRESS .....	68
II) Rassembler le réseau .....	69
A) Une tête de réseau représentative ? .....	70
B) Conjuguer avec la diversité.....	73
C) Polémiquer vers l'extérieur : une relation ambivalente à la Région IdF.....	75
III) Faire vivre le débat.....	79
A) Des efforts pour faire vivre la démocratie.....	80
B) Une demande de plus de politique ? .....	82
C) L'AG comme espace de discussion et moment de réaffirmation politique .....	84
Conclusion .....	88
Bibliographie.....	92
Table des matières.....	98